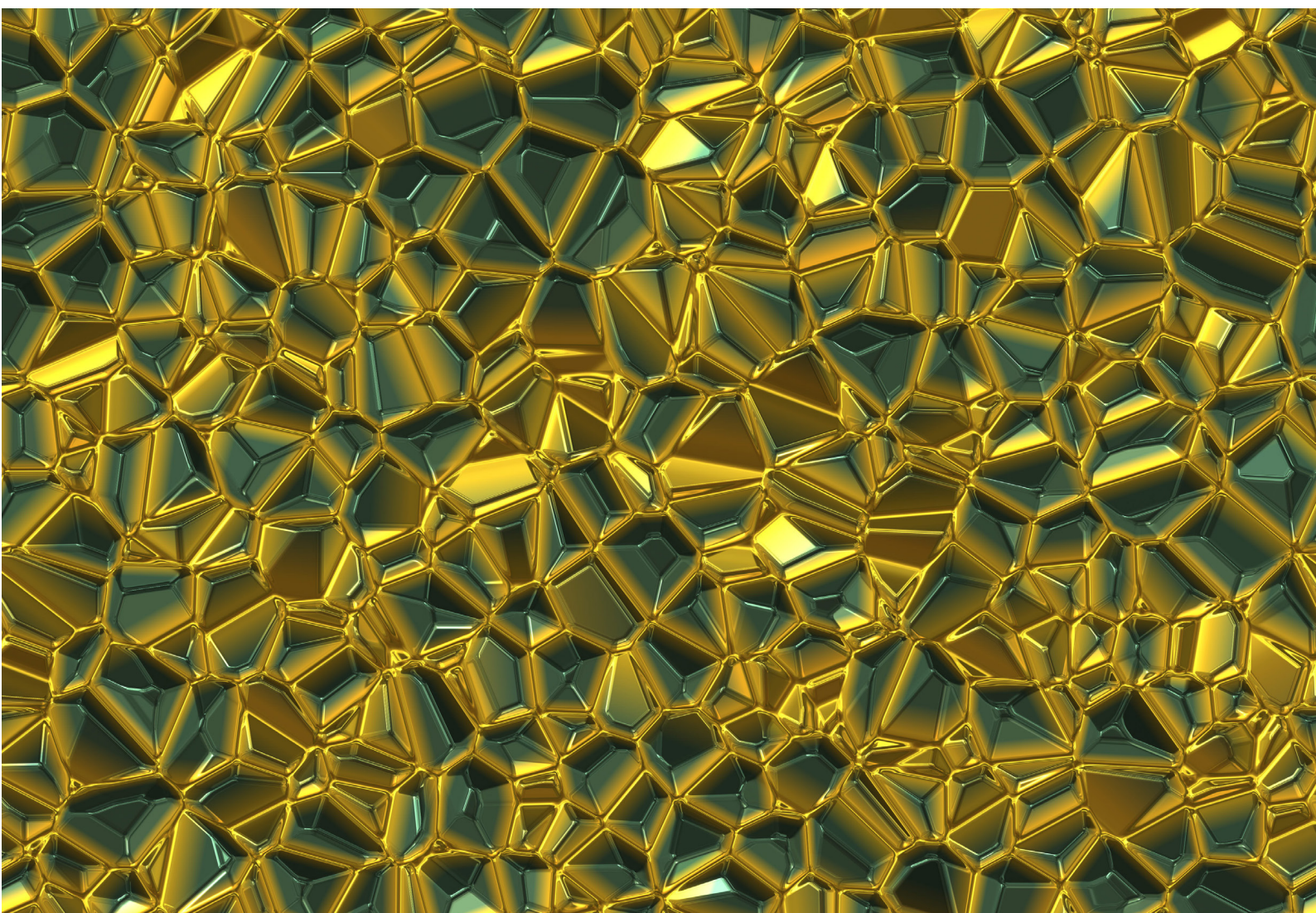


L'or à la croisée des chemins

Étude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement
en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger



L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

L'OCDE est un forum où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que la gouvernance d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Le Guide OCDE sur le devoir de diligence

Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflits ou à haut risque (ci-après dénommé « le Guide de l'OCDE ») fournit des orientations pratiques soutenues par les pouvoirs publics adressées aux entreprises pour des chaînes globales d'approvisionnement en minerais responsables afin que les entreprises respectent les droits humains et évitent de contribuer aux conflits à travers leurs décisions ou pratiques d'approvisionnement. Le Guide de l'OCDE peut être utilisé par toute entreprise susceptible d'exploiter des minerais dans des zones de conflit ou à haut risque. Il vise à favoriser des chaînes d'approvisionnement en minerais transparentes ainsi qu'un engagement durable des entreprises dans le secteur des minerais. Le Conseil de l'OCDE a adopté la Recommandation relative au Guide de l'OCDE le 25 mai 2011 sur proposition du Comité d'aide au développement (CAD) et du Comité de l'investissement. Trouvez davantage d'informations sur le travail de l'OCDE dans le secteur minier sur: <http://www.oecd.org/corporate/mne/mining.htm>

L'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG)

Créée en décembre 1970, l'ALG est une organisation intergouvernementale dont la mission principale est de susciter, de mettre en œuvre et de coordonner au niveau des 3 États, toute action pouvant contribuer au développement harmonieux et intégré de la région. Depuis plusieurs années, les États-Membres de l'ALG se mobilisent pour structurer, organiser et formaliser l'activité artisanale et à petite-échelle, en particulier dans le domaine de l'or.

Notes sur cette étude

Cette étude a été préparé par Roberto Sollazzo sur la base de recherches effectuées en 2018, résultant d'une analyse de la littérature sur le sujet et d'entretiens réalisées au Burkina Faso, au Niger, au Mali et en France avec des acteurs clés de la production et négoce des ressources en or, représentants des États concernés et organisations internationales. L'objectif général de l'étude est de promouvoir la responsabilité des acteurs économiques, la traçabilité et la transparence dans les chaînes d'approvisionnement en minerais d'or produits dans les États membres de l'ALG.

L'étude a bénéficié d'une relecture par le **Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)**. Le GIABA est responsable de la prévention et du contrôle du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest.



Cofinancé par l'Union européenne

© OECD 2018. Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE. Ce document et toutes cartes et données qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Table des matières

Liste des abréviations	4
Avant-propos.....	5
Résumé exécutif	6
Aperçu de l'industrie minière aurifère dans la région.....	10
Les risques aux sens de l'Annexe II du Guide OCDE.....	21
Atteintes graves lors de l'extraction, du transport ou du commerce des minerais.....	21
Soutien direct ou indirect à des groupes armés non-étatiques	23
Soutien direct	25
Contrôle direct des sites aurifères	25
Soutien indirect	26
Enlèvements, rançons et requêtes de "protection" visant les exploitants industriels	26
Extorsions visant des exploitations artisanales et à petite échelle.....	27
Forces de sécurité publiques ou privées	27
Implication des forces de sécurité publiques ou privées dans l'activité minière	27
Extorsions visant des opérateurs de la filière aurifère	28
Corruption, fausses déclarations, blanchiment d'argent et non-paiement des taxes	28
Corruption, fausses déclarations et non-paiement des taxes	28
Blanchiment d'argent	30
Conclusions et recommandations.....	33
1. Promotion, diffusion et mise en œuvre du Guide de l'OCDE.....	33
2. Poursuite et renforcement des actions de soutien à la formalisation de l'EAPE.....	37
3. Développer une approche régionale du secteur de l'EAPE.....	42
4. Intégration des considérations liées à la formalisation de l'EAPE aux stratégies sécuritaires régionales	43
Tableau de synthèse des recommandations	45
Bibliographie	51
Annexes.....	58
Annexe 1 : Notes sur la méthodologie	58
Annexe 2 : Zones de production aurifère au Burkina Faso, Niger et Mali.....	60
Annexe 3 : Analyse croisée des flux d'or	63
Annexe 4 : Zone d'opération des principaux groupes terroristes	67

Liste des abréviations

AFEMIN	Association des femmes minières au Mali (Mali)
ALG	Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma
ANEEMAS	Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi – artisanales (Burkina Faso)
AQMI	Al Qaeda au Maghreb Islamique
ARM	Alliance for responsible mining / Alliance pour une mine responsable
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BNAF	Brigade Nationale Anti-Fraude de l'Or (Burkina Faso)
CENTIF	Cellule nationale de traitement des informations financières
CONAPEM	Corporation nationale des artisans et exploitants de petites mines du Burkina (Burkina Faso)
EAPE	Exploitation artisanale et à petite-échelle
EIGS	État Islamique dans le Grand Sahara (groupe terroriste)
FCFA	Franc de la communauté financière en Afrique
FEMIMA	Fédération des Femmes Minières du Mali (Mali)
FNOM	Fédération nationale des orpailleurs du Mali (Mali)
GAFI/FATF	Groupe d'action financière international / Financial Action Task Force
GSIM	Jamaat Nosrat al-Islam wal Muslimin / Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (groupe terroriste)
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie (Burkina Faso)
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
iTScI	ITRI Tin Supply Chain Initiative
LBMA	London Bullion Market Association
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Mali)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONASSIM	Office national de sécurisation des sites miniers (Burkina Faso)
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDI/ UNIDO	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
OSC	Organisation(s) de la société civile
SOPAMIN	Société du Patrimoine des Mines du Niger (Niger)
SYNORARTRAB	Syndicat national des orpailleurs artisanaux et traditionnels du Burkina (Burkina Faso)
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
WANEP	Réseau Ouest- Africain pour l'éducation à la paix/ West Africa Network for Peacebuilding
WGC	World Gold Council

Avant-propos

Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflits ou à haut risque (ci-après « le Guide de l'OCDE ») fournit des orientations pratiques soutenues par les gouvernements adhérents à ses principes, adressées aux entreprises pour permettre le développement de chaînes d'approvisionnement en minerais responsables. La mise en œuvre des recommandations du Guide de l'OCDE vise à permettre aux entreprises de respecter les droits humains et d'éviter de contribuer aux conflits à travers leurs décisions ou pratiques d'approvisionnement.

Le Guide de l'OCDE est applicable à l'ensemble des régions de production de ressources minérales dans le monde. Depuis le lancement du programme de mise en œuvre du Guide OCDE en 2013, une majeure partie de l'activité s'est concentrée sur l'Afrique Centrale. Toutefois, depuis 2015, les activités se sont étendues à l'Amérique Latine et, plus récemment, à l'Afrique de l'Ouest.

L'OCDE travaille depuis le début de l'année 2016 avec l'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG) afin de promouvoir la mise en œuvre des recommandations du Guide OCDE au sein de ses 3 États Membres (Burkina Faso, Mali, Niger). Créée en décembre 1970, l'ALG est une organisation intergouvernementale dont la mission principale est de susciter, de mettre en œuvre et de coordonner au niveau des 3 États, toute action pouvant contribuer au développement harmonieux et intégré de la région. Depuis plusieurs années, les États-Membres de l'ALG se mobilisent pour structurer, organiser et formaliser l'activité artisanale et à petite-échelle, en particulier dans le domaine de l'or.

Afin de permettre l'élaboration d'un plan d'action régional, l'OCDE, avec le soutien de l'ALG, a commandité cette étude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger. L'objectif général de l'étude est de promouvoir la responsabilité des acteurs économiques, la traçabilité et la transparence dans les chaînes d'approvisionnement en minerais d'or produits dans les États membres de l'ALG.

Cette étude dresse un état des lieux des chaînes d'approvisionnement en or dans les trois États Membres de l'ALG en réalisant notamment une cartographie de ses acteurs (au niveau de la production, du négoce et de l'exportation), dans le secteur privé (formel et informel) et le secteur public. L'étude couvre la production industrielle aussi bien qu'artisanale et à petite-échelle et identifie les différents risques qui sont associés aux filières aurifères dans les trois pays, au sens de l'Annexe II du Guide OCDE. Compte tenu du contexte d'insécurité lié à l'activité des groupes terroristes au Sahel, l'étude porte une attention particulière aux éventuels liens qui pourraient exister entre la production et le négoce des ressources en or dans la région, et le financement des activités de ces groupes, sur le territoire des États Membres de l'ALG, ainsi qu'au niveau régional et international.

L'étude propose une série de recommandations stratégiques visant à promouvoir le développement régional de chaînes d'approvisionnement responsables en or dans le sens des recommandations du Guide OCDE, et de favoriser l'exercice du devoir de diligence dans les États du Liptako-Gourma.

Résumé exécutif

Dans les trois pays, la production d'or artisanal pourrait représenter l'équivalent de 50% de la production industrielle.

La production d'or au Burkina Faso et au Mali constitue le principal moteur des exportations et une part importante des recettes publiques. Le secteur extractif au Niger reste par contre dominé par la production de pétrole et d'uranium. Au Burkina Faso, 12 mines d'or industrielles sont actuellement actives et ont produit 45,5 tonnes d'or en 2017. Au Mali, 9 mines industrielles ont produit 49,6 tonnes d'or en 2017. Au Niger, la mine d'or de Samira, la seule du pays, produit 1,5 tonne de métal par an. Au total, la production d'or industrielle enregistrée dans les trois pays pour l'année 2017 a donc atteint 96,6 tonnes.

En parallèle, aucun des trois pays ne dispose d'estimation globale de la production issue de l'exploitation artisanale et à petite-échelle (EAPE). Ces estimations varient en effet très significativement en fonction des pays et des interlocuteurs consultés, en raison de la difficulté à obtenir des données précises :

- Les 500 à 700 sites d'orpaillage au Burkina Faso produiraient 9,5 tonnes d'or par an selon l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). Des analyses issues des mesures d'émissions de mercure dans l'atmosphère et des entretiens de l'auteur portent plutôt à estimer cette production autour de 20 à 25 tonnes d'or par an.
- Au Niger, l'EAPE dans la région administrative de Tillabéri dans le sud-ouest du pays produit environ deux tonnes d'or par an, auxquelles s'ajoutent depuis 2014 la production issue des régions du Djado et de l'Aïr, au nord d'Agadez, pour une production totale d'environ 10 tonnes d'or par an.
- Enfin, le Mali, qui décompte environ 300 à 350 sites d'exploitations, déclare une production d'or artisanal et à petite-échelle d'environ 4 tonnes par an. Toutefois, les douanes maliennes estiment à au moins 20 tonnes la production d'or artisanal qui quitte le pays annuellement, majoritairement en fraude, par l'aéroport international de Bamako. Les autorités en charge du secteur évoquent 30 à 50 tonnes de production, sans toutefois être en capacité d'étayer ces estimations.

Au total, l'EAPE représenterait, pour l'ensemble des trois pays, un volume de production compris entre 15 et 85 tonnes, une estimation probable situant ce chiffre à environ 50 tonnes par an, soit un volume qui représente plus de 50% de la production industrielle légalement enregistrée pour l'année 2017. Au cours moyen de l'or pour l'année 2017ⁱ, cette production représentait une valeur de 2,02 milliards de dollars américains. La très grande majorité de cette production est exportée illégalement.

Par ailleurs, selon des estimations récentes, environ 1 500 000 personnes seraient directement employées par l'EAPE au Mali (400 000), Niger (450 000) et Burkina Faso (200 000) et 6 100 000 personnes en dépendraient au moins partiellement (Hilson, 2016), sur une population cumulée dans les trois pays de près de 60 millions d'habitants. 10% de la population des trois pays concernés seraient par conséquent indirectement liés à l'EAPE.

ⁱ 1257,09\$ par once troy (<https://www.bullionvault.com/gold-news/gold-bullion-price-2017-123020171>)

L'EAPE est marquée par des risques de violation des droits humains et par des phénomènes massifs de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale.

Les risques de corruption, fausses déclarations, blanchiment d'argent et non-paiement des taxes ainsi que le développement de pratiques contraires aux droits humains, comme le travail des enfants, la prostitution et les violences sexuelles diffuses et le travail forcé, figurent parmi les vulnérabilités observées dans le secteur. Ainsi, le nombre d'enfants sur les sites d'orpaillage au Burkina Faso, Niger et Mali dépasserait les 100 000 individus. La plupart des sources a toutefois indiqué que les enfants travaillent rarement dans les galeries de production, se limitant en général aux activités connexes telles que le transport d'eau et le traitement du minerai.

L'étude fait également ressortir que l'implication des polices coutumières, au Mali et au Burkina Faso notamment, dans le contrôle des activités minières informelles peut conduire à des phénomènes d'extorsion et de contrôle illégal des opérations d'exploitation et de commerce. Dans une moindre mesure, l'implication des forces publiques de sécurité a été relevée.

Par ailleurs, une des conclusions majeures de l'étude souligne que l'or issue de l'EAPE est très largement utilisé comme monnaie alternative pour contourner la réglementation ouest-africaine sur le contrôle des changes et l'obligation de rapatriement des devises étrangères. L'activité des collecteurs et des comptoirs dans les trois pays ne fait l'objet d'aucune traçabilité sur l'origine des fonds ni d'enquête de moralité sur les opérateurs. Les recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI) sur le devoir de diligence appliqué aux comptoirs de métaux précieux, qui inclut l'obligation de tenir à jour et conserver des registres des transactions, ne sont pas prises en compte dans les législations des trois pays objets de l'étude.

Une multiplication récente des interférences des groupes terroristes dans la production et le commerce de l'or.

Un ensemble de groupes armés non-étatiques sévit dans les trois pays objets de l'étude, plus particulièrement dans la région contenue dans le polygone formé par l'axe Mopti-Niamey et la boucle du fleuve Niger. Depuis plusieurs mois, un ensemble de témoignages signale une croissance des incidents liés à l'activité de ces groupes autour de sites de production d'or, artisanal et industriel, dans la région.

Au Burkina Faso, le groupe terroriste Ansaroul Islam exerce une pression constante sur la région du Sahel, qui abrite plusieurs mines d'or industrielles. À titre d'illustration, le 24 septembre 2018, trois employés de la mine d'or Inata, située à proximité de la frontière malienne, ont été enlevés par un groupe d'hommes que les autorités suspectent fortement d'être lié aux organisations terroristes basées au Mali. Le groupe Ansaroul Islam est suspecté d'être l'auteur de plusieurs attaques et pillages visant les sites d'orpaillage dans la région du Soum. Au Niger, le groupe terroriste État Islamique dans le Grand Sahara a revendiqué plusieurs attaques dans la région de Tera/Tillabéri, où se trouvent la mine industrielle de Samira et la majorité des sites d'orpaillage actifs. Des réseaux de criminalité transnationale, principalement composés de ressortissants libyens ou tchadiens, sont actifs au Djado et dans l'Aïr, une vaste zone désertique difficile à contrôler où la majeure partie de l'or artisanal est extraite. Au Mali, l'exploitation minière industrielle et l'orpaillage s'effectuent dans les régions du sud-ouest, en dehors de la sphère d'action directe des groupes armés non-étatiques. Toutefois, plusieurs témoignages indiquent un démarrage des activités d'orpaillage vers Kidal et Tessalit, des zones où la présence des groupes affiliés au Jama'at al Islam est authentifiée.

Si l'étude a permis de relever un certain nombre d'interférences des groupes armés non-étatiques / terroristes dans la production et le commerce de l'or, il reste encore à déterminer avec plus de précision l'ampleur de ce phénomène. Des enquêtes de terrain sont donc nécessaires pour déterminer dans quelle mesure les opérations minières dans ces zones sont susceptibles de contribuer au financement de groupes armés non-étatiques. Ces enquêtes pourraient être menées avec le concours des services de renseignement et des missions régionales et internationales de maintien de la paix actuellement déployées dans la région.

La pratique de l'EAPE constitue une opportunité de développement et de stabilisation des régions de production.

Dans les trois pays, l'étude a permis de souligner la contribution au développement économique local de l'EAPE, plus particulièrement dans les zones rurales reculées. Plus singulièrement, l'étude a relevé les opportunités que l'EAPE a apporté notamment dans le nord du Niger, une région naguère économiquement enclavée et où les activités productives étaient en berne en raison de la détérioration de la situation sécuritaire. Le développement inattendu des activités d'orpaillage et de soutien à la production semble avoir clairement offert aux populations des alternatives au chômage, au banditisme ou à la rébellion contre l'État (Grégoire et Gagnol, 2017).

De manière générale, depuis les années 2010, les États ouest-africains semblent avoir adopté une vision pragmatique vis-à-vis de l'exploitation aurifère artisanale et à petite-échelle, jadis considérée comme source de problèmes et un frein au développement de l'industrie minière. Des tentatives d'encadrement et formalisation de l'orpaillage et de la filière de commercialisation de l'or artisanal sont de fait en cours dans les trois pays objets de l'étude.

Aperçu des recommandations

Pour remédier aux risques identifiés au cours de la réalisation de cette étude et maximiser les opportunités de développement économique et social que représente l'EAPE, l'étude fait ressortir 4 ensembles de recommandations :

1. Poursuivre la promotion, diffusion et mise en œuvre des recommandations du Guide de l'OCDE.

Les institutions publiques nationales et internationales ainsi que le secteur privé peuvent jouer un rôle fondamental dans la promotion d'initiatives de transparence, de redevabilité et de traçabilité de la production minière au niveau régional. Des initiatives sont déjà en cours de déploiement, et bénéficieraient d'un soutien accru de la part de l'ensemble des parties prenantes.

2. Poursuivre et renforcer les actions nationales et régionales de formalisation et légalisation de l'EAPE.

Comme le relève l'étude, de nombreux programmes de soutien à la légalisation et formalisation de l'EAPE sont en cours dans les trois pays. Ceux-ci devraient être encouragés, et harmonisés autant que possible. Ces initiatives devraient être concertées avec les orpailleurs et impliquer le secteur privé national et international pour garantir leur caractère durable et financièrement rentable. Par ailleurs, les activités de renforcement de capacité et de responsabilisation des pratiques sur les sites de production devraient impérativement être accompagnées par des actions d'encadrement des circuits de financement des opérations d'exploitation, d'achat et d'exportation d'or.

De plus, afin d'améliorer la prise en compte de l'impact économique et social de l'EAPE au niveau régional, la collecte d'informations fiables sur l'ampleur de ce secteur devrait être encouragée et soutenue. Ces informations pourraient permettre d'enrichir la définition des politiques publiques au niveau national et régional, et la construction des programmes internationaux d'aide au développement.

3. Développer une approche régionale de la gestion des ressources minérales aurifères, dans le cadre des initiatives africaines existantes et en liaison avec les programmes internationaux pertinents.

Des mesures d'harmonisation des taxes à l'exportation à un niveau qui encourage le commerce légal devraient être fortement encouragées. Par ailleurs, des réflexions devraient être menées avec les acteurs du secteur financier au niveau régional pour apporter des réponses constructives aux limites d'un système bancaire qui pousse les acteurs extérieurs au secteur minier à subventionner la production illégale et informelle d'or pour répondre à leurs propres défis de financement opérationnel.

4. Intégrer des réflexions et initiatives de promotion de la formalisation de l'artisanat minier aux stratégies de lutte contre le terrorisme et de construction de la paix dans la région du Sahel.

Comme le relèvent justement les partenaires de l'Alliance Sahel lancée le 13 juillet 2017, l'effort consenti pour la sécurité de la région sera sans lendemain s'il n'est pas accompagné d'un effort durable en matière de développement. Compte tenu du nombre de personnes impliquées dans cette activité, de son implantation généralisée dans les trois pays, les initiatives mises en œuvre par la communauté internationale pour apporter des réponses de long-terme aux défis posés par la pauvreté persistante dans la région du Sahel pourraient également utilement intégrer des actions centrées sur le soutien à la formalisation de l'EAPE.

Aperçu de l'industrie minière aurifère dans la région

Dans les trois pays objets de l'étude, l'industrie minière, industrielle ou artisanale et à petite-échelle, occupe une place significative dans l'économie nationale. Notamment à travers la production et le commerce de l'or. Selon les derniers rapports de conciliation de l'Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE) publié en 2017 et 2016 :

- l'exploitation de l'or au Burkina Faso représente 95% du total des revenus générés par le secteur minier en 2015, soit 138 714 millions de FCFA (211 468 130 euros)ⁱⁱ.
- Au Mali, le secteur aurifère contribue à 90 % du total des entrées générées par l'industrie extractive, soit 180 861 millions FCFA (275 720 817 euros).
- Au Niger, le secteur minier, largement dominé par l'uranium (en 2014 seulement 706 Kg d'or, dont 64 issus de l'orpaillage ont été exportés), a contribué à 30 % des revenus totaux du secteur extractif (le reste étant généré par le secteur pétrolier), pour un montant de 162 044 millions de FCFA (247 034 485 euros); la valeur des exportations d'or (2,90 % du total) étant négligeable par rapport à l'uranium (51,7 %).

Le secteur extractifⁱⁱⁱ dans les trois pays a représenté entre 62 et 65 % du total des exportations (83,43 % au Niger), 16 à 17 % des recettes publiques (22,66 % au Niger), et représente 6 à 7 % du PIB (10 % au Niger) mais seulement 0,22 % de l'emploi local.

Les régions aurifères, types d'exploitations et production

Burkina Faso

Au Burkina Faso la production d'or industrielle est concentrée dans les régions du Sahel (mines d'Essakane et d'Inata), Centre-Nord (mines de Bissa et Taparko) et Boucle du Mouhoun (mine de SEMAFO). De plus le pays compte de 500 à 700 sites d'orpaillage officiellement répertoriés sur l'ensemble du territoire national, mais les régions du Sud-Ouest et du Nord ensemble représentent 75 % du total de la production artisanale et à petite-échelle (EAPE) (Institut National de la Statistique et de la Démographie – INSD, 2017). L'orpaillage se pratique au Burkina depuis les années 1970-80, et en 1984-85 a conduit à la découverte du site d'Essakane dans la province du Oudalan, exploité industriellement depuis les années 1990.

Depuis les années 2010, les orpailleurs burkinabés maîtrisent la technique de cyanuration des terrils minéralisés, qui auparavant étaient rachetés et traités par des sociétés spécialisées dans la cyanuration. Cette pratique a permis à l'orpaillage d'augmenter considérablement sa productivité ; à titre d'exemple la concentration d'or dans les terrils non traités par les orpailleurs qui était de 10 à 15 grammes d'or par mètre cube de terril, est désormais descendue à 4 à 6 grammes (entretiens avec des spécialistes du traitement de halde et terrils au Burkina Faso, 2018). Les orpailleurs burkinabés se rendent aussi dans les sites d'orpaillage au Mali et au Niger pour y pratiquer la cyanuration, non sans provoquer des accidents et incidents qui engendrent parfois morts de bétail et empoisonnement de la nappe phréatique.

ⁱⁱ 1 euro = 655,9570 FCFA (taux de change fixe).

ⁱⁱⁱ Le Burkina Faso et le Mali sont membres conformes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Le Niger, suspendu de l'ITIE en 2017 en raison d'une insuffisance constatée dans les progrès dans la mise en œuvre des réformes dans le secteur, a annoncé son retrait de l'initiative (RFI, 2017). Les rapports ITIE pour le Burkina Faso et le Mali couvrent aussi la contribution de l'activité minière artisanale et à petite échelle EAPE). Le rapport ITIE pour le Niger exclut le secteur artisanal sur la base de sa structure informelle.

Plusieurs estimations ont été faites ces dernières années sur la contribution réelle de l'orpaillage à la production d'or au Burkina Faso, avec des estimations allant de 9,5 tonnes (INSD, 2017) jusqu'à 30 tonnes par an (Assemblée Nationale, 2016). Les orpailleurs et comptoirs consultés évaluent plutôt à 15 à 20 tonnes le volume de production artisanale annuel, tandis que des calculs dérivés des émissions de mercure dans l'atmosphère (AMAP/UNEP, 2013 ; COWI, 2016) tendent à estimer la production à 20-25 tonnes par an. Pourtant, le pays n'a enregistré que 236 kg d'or artisanal exportés officiellement par les comptoirs en 2017 (entretien avec l'Aneemas, 2018).

Selon plusieurs sources, le secteur emploierait de manière directe entre 1 et 1,2 millions de personnes (dont environ 300 000 creuseurs), soit 10% de la population active (entretiens avec Conapem, SYNORARTRAB, Industriels, 2018), tandis que l'étude de l'INSD burkinabé arrête leur nombre à 140 000 (INSD, 2017). Le volume de la production industrielle enregistrée en 2017 était de 45,5 tonnes et le ministre des mines et des carrières, Idani Oumarou, estime que le pays pourra atteindre une production industrielle de 55 tonnes en 2018 (Reuters, 2018). Depuis 2009, l'or a remplacé le coton comme premier produit d'exportation.

Niger

Au Niger la production aurifère s'effectue principalement au Liptako dans la région administrative de Tillabéri dans le sud-ouest du pays, où se trouve aussi la seule mine industrielle du pays, celle de Samira. L'orpaillage au Niger a commencé en 1984 comme activité génératrice de revenus suite à une sécheresse particulièrement rude et se pratique actuellement officiellement sur 69 sites d'orpaillage dans la région. Dans les années 1990, l'État a cherché à encadrer l'orpaillage par la mise en place d'équipes pluridisciplinaires composées de personnel de l'administration minière, des services de santé et des forces de sécurité ; ce contrôle de la part de l'administration sur les sites d'orpaillage dans le Liptako a duré jusqu'à 2016, quand il a été soudainement interrompu faute de moyens financiers, mais également en raison de la nécessité de déployer les forces de sécurité en appui aux opérations de lutte contre le terrorisme (entretien avec le directeur régional des mines de Tillabéri, 2018).

Mali

La production d'or au Mali se concentre dans les régions de Kayes (mines de Sadiola, Tabakoto, Yatela, Loulo, Kodieran), Koulikoro et Sikasso (mines de Syama, Kalana et Morila) au sud-ouest (frontières avec le Sénégal, la Guinée et la Côte d'Ivoire). Ces régions concentrent aussi l'essentiel de l'orpaillage et sont les plus densément peuplées du pays (Grégoire, 2015). D'après la Direction nationale de la géologie et des mines, plus de la moitié des réserves d'or identifiées (environ 1000 tonnes) ont déjà été extraites (entretien avec la direction nationale de la géologie et des mines, 2018).

En plus de ces deux régions, des exploitations semi-industrielles opèrent dans la région de Sikasso, et l'exploitation de placers aurifères par dragage s'est diffusée sur le fleuve Niger et sur les rivières Falémé et Bagoue, respectivement à la frontière du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.

L'orpaillage traditionnel au Mali a commencé au XI^{ème} siècle. Depuis les années 2000, cette activité s'est modernisée avec l'utilisation de détecteurs de métaux et d'engins motorisés (essentiellement des pompes hydrauliques et des broyeurs ou concasseurs mécaniques). Les statistiques sur l'or artisanal au Mali rapportées dans le dernier rapport ITIE attestent d'une production de 4 tonnes, provenant de quelques 300 sites (ITIE, 2017), tandis que les douanes ont estimé que 20 tonnes d'or artisanal ont été exportés, majoritairement en fraude, par l'aéroport international de Bamako en 2017 (entretien avec les Douanes maliennes, 2018 ; Reuters, 2017). Les techniciens du ministère des mines, de la chambre des mines du Mali et de la fédération des orpailleurs estiment la production artisanale entre 30 et 50 tonnes par an, sans toutefois pouvoir apporter d'élément appuyant ces estimations (entretiens, 2018; Agence Ecofin, 2018). La production industrielle a atteint les 49,6 tonnes en 2017 (Agence Ecofin, 2018).

Encadré 1: les sites d'orpaillage du Djado et l'Aïr

En 2014, une découverte fortuite d'or dans le Djado et l'Aïr, au nord du pays, a entraîné une ruée de plusieurs milliers d'orpailleurs, majoritairement des nigériens d'ethnie Toubou mais aussi des étrangers venus de Libye, du Tchad et du Soudan. Si les orpailleurs au Niger sont traditionnellement saisonniers et interrompent cette activité pendant la saison des pluies pour assurer la survie de l'agriculture, ceux qui se sont installés dans le nord sont focalisés uniquement sur l'extraction d'or, y compris par des moyens mécanisés (Grégoire et Gagnol, 2017). Corruption, banditisme et menace sécuritaire associés à la ruée incontrôlée sur les sites ont poussé les autorités nigériennes à décréter la fermeture des sites du Djado vers la fin de l'année 2016 (entretien avec la Dempec, 2018).

Un autre site est actuellement exploité par plusieurs milliers d'orpailleurs à Tchibarakaten, à la frontière algérienne. Contrairement au Djado, ce site est toléré par les autorités nigériennes, qui reconnaissent leur difficulté à maîtriser une zone si reculée et estiment que l'orpaillage dans la zone constitue actuellement davantage un facteur de stabilité socio-économique, qu'un souci sécuritaire (entretiens avec la Sopamin et la Police Nationale du Niger, 2018 ; Grégoire et Gagnol, 2017). Des sites d'orpaillage dans l'Aïr, découverts aussi en 2014, sont toujours actifs. Il est difficile d'estimer la production de ces nouveaux sites d'orpaillage dans le nord du pays, en raison des difficultés pour les autorités de s'y rendre ; on acceptera donc l'estimation faite par Grégoire et Gagnol (2017) de 10 tonnes par an.

Les autorités nigériennes estiment la population sur les sites d'orpaillage du nord à quelque 70 000 personnes (entretien avec la Police Judiciaire, 2018). L'essor économique apporté par l'orpaillage a permis à plusieurs communes dans la région d'Agadez et Arlit d'investir dans le développement d'infrastructures. À Agadez, plusieurs hôtels, fermés à cause de la stagnation économique portée par l'insécurité au début des années 2010 ont rouvert (gestionnaires d'hôtels, 2018). Des sources sécuritaires estiment que la renaissance économique que la région vit grâce à l'orpaillage rend les populations davantage résilientes aux pulsions de révolte contre l'État, comme celles des rébellions armées à caractère régional des années 1991-1995 et 2007-2009, ainsi qu'à la volonté de rejoindre des groupes terroristes actifs dans la zone (entretiens avec la Police Judiciaire et Interpol, 2018). Ces sources citent par exemple le projet de formation d'une rébellion Toubou en 2016 qui aurait été reportée pour ne pas déstabiliser l'économie dans la région d'Agadez.

La législation minière dans les trois pays - focalisation sur l'EAPE

Le cadre législatif dominant en Afrique de l'Ouest a largement encouragé l'installation des mines industrielles, et a eu tendance à entraîner une marginalisation de l'orpaillage, souvent vu par les législateurs comme une source de problèmes et un frein au développement de l'industrie minière^{iv}. Toutefois, depuis les années 2010 les États adoptent progressivement une approche davantage constructive vis-à-vis de l'orpaillage à des tentatives d'encadrement et formalisation.

Burkina Faso

La commercialisation de l'or produit artisanalement au Burkina Faso est régie par la loi 028-2017 et son décret d'application N° 2017-433 du 09 juin 2017 qui, entre autre, porte création de la Brigade nationale anti- fraude de l'or (BNAF) ; et par le décret du 23 janvier 2017 qui fixe la taxe à l'exportation d'or par le biais de l'Aneemas à 200 000 FCFA (305 euros) le kilo. Ces textes prévoient que toute personne physique désireuse d'entreprendre une activité dans le domaine de l'exploitation artisanale, semi-mécanisée ou de traitement des rejets, haldes et terrils de mine doit y être autorisée par une carte d'artisan minier de l'or et des autres substances précieuses délivrée par l'Aneemas. Ces textes confèrent aux personnes morales de droit burkinabé détentrices d'un agrément le droit sur tout le territoire national d'acheter, de détenir, de transformer, de transporter, de vendre au Burkina Faso et d'exporter l'or et les autres substances précieuses de production artisanale et semi-mécanisée.

^{iv} Le site <https://www.a-mla.org/> recense l'ensemble des législations minières en vigueur sur le continent africain.

Niger

Au Niger, la loi sur l'artisanat minier de 2017 a introduit de nouveaux titres miniers relatifs à l'exploitation artisanale, semi-mécanisée et au traitement de haldes et terrils. Cette réforme est la conséquence d'un constat d'échec porté par le Conseil des Ministres sur les politiques publiques mises en œuvre jusqu'ici^v.

Les artisans miniers doivent désormais demander une carte individuelle d'artisan minier pour pouvoir opérer. Les acheteurs sur place doivent eux aussi être identifiés par une « carte d'intermédiaire pour achat d'or », tandis qu'un agrément à la commercialisation de substances issues des exploitations artisanales autorise les opérations des comptoirs (textes de loi, 2017). Cette réforme est censée permettre de mieux maîtriser le circuit de production et de commercialisation de l'or artisanal, notamment en raison des récentes découvertes d'or dans le nord du pays. La nouvelle loi réduit par ailleurs la taxe à l'exportation à 60 000 FCFA le kilo pour des lots de plus de 50 kg.

Mali

Le code minier malien de 2012 reconnaît la pratique de l'orpaillage traditionnel et mécanisé. De plus il confère la gestion des ressources minières aux collectivités territoriales, sans toutefois que cela ait été accompagné par la dévolution de compétences et de ressources nécessaires à leur fonctionnement et à leur supervision (Keita, 2017). Par exemple, les collectivités territoriales devraient délivrer les autorisations d'exploitation artisanale non mécanisée, pouvant aller jusqu'à une profondeur de 15 mètres, mais en réalité la plupart des orpailleurs au Mali ne les leurs demandent pas car elles ne contrôlent pas effectivement le territoire (entretien avec la FNOM, 2018). De plus, le code des collectivités territoriales ignore complètement la régulation de l'orpaillage (Keita, 2017). Le ministère des mines a chargé la FNOM de délivrer des cartes d'accès aux sites d'orpaillage, valable un an à un coût de 10 000 FCFA, mais cette décision est contestée par la chambre des mines qui distribue aussi ses propres cartes d'identification sur les sites. Pour ajouter à la confusion dans l'interprétation de la loi, les mairies prétendent aussi délivrer leurs propres cartes d'accès aux sites (entretiens avec la FNOM, chambre des mines, ministère de la décentralisation, ITIE-Mali, 2018).

Conformément à la directive sur la réglementation des changes au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), tout détenteur d'un titre minier au Burkina Faso, Mali et Niger est obligé de rapatrier les produits de la vente à l'étranger des minerais produits dans ces pays.

Cartographie et organisation des acteurs

Le devoir de diligence promu par le Guide de l'OCDE s'applique à l'ensemble des acteurs qui forment la chaîne d'approvisionnement en minerais et qui sont susceptibles de fournir ou d'utiliser des minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (OCDE, 2016). Cette étude se concentre en particulier sur les acteurs et les étapes en amont de la chaîne, situés dans les pays objet de l'étude: la production, le commerce interne, l'exportation et, uniquement au Mali, l'affinage.

^v «Malgré les efforts déployés dans l'organisation de l'artisanat minier depuis les années 80, les résultats enregistrés restent encore mitigés, tant dans la maîtrise de la production, de la commercialisation que des recettes de l'État» (Communiqué du Conseil de Ministres du 30 juin 2017).

Encadré 2 : tirs et opérateurs miniers au Burkina Faso, Mali et Niger

Burkina Faso

Le Burkina Faso compte 701 permis de recherche pour l'or, dont 99 en cours de validité au 1^{er} mars 2018. Les opérateurs des mines industrielles, les canadiens Iamgold, Semafo, Endeavour, Avocet, et le russe Nordgold, détiennent au total 43 permis de recherche. Les compagnies australiennes Ampella, Birimian et Perseus gold ont 48 permis de recherche au total, suivies par des opérateurs burkinabés. La société française C.S.O. Sarl et la société américaine ACC International holdings détiennent respectivement 6 et 9 permis de recherche (base de données Bumigeb, 2018).

Mali

Au Mali, 528 permis de recherche sont actuellement en cours de validité. La compagnie sud-africaine Mali GoldFields détient 8 permis de recherche dans la zone de Yanfolila et 11 dans la zone de Kanagaré. Endeavour, Iamgold et Rand Gold sont aussi actives dans l'exploration aurifère, ainsi que la compagnie britannique Cora Gold, qui détient 15 permis de recherche. Les sociétés australiennes Birimian et Oklo prospectent sur 6 permis chacun (cadastre minier, 2018).

Niger

Au Niger les sociétés Turquie Afrique Développement et la compagnie nigérienne Jabalpur Gold Resources Sarl détiennent des permis de recherche dans la région de Tillabéri, dénommés «Tiambi» et «Gourmande» respectivement (Niger Inter, 2017).

Production : l'exploitation minière industrielle, artisanale et à petite échelle

L'exploitation industrielle au Burkina Faso et au Mali est bien développée, avec respectivement 9 et 12 mines actuellement en opération. Au Niger l'industrie aurifère est encore au stade embryonnaire avec la seule mine d'or de Samira, exploitée par la Société Minière du Liptako.

Les rapports ITIE pour les trois pays objets de cette étude présentent un cadre bien détaillé de la production aurifère industrielle, mais ne fournissent pas suffisamment de détails sur l'EAPE ; pour cette raison, cette étude se concentre particulièrement sur cette forme de production d'or. Dans les trois pays, l'orpaillage moderne, caractérisé par l'utilisation d'engins mécaniques (pompes hydrauliques, broyeurs, concasseurs) et l'utilisation de produits chimiques (mercure et cyanure) et parfois d'explosif a supplanté la pratique traditionnelle qui se limitait à l'exploitation des placers affleurant. La nécessité de financer les coûts croissants de l'orpaillage a donc fait émerger dans les trois pays des formes d'organisation élaborées dans plus de la moitié des sites, là où auparavant chaque orpailleur travaillait pour son compte.

La figure clé dans ce nouveau type d'organisation, qui apparaît sur l'ensemble des trois pays objets de l'étude, est connue comme le « propriétaire du trou » qui assure les besoins en nourriture et les soins de base aux équipes de creuseurs, normalement composées de 4 membres. Toutefois, être propriétaire de trou ne signifie pas automatiquement disposer d'un titre ou d'une autorisation minière, vu que plus de la moitié des sites d'orpaillage dans les trois pays demeurent informels.

À l'ouverture d'un nouveau trou, les propriétaires font appel à des travailleurs temporaires (appelés « djob » au Niger), rémunérés en nombre de sacs sur le total produit, ou « gens des trous » pour enlever le gros de la terre avant d'atteindre le filon aurifère. Ensuite les équipes de creuseurs travaillent jusqu'à extraire 12 à 13 sacs d'environ 70 kilos équivalents de gravier, puis cèdent la place à une autre équipe, si le propriétaire du trou peut en financer plusieurs.

Le propriétaire du trou obtient ainsi la moitié des sacs extraits, et en général en réserve un pour le propriétaire terrien sur lequel le site se trouve et un pour la police des sites, ces distributions restant informelles et convenues sur la base d'accords tacites. L'autre moitié est divisée entre les membres de l'équipe des creuseurs. Ainsi, sur une production de, par exemple, 12 sacs de gravier, un sac sera donné au village ou propriétaire terrien où l'exploitation est située, un sac pour les agents en charge de la sécurité, cinq sacs pour le propriétaire du trou (la moitié des 10 sacs restants), tandis que les quatre membres de l'équipe partageront les cinq sacs restants.

Les sacs sont ensuite amenés sur les aires de traitement, qui souvent se trouvent à proximité immédiates des trous ou dans les habitations des orpailleurs, en dépit de la législation qui impose une nette séparation entre trous, zones de traitement et habitations. Les coûts de traitement, environ 6 000 FCFA (9 euro) par sac, sont élevés et étonnement homogènes dans les trois pays. Les orpailleurs sont souvent affiliés à des fédérations ou syndicats, qui néanmoins n'arrivent pas à leur garantir un partage des revenus plus équitable que celui offert par le modèle dominant du préfinancement par un sponsor. Le seul projet de création d'une coopérative d'orpailleurs pour moderniser la production, mutualiser les coûts d'exploitation et de traitement observé par cette étude est celui de Gombedougou au Burkina Faso soutenu par l'Alliance pour une mine responsable (ARM, 2016).

Tableau 1 : Schéma de partage des bénéfices dans un site d'orpaillage

Membres d'une équipe	Entretien de l'équipe (FCFA/semaine)	Coût de traitement/sac (FCFA)	Sacs par semaine	Grammes d'or par sac	Grammes/semaine	Prix/gramme sur place (FCFA)
4	25-50 000	6 000	12	Environ 2	Environ 25	18 - 20 000
Sacs pour la « sécurité »	Sacs pour les autorités traditionnelles	Partage du reste des sacs (propriétaire/équipe)	Bénéfice net pour le propriétaire^{vi} (FCFA/semaine)	Bénéfice pour les creuseurs (FCFA/semaine)		
1	1	5 / 5	125 – 145 000	150 – 170 000		

Les orpailleurs exploitent les sites à partir d'une teneur en or d'à peine 1.5 g par sac de gravier et en produisent en moyenne cinq par jour, six jours par semaine (80 % d'entre eux ne travaillent pas le vendredi). Les campagnes d'orpaillage durent de 8 à 9 mois avant la suspension pendant la saison des pluies pour que les orpailleurs ne négligent pas l'agriculture, ce qui causerait des pénuries alimentaires.

Environ 60% des propriétaires de trou sont à leur tour financés par les acheteurs ou par les comptoirs qui les emploient. Dans ce cas, chaque échelon de la chaîne de valeur réalise un profit d'environ 50 FCFA (7,5 centimes d'euro) par gramme d'or acheté, soit 0,3 % du prix final, sur lequel les financiers réalisent une marge d'environ 2,5 à 3 % ; dans ce schéma on assiste donc à une répartition de la marge bénéficiaire nettement en faveur des financiers en aval de la chaîne au détriment des producteurs en amont.

^{vi} Le calcul du bénéfice net tient compte du coût d'entretien de l'équipe mentionné à la première ligne du tableau. Le bénéfice pour les creuseurs est à partager entre l'ensemble des membres de l'équipe.

Encadré 3 : l'exploitation par dragues

La législation malienne autorise l'exploitation aurifère par dragues sur les cours d'eau. Le cadastre minier recense 60 permis d'exploitation aurifère par drague (référentiel en ligne 2018ⁱ), plus particulièrement dans le cercle de Kangaba, en amont du fleuve Niger. Le dragage est autorisé par les collectivités riveraines car les orpailleurs versent une redevance annuelle de 125 000 de FCFA aux autorités coutumières et de 25 000 de FCFA à la municipalité, mais le nombre d'installations illégales serait au moins quatre fois supérieur à ceux des dragues autorisées (entretien avec ancien Directeur de la Géologie, 2018).

La plupart des dragues sont de type traditionnel, avec un plongeur chargé de positionner le tuyau d'aspiration dans l'eau ; ces dragues sont généralement opérées par des ressortissants maliens ou de pays de la sous-région. Conséquence de la demande croissante pour ce type d'engins depuis les années 2010, des dragues « made in Bamako » commencent à être fabriquées localement, utilisant les moteurs des voitures Mercedes, très communes au Mali (entretien avec un opérateur de drague traditionnelle à Bamako, 2018). On trouve également des dragues modernes à godet, appartenant majoritairement à des étrangers chinois ou indiens (entretiens avec FNOM, Scomines et un opérateur de drague, 2018). 400 dragues opèreraient actuellement sur la rivière Falémé, affluent du fleuve Sénégal qui marque la frontière sénégalomalienne, et 150 sur la Bagoué, un cours d'eau relativement petit à la frontière ivoirienne.

L'activité des dragues a un impact très négatif sur les bassins des fleuves Niger et Sénégal, car il ensable les lits et réduit le débit des deux fleuves, surtout dans les pays en aval comme par exemple le Niger. Le vendredi 2 mars 2018 la Commission nationale de l'eau (CNE) a comparé la situation actuelle des fleuves Niger et Sénégal à celle de 1984, année de la pire sécheresse que le Mali aie vécu, et plaidé pour l'interdiction de l'orpillage par dragues (Maliactu.net, 2018)ⁱ.

Commerce : financiers et acheteurs

Les acheteurs (« collecteurs ») au Burkina Faso et au Niger achètent l'or concassé par les orpailleurs sur les sites en tenant compte des pertes de poids qu'ils vont subir pendant l'opération de fusion, due aux impuretés. Pour cette raison, l'or sur les sites ne se comptabilise pas en grammes mais avec des unités différentes du système international, notamment l'« en-gros », une ancienne pièce de monnaie de 25 FCFA, qui correspond à une mesure de 6 grammes (mais en pèse en réalité 8). De manière similaire, des mesures de fractions de gramme sont utilisées comme l'« allumette », vendue au prix d'un dixième de gramme et qui en réalité correspond à un huitième de gramme. En moyenne donc, les collecteurs paient aux orpailleurs un prix 20 % inférieur à la quantité réelle achetée, alors que les pertes en fusion ne dépassent pas 4 à 7 % du poids.

Cette différence explique les prix parfois bien au-delà du prix de marché (« fixing »^{vii}) que les orpailleurs demandent sur les sites, étant donné qu'un « en-gros » vendu à 150 000 FCFA (228,6 euros), pour un prix théorique de 25 000 FCFA (38 euros) le gramme, correspond en réalité à une valeur de 18 750 FCFA (28,5 euros) par gramme (entretiens avec des commerçants actifs dans la sous-région, 2018).

Au Mali, l'or est acheté sur les sites d'orpillage en grammes, mais là aussi les collecteurs arrivent à payer, par la négociation ou avec des balances truquées, 20 % moins cher que la quantité qu'ils achètent réellement (entretiens avec la FNOM et des comptoirs, 2018). Il en ressort donc que dans les trois pays objets de l'étude les collecteurs sur les sites faussent les prix en achetant en moyenne 20 % plus d'or de ce qu'ils paient aux orpailleurs.

^{vii} Le fixing de l'or, ou fixing de Londres est le cours du gramme d'or à 24 carats publié deux fois par jour (à 10:30 and 15:00 heure de Londres) par la London Bullion Market Association (LBMA) et accessible au site internet <http://www.lbma.org.uk/precious-metal-prices>.

Les comptoirs : affineurs et exportateurs

L'or en poudre est fondu dans les comptoirs à Ouagadougou, Niamey ou Bamako. Au Burkina Faso et au Niger, les comptoirs déterminent le prix de l'or en fonction de la valeur d'un carat sur le fixing international. Ainsi, le fixing du 5 mars 2018 de 22 800 FCFA (34,75 euros) par gramme d'or à 24k (or pur à 99,99 %) correspond à 950 FCFA par carat par gramme (950 FCFA x 24k = 22 800 FCFA); le prix d'un gramme d'or pur à 92 % (22k, la qualité moyennement extraite par les artisans dans les trois pays objets de l'étude) est donc de 20 900 FCFA (31,9 euros) par gramme. Les comptoirs achètent l'or généralement autour de 20 350 FCFA (31 euros) le gramme, mais certains peuvent payer jusqu'à 20 680 FCFA (31,5 euros) par gramme, entraînant un gain de 550 000 FCFA (840 euros) par kilo d'or exporté (2,5 % de bénéfice), pouvant descendre jusqu'à 220 000 FCFA (335 euros).

Au Mali les comptoirs réalisent une marge de 530 000 à 640 000 FCFA (800 à 975 euros) par kilo exporté, soit jusqu'à presque 3 % de bénéfice.

Au Niger, contrairement au Burkina Faso et au Mali, on ne trouve pas encore de comptoirs d'achat et vente d'or professionnel. Comme c'est le cas dans les deux autres pays, cette activité y est exercée par des détenteurs de commerces variés, qui souvent font aussi office de bureaux de change ^{viii}. Les circuits existants de commercialisation de l'or au Niger sont néanmoins bien implantés sur les sites de production et arrivent à capter la majorité de l'or artisanal disponible ; à titre d'exemple, depuis que la société d'État en charge de la valorisation du secteur minier (Société du patrimoine des mines du Niger – SOPAMIN) essaye de concurrencer ces réseaux d'achat d'or, elle n'arrive pas à trouver assez de personnes disposées à lui vendre (entretien avec la Sopamin, 2018).

La taxe sur l'exportation d'or au Burkina Faso est de 450 000 FCFA (686 euros) le kilo, et de 200 000 (305 euros) pour l'or exporté par l'intermédiaire de l'Aneemas. Au Niger la taxe à l'exportation est de 120 000 FCFA (183 euros) le kilo, ou 60 000 FCFA (92 euros) pour des lots de plus de 50 kilos, mais les exportateurs doivent s'acquitter d'une taxe additionnelle en douane de 350 000 FCFA (533,5 euros). Au Mali la taxe sur l'exportation d'or artisanal s'élève à 465 000 FCFA (709 euros) le kilo, avec une franchise sur les 500 premiers grammes de chaque exportation.

Tableau 2 : Récapitulatif des taxes sur l'exportation d'or (montants en FCFA par kilo)

	Taxe	Exonérations	Autres taxes	Taxe totale (exonération)	Bénéfice des comptoirs avant taxes
Burkina Faso	450 000	200 000 (par ANEEMAS)	25 000 (BUMIGEB)	475 000 (225 000)	550 000
Niger	120 000	60 000 pour exportations de plus de 50 Kg	350 000 (Douane)	470 000 (410 000)	550 000
Mali	465 000	Exonération sur les 500 premiers grammes de chaque export		465 000 (232 500 si un seul kilo était exporté)	530 – 640 000
Togo	30 000				

^{viii} À ce sujet, une étude de l'Alliance pour une mine responsable paru en 2016 indique que l'or sert aussi comme moyen de paiement en Afrique de l'Ouest, permettant aux agents économiques de se passer des circuits officiels bancaires et de change [Alliance pour une Mine Responsable (2016), Filières de Commercialisation de l'or artisanal en Afrique de l'Ouest, <http://www.responsiblemines.org/wp-content/uploads/2017/10/Publication-filieres-de-commercialisation-or-Afrique-ouest.pdf>].

Le 27 octobre 2017, le Conseil des Ministres du Niger a signé une convention avec la société Afrior pour l'installation et l'exploitation d'une chaîne d'affinage d'or dans la région de Niamey, dans un délai de six mois à un coût d'un milliard de FCFA. Le Conseil a chiffré les retombées d'un tel investissement à 300 millions de FCFA par année de validité de la convention, ainsi que le recrutement de 300 agents, majoritairement nigériens (communiqué, 2017).

Au Mali, deux raffineries d'or sont en opération : celle du groupe local Marena Gold Mali, d'une capacité de production de 50 kg d'or brut par jour, et l'affinerie Kankou Moussa (KMR), construite et opérée depuis janvier 2016 par la société italienne Swiss Buillon Co (Africa Intelligence, 2017). L'affinerie Kankou Moussa a une capacité de 100 kg par jour et s'approvisionne en poudre d'or auprès de trois sites d'orpaillage au Mali ; elle collabore avec le groupe italien de transport de métaux précieux Ferrari pour cibler à moyen terme la production industrielle des petits et moyens producteurs, tels que la mine opérée par Wassoul'Or (Africa Intelligence, 2016). L'affinerie Kankou Moussa collabore avec la Fédération des artisans miniers femmes du Mali pour promouvoir des méthodes alternatives au mercure pour amalgamer les paillettes d'or (entretien avec Femima, 2018).

A l'heure actuelle, les raffineries basées à Bamako continuent de fonctionner en sous capacité chronique (entretiens avec la chambre des mines du Mali, 2018); l'affinerie Kankou Moussa par exemple ne dépasse pas les 30 kg d'or brut par jour (Africa Intelligence, 2016 et 2017).

Les destinations finales et pays de transit de l'or

Une manière d'estimer la production d'or artisanal non enregistrée dans les statistiques, et qui est souvent exportée en fraude, est de comparer les statistiques existantes (UN Comtrade, 2018 ; Rapports ITIE, 2017, 2016) des exportations déclarées par les pays producteurs et celles d'importation des pays de destination ou d'affinage. Cette simple vérification permet par exemple de remarquer une différence saisissante de 67 tonnes d'or que les Émirats Arabes Unis déclarent avoir importé du Mali en 2015 et qui n'ont pas été enregistrées dans les statistiques maliennes. Cette différence peut inclure à la fois la production artisanale et à petite-échelle nationale non enregistrée et exportée en fraude, et la production d'or d'autres pays, probablement aussi exportée en dehors du circuit légal (Martin et Helbig de Balzac, 2017). En 2016, ce même écart s'est réduit à 27 tonnes, ce qui semble suggérer que le commerce illégal d'or des autres pays a arrêté de transiter par le Mali^{ix}, et que seulement la production domestique d'or artisanal continue d'être exportée. Pour ce qui concerne la production industrielle, deux tiers sont exportées vers les affineurs en Afrique du Sud et un tiers vers la Suisse.

Par ailleurs, le Togo est un pays dépourvu de sites aurifères mais qui néanmoins a exporté 48,7 tonnes d'or entre 2014 et 2016, majoritairement vers les Émirats Arabes Unis (24 tonnes sur toute la période), le Liban (15,8 tonnes) et la Suisse (8,7 tonnes). Plusieurs rapports (ARM, 2017 ; Guéniat et White, 2015) et entretiens par l'auteur (entretiens à Ouagadougou et Niamey, 2018) mettent en avant le rôle du Togo comme plaque tournante du commerce illicite d'or en provenance du Burkina Faso, du Niger et d'autres pays de la sous-région, et cela en raison de sa faible taxe à l'exportation d'or (30 à 45 000 FCFA le kilo contre une moyenne de 450 000 FCFA dans les autres pays).

^{ix} Il n'existe pour le moment pas d'analyse fiable sur la réduction du flux de l'or transitant par le Mali à partir de 2016. Une mission lancée conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) conduite à la mi-décembre 2015 suggère que l'épidémie du virus Ebola pourrait avoir eu un impact sur l'économie de la région, car les trois pays sont tous producteurs de matières premières (Le Monde (2016), Comment Ebola a asphyxié l'économie) ; un ralentissement de l'orpaillage en Guinée pourrait avoir limité l'alimentation du marché malien en or. La soudaine augmentation de la taxe à l'exportation au Mali est aussi une hypothèse plausible.

Suite à la parution d'un rapport de l'ONG suisse Déclaration de Berne en 2015 (Guéniat et White, 2015), les statistiques officielles d'importation d'or par la Suisse^x, qui indiquaient 15 tonnes d'or en provenance du Togo en 2013 et 7 tonnes en 2014, n'indiquent plus aucune importation d'or en provenance de ce pays depuis 2015. En 2016 en revanche, la Suisse a déclaré 6 tonnes de plus d'importations d'or en provenance du Burkina Faso que ceux exportés en Suisse par les mines industrielles basées dans ce pays ; cette différence correspond à la quantité que la Suisse déclarait importer du Togo avant la parution dudit rapport. Hormis cette différence concernant la Suisse, les statistiques burkinabé d'exportation pour les années 2015 et 2014 coïncident avec les quantités importées par le reste du monde, ce qui semble renforcer la thèse que l'or artisanal produit au Burkina Faso transite par des pays tiers (Togo, mais pas uniquement). Au Burkina Faso, 80 % de l'or produit par les mines industrielles est affiné en Suisse, le reste en Afrique du Sud.

La mine d'or de Samira au Niger exporte sa production vers la Suisse (direction nationale de la géologie et des mines, 2018). L'analyse croisée des statistiques indique 4,3 et 4,8 tonnes d'importation d'or en provenance du Niger aux Émirats Arabes Unis en 2016 et 2015 respectivement. Rappelons que les estimations de production d'or artisanal dans le pays se situent autour de 12 tonnes d'or par an.

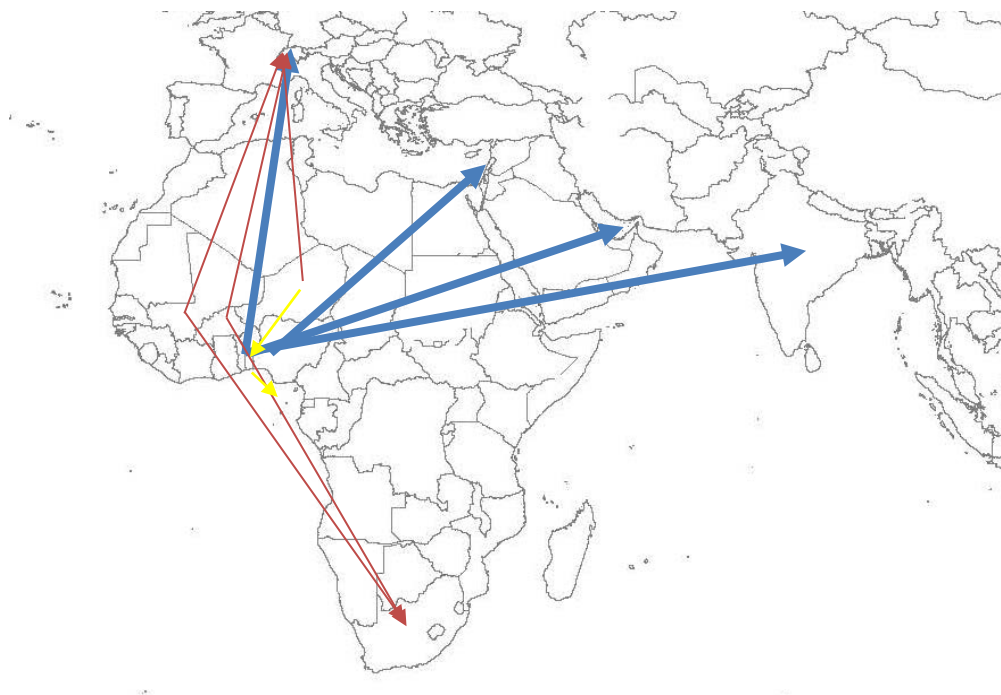
À noter que l'Inde, avec 3,2 tonnes d'or importé en 2016, et 13,2 tonnes d'or burkinabé importé entre 2014 et 2016, commence à devenir une destination non négligeable pour l'or ouest africain.

Il convient par ailleurs de souligner que des exportations d'or vers les Émirats Arabes Unis ou le Liban apparaissent parfois dans les statistiques d'exportation des trois pays, mais associés à des valeurs en dollars qui sont largement en deçà du prix du marché (« valeurs mercuriales »), en général entre 10 et 12 000 dollars le kilo^{xi} ; par exemple les statistiques togolaises estiment la valeur de l'or exporté à 1 700 dollars le kilo (ce qui justifie l'imposition d'une taxe à l'export d'environ 50 dollars le kilo, équivalent au 3 % sur 1 700 dollars). Les déclarations d'importations correspondantes indiquent pourtant une valeur de l'or qui correspond aux prix du marché international.

^x La Suisse est de loin le premier importateur d'or burkinabé, avec 100 tonnes importées sur un total de 123 tonnes exportées officiellement par le Burkina Faso entre 2014 et 2016.

^{xi} En 2016 les statistiques officielles du Niger ont rapporté une valeur de l'or exporté vers les Émirats Arabes Unis (deux tonnes) d'à peine 81 dollars le kilo.

Figure 1 : Destinations de l'or issu du Burkina Faso, Mali et Niger



Légende : les flèches rouges représentent les destinations d'exportation (Suisse et Afrique du Sud) des mines industrielles qui opèrent dans les trois pays ; les flèches bleues montrent les destinations d'exportation (Émirats Arabes Unis, Inde, Liban et Suisse) de l'or issu de l'activité artisanale, semi-mécanisée ou à petite échelle ; les flèches jaunes indiquent le trafic d'or en provenance du Burkina Faso et du Niger vers le Togo

Source : *Élaboration sur données UN COMTRADE, 2018 ; Entretiens, 2018 ; Alliance pour une Mine Responsable, 2016 ; Guéniat et White, 2015. Carte de base Google Maps.*

Les risques aux sens de l'Annexe II du Guide OCDE

Cette section examinera la perméabilité de la filière aux catégories de risques identifiées dans l'Annexe II du Guide de l'OCDE, à savoir:

Risque d'atteinte grave lors de l'extraction, du transport ou du commerce des minerais, par exemple: travail des enfants (y compris ses pires formes); prostitution, violences sexuelles généralisées; travail forcé ; conditions dégradantes et torture.

Risque de soutien direct ou indirect aux groupes armés non-étatiques: par exemple dans les cas où ces groupes contrôlent les sites miniers ou les itinéraires de transport ou le commerce des minerais; s'ils taxent illégalement ou extorquent de l'argent ou des minerais aux points d'accès aux sites miniers ou sur les itinéraires de transport ou aux points de commerce des minerais ; et/ou s'ils taxent illégalement ou extorquent des intermédiaires, des entreprises exportatrices ou des comptoirs.

Risque de soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui contrôlent, taxent illégalement ou extorquent de l'argent sur les sites miniers, les itinéraires de transport et les acteurs en amont dans la chaîne d'approvisionnement.

Risque de corruption, fausses déclarations, blanchiment d'argent et non-paiement des taxes.

Atteintes graves lors de l'extraction, du transport ou du commerce des minerais

Dans les trois pays objets de l'étude, on constate l'existence de conflits plus ou moins ouverts entre les exploitations aurifères industrielles, les orpailleurs et les communautés locales. Les orpailleurs, s'appuyant sur le fait que leur présence sur les sites aurifères précède largement la venue des sociétés industrielles et se plaignent d'avoir été privé de leurs sources de revenus avec l'installation des grandes mines sur les terres qu'ils exploitaient. Les communautés locales se sentent lésées par les compensations offertes par la destruction de terres agricoles et par la relocalisation de villages entiers sur d'autres terres.

Les conditions de travail dans les mines artisanales et à petite-échelle dans les trois pays objets de l'étude sont souvent dangereuses, notamment en raison des phénomènes de ruées attirant des milliers de personnes qui s'installent dans la plus grande précarité. Cette situation est souvent la cause de conflits violents avec les communautés autochtones, qui en arrivent à attaquer les orpailleurs pour les chasser de leurs terres ou pour régler des différends souvent liés à des questions de vol, d'empiètement des terres agricoles ou de non-respect des mœurs (Bohbot, 2017). À cela s'ajoutent conflits et règlements de comptes entre orpailleurs suite à des incidents dans les puits, à des chevauchements dans une galerie exploitée par des concurrents, pour des questions d'argent ou de vol ou suite à des accidents liés à la manipulation de produits chimiques ou explosifs (Nigerdiaspora.net, 2016).

Dans les sites d'orpaillage, la sécurité est gérée de manière traditionnelle par une police coutumière plus ou moins reconnue^{xii}, mais souvent débordée par les événements. Les forces de sécurité publiques déployées pour contrôler les sites d'orpaillage, dépassées par le nombre d'individus participants aux ruées, sont contraintes de se limiter à veiller à ce que les règlements de comptes ne dépassent pas certaines limites plutôt qu'à essayer d'intervenir en profondeur; plusieurs plaintes des orpailleurs contre des saisies abusives d'or par les forces de l'ordre et actes de corruption active et passive, localement appelés « tracasseries », ont été signalées. Les forces de sécurité publique interviennent dans les trois pays dans les cas de fermeture des sites, comme dans le Djado ou au Liptako en Niger en 2016 ou comme dans le site de de Kobada dans le cercle de Kangaba au Mali en 2014; dans ce dernier cas, la presse indiquait que la gendarmerie et la garde nationale auraient expulsé sans aucun préavis 40 000 orpailleurs clandestins qui refusaient de suspendre leurs activités pendant la saison des pluies, du 15 mai au 30 octobre^{xiii}, causant 1 mort et 8 blessés (Maliweb.net, 2014 ; Bamada.net, 2014 ; Afribonemali.com, 2014).

La présence des enfants sur les sites d'orpaillage est un fait confirmé par la quasi-totalité des sources interrogées. Les chiffres sont inquiétants ; le nombre d'enfants sur les sites d'orpaillage au Burkina Faso, Niger et Mali dépasserait aisément 100 000 individus. La principale conséquence de cette présence est la déscolarisation des enfants. Plusieurs projets de création de classes d'école mobiles pour atteindre les enfants sur les sites se sont soldés par des échecs (entretiens avec Unicef à Ouagadougou, délégation de l'UE au Mali, organisations de la société civile, Sopamin et Police Judiciaire à Niamey, 2018 ; Bureau International du Travail, 2009). Parfois des enfants inscrits quittent l'école pour rejoindre leurs camarades sur les sites d'orpaillage. Le plus souvent, ils ne font que suivre leurs parents orpailleurs qui se déplacent avec l'ensemble des membres de la famille. La plupart des sources ont indiqué que les enfants travaillent rarement dans les trous d'orpaillage, se limitant en général aux activités connexes telles que le transport d'eau et le traitement du minerai (qui implique souvent le maniement de produits toxiques ou nocifs comme le mercure).

D'après un grand nombre d'interlocuteurs interrogés, les violences sexuelles généralisées, y compris contre des enfants, sont aussi fréquentes sur les sites d'orpaillage dans les trois pays. Par ailleurs, au Mali, les associations de femmes minières indiquent que les femmes représentent environ la moitié de la force de travail employée sur les sites d'exploitation artisanale, surtout pour le broyage et concassage du gravier minéralisé et pour le ravitaillement des orpailleurs, mais qu'elles ne participent pas de manière équitable au partage des revenus (entretiens avec Femima, Afemin et Scomine, 2018).

^{xii} Au Mali les individus qui sécurisent les sites miniers sont appelés « Tombolomas » et sont souvent considérés par les autorités comme des sortes de milices, contrairement aux « Dozos » qui revêtent un rôle de police coutumière bien reconnu. La même distinction est opérée au Burkina Faso entre les « Koglweogo », implantés surtout dans le nord du pays et les « Dozos ». Des Dozos interrogés pendant cette étude ont expressément indiqué qu'ils se sont opposés à ce que les « Koglweogo » s'installent dans la partie sud du pays. Les « Dozos » sont à l'origine une confrérie de chasseurs traditionnels présents au Burkina Faso, au Mali et dans le nord de la Côte d'Ivoire.

^{xiii} La saison des pluies est appelée "hivernage" en plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest. Pour réduire les risques d'éboulements, noyade et autres accidents, qui augmentent considérablement avec les pluies, les autorités des trois pays objets de l'étude imposent la suspension des activités dans les sites artisanaux pendant cette période. Au Mali cette suspension est règlementée par l'arrêté interministériel (signé par les ministres des Mines, de l'Intérieur et de la Sécurité, de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, de la Décentralisation et de la Ville) 2014-1663MM-MIS-MEEA-MDV du 6 juin 2014 portant « Interdiction de l'activité de l'orpaillage pendant la période hivernale » qui court du 15 mai au 30 octobre de chaque année.

Soutien direct ou indirect à des groupes armés non-étatiques

Afin de mieux comprendre les liens potentiels existants entre la production et le commerce de l'or dans la région et le soutien éventuel, direct ou indirect, que ces activités peuvent apporter aux groupes armés non-étatiques opérant au Mali, Niger et Burkina Faso, nous proposons ci-dessous un bref aperçu des principaux mouvements armés identifiés au Sahel.

Aperçu de la situation sécuritaire au Mali, Niger et Burkina Faso

Le 25 janvier 2017, reconnaissant que la région du Liptako-Gourma était en train de devenir un sanctuaire de groupes terroristes et de réseaux de criminalité transnationale, les autorités du Burkina Faso, du Mali et du Niger ont créé une force militaire conjointe pour faire face à la menace sécuritaire dans la zone (Jeune Afrique, 2017). Jadis « havre de paix » selon les mots du Président nigérien Mahamadou Issoufou depuis le début de la crise malienne de 2012, la région contenue dans la boucle du fleuve Niger et l'axe Mopti-Niamey (voir Annexe 4) est en proie à une montée inquiétante des violences armées. La gestion des ressources naturelles, le brigandage massif et la circulation accrue des armes depuis les années 2000, y suscitent de multiples conflits que l'administration et les élites traditionnelles ne parviennent pas à réguler. Ces dernières sont de plus en plus discréditées auprès des groupes marginalisés, dont une partie des éleveurs nomades Peul et Tamasheq, qui remettent en cause les privilèges des élites urbanisées et des anciennes aristocraties locales.

Des leaders de ces communautés marginalisées et des prédicateurs bien ancrés sur les territoires, comme Iyad Ag Ghali, Malam Ibrahim Diko ou Amadou Koufa, contestent l'autorité et le rôle de médiation des États, qu'ils estiment gangrenés par la corruption et par l'inefficacité, et dont ils condamnent les abus commis par leurs forces de sécurité. Les anciens reliquats du terrorisme algérien et les mémoires des djihâd Peuls du XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle contre « l'opresseur blanc » (par l'Empire du Macina ou le royaume du Jelgooji, par exemple) apparaissent comme la solution logique pour contrecarrer les pouvoirs publics perçus comme oppresseurs et partisans des élites traditionnelles.

Dans l'ensemble plus vaste de la région sahélo-saharienne, la galaxie de groupuscules combattants (« katibas ») et groupes terroristes a traversé des phases de scissions parfois violentes suite à des désaccords sur la répartition des zones d'influence et des profits des activités criminelles. Néanmoins, pour faire face à la pression militaire conjointe des troupes nationales et étrangères, ces groupes semblent être en train de se recomposer autour d'alliances s'inspirant d'Al Qaeda ou de l'État Islamique. Radicalement opposés par leurs idéologies et visions stratégiques, les deux mouvances djihadistes gravitent pour l'instant dans des zones d'influence distinctes et ne se sont pas encore directement affrontées^{xiv}. Les groupes recomposés dans la mouvance s'inspirant d'Al Qaeda (AQMI, Al Mourabitoun, Ansar Dine et le Front de Libération du Macina) sont les plus actifs dans le Liptako-Gourma, tandis que Ansarul Islam est pour l'instant localisé dans la région du Sahel burkinabé et l'EIGS de Al Sahraoui sévit la zone de Menaka à la frontière entre Mali et Niger (Entretien avec la MINUSMA, 2018).

^{xiv} La zone d'influence des groupes terroristes inspirés à Al Qaeda se situe à l'ouest de la région Saharo-Sahélienne (Mali, Burkina Faso, Algérie), tandis que les groupes s'inspirant de l'EI sont actifs dans la partie orientale (Niger, Libye, Tchad, Nigeria).

Ces groupes terroristes comptent également sur les effets d'annonce d'actions et d'attentats, mais n'arrivent pas toujours à les concrétiser, souvent en raison de dynamiques internes liées au pouvoir ou à l'orientation idéologique, parfois à cause de désaccords sur le partage des ressources et au contrôle des itinéraires de trafics.

Le 21 juin 2017, le Conseil de Sécurité de l'ONU reconnaissait avec préoccupation la dimension transnationale de la menace terroriste dans la région du Sahel, et les possibles liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée au Sahel, responsable notamment de trafic d'armes et de stupéfiants, de trafic de migrants, et de traite d'êtres humains (ONU, 2017). Le 5 septembre 2017, le Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté la résolution 2374 (2017) sur le Mali qui établit un Comité pour sanctionner les individus et organisations responsables d'entraves à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé en 2015^{xv}. Au Mali, la Minusma est déployée dans les régions de Segou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal (ONU, 2017).

Les principaux groupes terroristes actifs dans la région objet de l'étude

Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin de Iyad ag Ghali

Le 1^{er} mars 2017, les leaders de AQMI, Ansar Dine, Al-Mourabitoun^{xvi} et Macina annoncent dans une vidéo transmise à l'agence de presse mauritanienne Agence Nouakchott Information (ANI) la fusion de leurs mouvements dans le Jamaat Nosrat al-Islam wal Muslimin (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM)). Ils désignent le leader d'Ansar Dine, Iyad ag Ghali comme chef du mouvement (Jeune Afrique, 2017). Ils revendiquent l'attaque contre l'armée nigérienne à Midal le 5 juillet 2017. Selon la Minusma, la création du Jama'at a amélioré la coordination des attaques de ses composantes, surtout dans la pratique d'utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI), avec un effet direct sur la détérioration de la situation sécuritaire au Mali (entretien avec Minusma 2018).

Ce nouveau groupe, probablement le plus grand rassemblement de djihadistes de la région, est supposément constitué de quelque 500 combattants et a dressé une liste de 11 pays (États-Unis, Allemagne, France, Pays-Bas, Suède, Tchad, Guinée, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Sénégal, Niger) qualifiés d'ennemis de l'Islam en Afrique (Le Monde, 2017 ; Sineactu.com, 2017).

Ansarul Islam de Malam Ibrahim Dicko

Le groupe Ansarul Islam a été fondé en 2016 par Ibrahim Malam Dicko, un prédicateur burkinabé d'ethnie Peul originaire de la province du Soum (dans le nord du pays, près de la frontière malienne), radicalisé lors d'un voyage au Mali entre 2015 et 2016. L'objectif déclaré d'Ansarul Islam est de faire renaître le royaume Peul de Macina dans le nord du Burkina Faso, objectif partagé avec l'autre organisation djihadiste Front de Libération du Macina, qui en 2017 s'est affilié au groupe Jamaat Nosrat al Islam. Pour atteindre son but, Ansarul Islam se livre à l'assassinat de personnes suspectées de collaborer avec l'Etat (par exemple l'assassinat d'un directeur d'école à Djibo le 3 mars 2017), et à des attaques contre les postes de sécurité (Le Monde, 2017). Selon des sources sécuritaires burkinabé, Malam chercherait à se rapprocher de la branche ouest africaine de l'EI dirigée par Al-Sahraoui (baptisée État Islamique dans le Grand Sahara, EIGS), contrairement à l'allégeance à Al Qaeda de son « maître » Kufa (entretiens avec sources sécuritaires et journalistes, 2018).

^{xv} L'Accord de paix inter-malien (Accord d'Alger) fut signé à Bamako le 20 juin 2015 entre le Mali et la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA, coalition des mouvements touareg et arabes) pour mettre fin à trois ans et demi de conflit au Mali.

^{xvi} Al-Qaida au Maghreb islamique (AQUMI), Ansar Dine et son dirigeant, Iyad Ag Ghali, et Al-Mourabitoun sont inscrits sur la liste onusienne relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida établie en application des résolutions [1267 \(1999\)](#), 1989 (2011) et [2253 \(2015\)](#) du Conseil de Sécurité.

L'État Islamique dans le Grand Sahara (EIGS)

En 2016, un dirigeant sahraoui du Mujao Lehbib Ould Ali Ould Saïd Ould Joumani, connu sous le nom de guerre de Al Sahraoui, annonce la scission d'un groupe de maliens originaires de la ville de Gao de Al Mourabitoun et la création de l'État Islamique dans le Grand Sahara (EIGS), qui plaide allégeance à l'EI.

Ce groupe revendique le premier attentat de l'EI en Afrique en septembre 2016 contre le poste de douane de Markoye au Burkina Faso (Le Monde, 2016). Une étude de l'Institut français de relations internationales (IFRI) estime que le EIGS pourrait se renforcer au-delà de sa base initiale avec l'afflux de djihadistes fuyant la Libye (Memier, 2017).

Soutien direct

Les formes de soutien direct prises en compte dans cette étude sont le contrôle direct, par présence physique ou financement des opérations des sites aurifères par des groupes armés non-étatiques, et leur financement à travers les circuits de commercialisation de l'or.

Contrôle direct des sites aurifères

Au Burkina Faso, la mine d'or d'Essakane se trouve dans la province de Oudalan, qui se trouve entre celle du Soum, sous pression constante du groupe terroriste Ansaroul Islam, et la région de Tera au Niger, où 12 soldats américains et 30 nigériens sont tombés dans une embuscade attribuée au groupe terroriste EIGS le 04 octobre 2017 (20minutes.fr, 2018). En avril 2015, « un groupe de terroristes » avait par ailleurs attaqué la mine de manganèse de Tambao et enlevé un responsable de sécurité européen^{xvii} (AIB, 2015). Plus récemment, à la suite de deux attaques enregistrées en deux semaines au cours du mois d'août 2018 contre des convois en direction des mines Mana et Boungou (est et centre du pays), le groupe Semafo a pris la décision de transporter son personnel vers les sites par hélicoptère.

De manière générale, les sources consultées dans le pays ont confirmé que les protocoles de sécurité des exploitations minières industrielles ont été renforcés dans les zones à haut risque dans le nord-est et sud-est du pays (entretiens avec sources sécuritaires et journalistes à Ouagadougou, 2018).

Dans le Soum, le groupe terroriste Ansaroul Islam est soupçonné d'être responsable de plusieurs attaques, y compris avec usage d'engins explosifs improvisés, contre des convois desservant la mine d'Inata, en 2017 (VOA, 2017). Selon des sources à Ouagadougou, la détérioration de la situation sécuritaire, en plus de considérations financières et techniques, aurait mené à la suspension temporaire des activités de la mine d'Inata en 2017 (entretiens avec Comapem et une source sécuritaire à Ouagadougou, 2018).

Au Niger, la prolifération de sites d'orpaillage dans les régions du Djado et de l'Air au nord du pays, une zone vaste, difficile à surveiller et en proie aux activités de différents réseaux de criminalité transnationale, principalement composés de ressortissants libyens ou tchadiens, constitue un sujet de préoccupation majeur. De plus, le pays a été contraint de suspendre le contrôle administratif sur les sites d'orpaillage jadis assuré par l'administration des mines avec la coopération des corps habilités nationaux, et cela faute de moyens financiers (entretien avec le directeur régional des mines de Tillabéri, 2018).

^{xvii} Un communiqué officiel du Gouvernement parle d'un « *attaque terroriste par des individus armés non identifiés* », tandis que des journalistes d'investigation affirment avoir reçu de plusieurs sources locales l'information que les terroristes venaient du Mali.

Au Mali, les régions traditionnelles d'exploitation minière industrielle et d'orpaillage que sont Kayes, Koulikoro et Sikasso, ne présentent pas pour l'instant de signes de contrôle des sites aurifères par des groupes armés non-étatiques. Toutefois, lors d'une intervention à l'occasion de la conférence annuelle « Mining Indaba » organisée au Cape, en Afrique du Sud, en février 2017, Tiémoko Sangaré, ministre des mines de la République du Mali, avait publiquement partagé ses inquiétudes concernant le risque de pénétration et d'infiltration des groupes terroristes dans les zones de production d'or dans le sud du pays, et les difficultés que ceci pourrait causer pour le secteur industriel. Par ailleurs, plusieurs témoignages soulignent un démarrage des activités d'orpaillage vers Kidal et Tessalit, des zones où la présence des groupes affiliés au Jama'at al Islam est authentifiée (entretiens avec Scomines, Femima et Afemin, 2018).

Dans les trois pays, les questions de sécurité demeurent au centre de l'attention des compagnies opérant dans la région, comme en témoigne l'organisation d'un atelier le 30 août 2018 à Perth par le cabinet de conseil African Geopolitics sur les stratégies à mettre en place pour limiter les conséquences des conflits dans le Sahel sur le secteur minier (Africa Intelligence, 2018).

Soutien indirect

Le risque de soutien indirect à des groupes armés non-étatique concerne tout autant les exploitants industriels qu'artisans et à petite-échelle. Au Burkina Faso, Mali et Niger, les premiers sont en effet exposés au risque d'enlèvement à des fins de paiement de rançon de leurs employés et peuvent aussi être victimes d'extorsions sous la forme de paiements nécessaires pour assurer leur « protection » pour opérer dans certaines zones. Les exploitants artisans et à petite échelle peuvent aussi faire l'objet d'extorsions, requêtes de « protection », attaques ou pillages, parfois simplement motivés par des règlements de comptes entre communautés concurrentes.

De manière générale, les cas de soutien indirect sont les plus difficiles à identifier car tant les exploitants industriels que les artisans ou à petite échelle ont tendance à ne pas signaler les tentatives d'extorsion (surtout les requêtes de « protection ») menées par les groupes armés non-étatiques.

Enlèvements, rançons et requêtes de « protection » visant les exploitants industriels

Comme il a déjà été évoqué dans cette étude, les mines industrielles en exploitation au Burkina Faso, au Niger et au Mali ont été amenées à renforcer leurs protocoles de sécurité pour faire face à la menace terroriste. De manière générale, les opérateurs économiques installés dans la région burkinabé du Sahel restent plus particulièrement exposés au risque d'extorsion de la part de groupes armés non-étatiques. Ainsi, en septembre 2018, 3 employés de la mine ont été enlevés le 23 septembre alors qu'ils se rendaient à Djibo (Jeune Afrique, 2018). L'article de Jeune Afrique rapporte que, selon une source sécuritaire, les ravisseurs sont « *probablement des membres des groupes djihadistes qui sévissent dans la région. Ils se sont dirigés vers la frontière malienne* ».

Les mines industrielles au Mali, ainsi que les routes qu'elles empruntent pour acheminer la production vers les lieux d'exportation, se trouvent dans des zones qui restent pour l'instant hors du contrôle des groupes armés non-étatiques. Au Niger, la mine d'or de Samira, bien que située dans la zone d'activité du groupe terroriste État Islamique dans la Grand Sahara (EIGS), semble n'avoir pas pour l'instant été objet de menaces, enlèvements ou requêtes de « protection » de la part de ce groupe.

Extorsions visant des exploitations artisanales et à petite échelle

Depuis plusieurs mois, un ensemble de témoignages signale une croissance des incidents liés à l'activité des groupes armés autour de sites de production d'or artisanal dans la région.

Au Burkina Faso, en janvier 2018 des hommes armés ont attaqué et pillé le site d'orpaillage de Koutougou, à 130 km de Djibo dans la province du Soum (Wakat Séra, 2018). Le 18 octobre 2016, un « règlement de comptes » entre Koglweogo et des assaillants a fait cinq morts sur le site d'orpaillage de Kéréboulé, 60 kilomètres au nord de Djibo (AIB, 2016) ; un rapport de l'organisation International Crisis Group de 2017 estime que les assaillants de Kéréboulé étaient possiblement liés à Ansarul Islam (ICG, 2017). Plusieurs sources au Burkina Faso ont confirmé ces attaques et affrontements récurrents visant les sites d'orpaillage dans la région du Sahel depuis 2016, indiquant qu'ils étaient désormais « pris en otage » par des groupes armés non-étatiques (entretiens avec Conapem, Synorartrab, Aneemas, sources sécuritaires et journalistes à Ouagadougou, 2018).

Au Niger, la région de Tera, une des principales zones d'orpaillage du Liptako, est un théâtre d'opérations de groupes terroristes basés dans la zone de Menaka au Mali. Lors d'un entretien accordé à l'OCDE en mars 2017, le ministère des mines du Niger avait confirmé la présence de pêcheurs « mauritaniens et soudanais » accompagnés d'hommes armés sur des sites d'orpaillage localisés à 150 km à l'ouest de Niamey. De plus, les inquiétudes exposées dans la section précédente concernant des risques d'infiltration de groupes armés non-étatiques dans les nouvelles régions d'orpaillage dans l'Aïr et le Djado au Niger et dans les présumés nouveaux sites d'orpaillage à Kidal et Tessalit au Mali pourraient aussi se matérialiser sous forme d'extorsions visant ces exploitations.

Des enquêtes sur le terrain sont donc nécessaires pour déterminer si les opérations minières dans ces zones sont susceptibles de contribuer au financement de groupes armés non-étatiques et, le cas échéant, déterminer quelle est l'ampleur du phénomène.

Forces de sécurité publiques ou privées

Implication des forces de sécurité publiques ou privées dans l'activité minière

Dans les trois pays objets de l'étude, plusieurs cas ont été signalés de forces de sécurité qui autorisent et facilitent l'accès aux sites d'orpaillage pendant la période administrative de fermeture des exploitations artisanales (« hivernage », pendant la saison des pluies), en échange d'argent, ou de représentants des forces de sécurité qui s'adonnent eux-mêmes à l'orpaillage pendant qu'ils surveillent les sites.

Au Burkina Faso, le syndicat des orpailleurs indique que les agents de sécurité, en charge de veiller à l'intégrité du site minier de Poura, fermé depuis 1999, auraient, avec le soutien de certains élus locaux, illégalement facilités l'exploitation semi-mécanisée du site (entretien avec le Synorartrab, 2018 ; Kabore, 2017). Des officiers de l'État rapportent que des agents des forces de sécurité publiques participeraient à des phénomènes d'extorsion sur les sites qu'ils sont censés surveiller, en particulier dans la région Sud-Ouest (entretien avec le Bumigeb, 2018).

Dans le Liptako nigérien et sur les sites d'orpaillage des régions de Kayes et Sikasso au Mali, plusieurs sources ont rapporté des cas similaires d'agents des forces de sécurité qui financent des orpailleurs ou qui ne font pas respecter la fermeture des sites pendant l'hivernage, de juillet à octobre (entretiens à Niamey et Bamako, 2018).

Extorsions visant des opérateurs de la filière aurifère

Au Burkina Faso, les cas d'extorsion par les forces de police ou gendarmerie (localement appelées « tracasseries ») sur les sites d'orpaillage sont fréquemment rapportés au numéro vert anti-corruption mis en place par le Réseau National de Lutte Anti-corruption (REN-LAC) en 2014 (Renlac.com, 2018 ; Droitlibre.net, 2014); par exemple en octobre 2017, des orpailleurs se sont adressés à cette structure pour récupérer de l'or soustrait par des policiers (entretien avec l'Aneemas, 2018).

Au-delà des cas d'extorsion par les forces de sécurité publiques, plusieurs cas ont été rapportés impliquant les polices coutumières au Mali et au Burkina Faso qui sont chargés par les communautés de gérer la sécurité sur les sites d'orpaillage. Traditionnellement, les polices coutumières étaient craintes et respectées par les orpailleurs en raison des pouvoirs mystiques qui leur été prêtés, ce qui leur permettait de maintenir l'ordre chez les orpailleurs ; toutefois, avec l'évolution qui a caractérisé l'orpaillage traditionnel et surtout en raison de la ruée sur les sites de ressortissants étrangers n'observant pas les mêmes coutumes que les autochtones, les polices coutumières ont largement perdu de leur autorité. Ainsi, il est fréquent de voir des agents de la police coutumière imposer des paiements en nature (généralement en sacs de gravier minéralisé) aux orpailleurs pour leur permettre de travailler dans les sites. Les autorités locales, qui sont en théorie les tuteurs de la police coutumière se joignent souvent à eux dans ces mécanismes d'extorsion (entretiens avec syndicats, association et fédération des orpailleurs dans les trois pays, 2018).

Au Mali, le pouvoir des Tombolomas est tel qu'ils auraient empêché la création de comptoirs d'achat encadrés par l'État sur des sites à Kayes, par crainte que cela puisse empiéter sur leurs prérogatives (entretien avec le projet d'appui à la gouvernance des industries extractives, 2018).

Corruption, fausses déclarations, blanchiment d'argent et non-paiement des taxes

Corruption, fausses déclarations et non-paiement des taxes

Le risque de fausses déclarations, fraude et évasion fiscale dans la production, transport et commerce de l'or dans les trois pays objets de l'étude est réel. Cela est surtout dû à l'absence de statistiques fiables sur la production d'or artisanal, et à la haute valeur de l'or, qui en facilite le transport et l'exportation en fraude, notamment vers les pays limitrophes où les taxes à l'exportation sont moindres.

En principe, le taux de la taxe sur les exportations d'or dans la plupart des pays producteurs ouest africains est fixé entre 3 à 5 % de la valeur du cours mondial. Dans la réalité chaque État applique un calcul différent de l'assiette imposable, ce qui évidemment se répercute sur les montants effectifs à payer lors de l'exploration (Laporte, 2017).

Le Mali par exemple, a longuement imposé une taxe de 3 % non sur la valeur de marché de l'or (20,9 millions de FCFA le kilo pour l'or pur à 92 %), mais sur une valeur fixée à 5,5 millions de FCFA le kilo (appelée « valeur mercuroiale »), ce qui résultait en une taxation de 165 000 FCFA (251 euros) le kilo exporté (3 % de 5,5 millions de FCFA), au lieu de celle attendue de 627 000 FCFA (955 euros); de ce fait le Mali était devenu la plaque tournante du commerce de l'or en provenance de toute la sous-région, comme indiqué dans un rapport d'enquête publié en 2017 (Martin et Helbig de Balzac 2017). En dépit de cette taxation généreuse, comme indiqué précédemment, seules 4 tonnes d'or artisanal passent chaque année par le circuit légal au Mali.

Encadré 4 : la filière « togolaise » et le « commerce triangulaire » de l'or

Comme déjà évoqué, d'après les statistiques ouvertes disponibles¹, le Togo a exporté entre 2014 et 2016 48,7 tonnes d'or, majoritairement vers les Émirats Arabes Unis (24 tonnes), le Liban (15,8 tonnes) et la Suisse (8,7 tonnes).

Parmi les causes de cette fuite d'or vers le Togo, une taxation jugée trop onéreuse par les opérateurs de la filière au Burkina Faso et au Niger, qui les empêcherait de réaliser des bénéfices, en dépit de la marge de 550 000 FCFA qu'ils réalisent en moyenne sur l'exportation d'or. Ainsi, 12 à 20 tonnes d'or burkinabé et 2 à 3 tonnes d'or provenant du Liptako nigérien seraient exportées en fraude vers Lomé chaque année. Les comptoirs qui exportent en fraude ne s'acquittant pas du paiement des taxes peuvent ainsi acheter l'or à prix gonflé par rapport au reste du marché, ce qui leur assure d'être constamment approvisionnés. À titre illustratif, la Sopamin au Niger a dû suspendre un projet de création de comptoirs mobiles par deux camions blindés qui se déplacent sur les sites du Liptako et de l'Aïr, car ils n'arrivaient pas à acheter l'or à un prix lui permettant de pouvoir réaliser du bénéfice. Après plusieurs mois sur le terrain, la Sopamin n'est parvenue à acheter que quelques kilos sur la tonne qu'elle s'était donnée comme objectif (Sopamin, 2018).

La taxe à l'exportation d'or depuis Lomé se situe entre 30 et 45 000 FCFA, sur la base d'une estimation artificielle de la valeur de l'or exportée de seulement 1 700 dollars le kilo, contre une valeur marchande de 34 000 dollars. Ce « dumping fiscal » a été dénoncé par plusieurs personnes interrogées et rendu public en 2015 par l'ONG suisse Déclaration de Berne (Guéniat et White, 2015).

Les exportations frauduleuses peuvent se faire par voiture, dans des caches soudées sous les châssis (BNAF 2018). Parfois, les trafiquants cachent l'or à même le corps dans des ceintures permettant de transporter plusieurs kilos à la fois (ARM, 2016). Des phénomènes de corruption des agents de douane et police en cours de route sont aussi souvent rapportés, ce qui pourrait contribuer à expliquer le volume limité de saisies d'or exporté en fraude sur une route et par des réseaux pourtant bien connus dans la sous-région.

L'or est ainsi utilisé dans sa fonction de monnaie parallèle qui peut être utilisée en dehors de la zone Uemoa pour l'achat d'autres biens et services, permettant de contourner la législation régionale qui impose le contrôle de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) sur les transactions en devise étrangère ou vers l'extérieur de l'espace Uemoa (Bceao, 2012). Ainsi, des exportateurs de Ouagadougou ou de Niamey peuvent vendre l'or artisanal sur le marché parallèle, à Lomé ou directement à Dubaï, en échange de dollars américains, qu'ils seraient autrement obligés de demander à la Bceao, fournissant des justificatifs sur l'origine et la destination des fonds. Ce type de transaction a un coût d'environ 105 à 110 % du fixing de l'or vendu, compte tenu de l'achat de l'or sur place à des prix gonflés¹, et du coût du transport en contrebande vers Lomé. La moins-value réalisée par cette transaction sera compensée par l'importation de produits, surtout électroniques, achetés à Dubaï et revendus sur place avec des marges d'environ 25 à 30 % (entretiens avec douanes, comptoirs et journalistes à Ouagadougou et Douanes, Interpol et comptoirs à Niamey, 2018). Le rôle du Togo comme pays de transit de l'or artisanal issu du Burkina Faso a fait l'objet d'un rapport publié en 2016 par l'Alliance pour une mine responsable (ARM, 2016).

Les réseaux de trafiquants d'or vers Lomé sont bien implantés et opèrent souvent par des services de transfert de fonds ou de valeurs, du type « hawala » ou « paiement par téléphone »¹, qui règlent les transactions directement à Lomé, ou parfois directement à Dubaï, sans que l'argent ne circule physiquement (entretiens avec la douane à Ouagadougou et la police judiciaire à Niamey, 2018 ; GAFI 2012-2017). Selon des sources sécuritaires interrogées, les systèmes de crédit informel et les transferts d'argent via des opérateurs cellulaires permettent de contourner les contrôles sur les flux de capitaux et peuvent être exploités par des groupes armés ou criminels pour se financer (entretiens avec sources sécuritaires à Ouagadougou et Niamey et Minusma, 2018).

Blanchiment d'argent

Comme indiqué dans ce rapport, le prix d'achat de l'or pur à 92 % ne devrait pas dépasser les 20 900 FCFA (31,9 euros) par gramme, ce qui équivaut, dans le système d'achat utilisé au Burkina Faso et au Niger à un prix de 950 FCFA le carat (950 FCFA x 22 carats = 20 900 FCFA). Cependant, des comptoirs de Ouagadougou et Niamey ont montré plusieurs reçus d'achat où figuraient un prix par carat allant de 965 à 975 FCFA (entretiens avec des comptoirs à Ouagadougou et Niamey, 2018). Tout en admettant la possibilité que certains comptoirs altèrent le résultat du calcul densimétrique, qui permet de déterminer la pureté de l'or, en leur faveur (qui pourrait par exemple amener à indiquer une pureté de 21,5 carats au lieu des 22-23 carats qui est la qualité standard de l'or artisanal extrait dans la région) le coût du carat reviendrait quand même au-delà du fixing international, sans même prendre en compte les taxes et coûts liés à l'exportation.

Dans les trois pays objets de l'étude il ressort que plusieurs comptoirs s'associent avec des détenteurs de titres miniers, ou sont eux-mêmes titulaires de plusieurs titres, afin de fournir une origine légale et officielle à la provenance de l'or qu'ils achètent auprès d'orpailleurs informels / illégaux (entretiens avec comptoirs à Ouagadougou, Niamey et Bamako et experts en France, 2018). Au Burkina Faso par exemple, des enquêtes officielles ont révélé que trois individus, Kindo Adama (du comptoir Somika), Sawadogo Sayouba (Sav'Or) et Pafadnam Saïdou (Burkina or métal) détiennent respectivement 79, 37 et 12 titres miniers qu'ils sont fortement suspectés d'utiliser pour justifier des activités de blanchiment d'argent par le commerce et l'exportation d'or (Assemblée Nationale 2016, Guéniat et White, 2015). Au Mali, l'attribution de titres miniers comme couverture pour l'achat d'or est rendue possible car les dispositions du Code Minier qui prévoient le retrait des titres en cas de non-exécution des travaux ne sont pas respectées sur le terrain (entretien avec la FNOM, 2018).

Dans l'ensemble des trois pays, aucune enquête de moralité n'est menée sur les demandeurs d'un agrément de comptoir d'achat de l'or, ni pour ce qui concerne la traçabilité et l'origine des fonds. Ce manque d'encadrement des circuits de commercialisation pourrait être exploité par des réseaux criminels ou terroristes pour régler leurs transactions, distribuer ou blanchir les profits de leurs activités criminelles (comme par exemple les enlèvements, le trafic de drogue ou d'êtres humains)^{xviii}. Les circuits existants de commercialisation de l'or dans les trois pays sont très bien implantés et arrivent à capter la majorité de l'or artisanal disponible.

^{xviii} Le rapport du GAFI de 2015 cite entre autres deux cas de transactions en or pour blanchir les profits de cartels de la drogue, notamment en passant par Dubaï et l'Inde (FATF, 2015) ; dans un de ces cas, la police australienne confisqua l'équivalent de 4 millions de dollars australiens (2,6 millions d'euro) incluant du bétail, des propriétés, de l'argent liquide et des grandes quantités d'or.

Encadré 5 : les organisations de la société civile contre le blanchiment d'argent au Mali

Au Mali la Fédération des Femmes Minières du Mali (Femima) travaille avec la cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) et le Procureur national antiterrorisme sur 40 sites d'orpaillage dans le Liptako pour organiser un dispositif d'alerte sur les pratiques suspectes de blanchiment d'argent par le commerce de l'or. La Femima a ainsi signalé plusieurs cas rapprochés dans le temps d'acheteurs sur les sites de Dialafara à Kéniéba (proche de la frontière sénégalaise) qui offraient 25 000 FCFA par gramme d'or, bien au-delà du prix de marché. La Femima signale que ces acheteurs parlent uniquement français et non la langue locale (le bambara) et se rendent sur les sites en dehors des jours habituels de marché, qui sont les lundis et vendredis, ce qui porte à croire qu'il s'agit de personnes étrangères au circuit normal des collecteur/financiers.

L'Association des femmes minières au Mali (Afemin), qui compte 5 750 membres sur les trois régions aurifères (2 000 à Kayes, puis Koulikoro et Sikasso), expérimente la création de relais communautaires pour lancer l'alerte, par exemple en repérant les collecteurs qui achètent des grandes quantités d'or, ou qui sont les financiers des puits les plus rentables. Avec son grand nombre d'associés, l'Afemin prône la création de comptoirs d'achat sur les sites d'orpaillage pour mieux encadrer la commercialisation et stigmatiser les comportements liés à la fraude et au blanchiment d'argent.

Tant la Femima que l'Afemin restent préoccupées par les risques de blanchiment et de financement du terrorisme venant de l'exploitation aurifère dans la région de Kidal, mais déplorent que ni eux ni les autorités maliennes ne disposent des moyens suffisants pour se rendre sur ces sites pour y exercer un quelconque contrôle.

Un rapport du GAFI publié en juillet en 2015 expose les vulnérabilités du secteur aurifère aux risques de blanchiment d'argent et financement du terrorisme, notamment en raison du fait que la plupart des transactions concernant l'or se font en espèces et de façon anonyme (GAFI, 2015). Le GAFI impose un devoir de diligence aux comptoirs de métaux précieux^{xix}, incluant l'obligation de tenir à jour et de conserver des registres de transactions. Les États devraient également assurer le contrôle de ces transactions financières, y compris celles opérées par le biais de systèmes traditionnels de paiement informel (du type « hawala ») et modernes (comme le paiement par téléphone) et enquêter sur les comptoirs qui ne font état que de peu de (voir aucune) transactions sur des périodes définies, avec des sanctions incluant le retrait du titre ou de l'agrément.

Il nous apparaît essentiel que les autorités des pays objets de l'étude veillent à la mise en œuvre dans leurs législations des recommandations du GAFI sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

^{xix} La recommandation numéro 28 du GAFI concernant la norme internationale sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, publié en 2012, inclue les comptoirs/négociants en matières précieuses parmi les « entreprises et professions non financières désignées » (<http://www.fatf-gafi.org/fr/glossaire/d-i/>) qui doivent faire l'objet d'une surveillance de la part des autorités nationales dédiés à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le rapport du GAFI de 2015 cite 25 cas d'étude, par exemple une enquête de la police belge sur un grossiste d'or d'Anvers, connu pour des faits de blanchiment d'argent d'origine criminelle, qui avait effectué des transactions en or pour une valeur de plus de 800 million d'euros par an, sans jamais enregistrer l'identité de ses fournisseurs ni l'origine de l'or (FATF, 2015).

Le rapport de 2015 du GAFI présente plusieurs cas d'étude sur l'utilisation de l'or par des cartels de la drogue ou autres organisations criminelles pour blanchir les profits de leurs activités ; le schéma identifié repose sur l'utilisation des fonds provenant d'activités illicites pour acheter de l'or ou des produits en or qui seraient après revendus à des intermédiaires (grossistes, comptoirs, bijoutiers) autorisés à opérer dans l'or (GAFI, 2015). Au Burkina Faso, particulièrement entre 2010 et 2014, plusieurs sources dans le commerce de l'or ont fait état de groupes de ressortissants sud-américains (prétendument des colombiens) qui achetaient l'or à Ouagadougou ou Bobo Dioulasso, ou envoyaient des collecteurs dans les zones d'orpaillage, sans négocier le prix (entretiens à Ouagadougou, Paris et Abidjan, 2018).

La fraude sur l'or dans la région s'effectue aussi pour contourner la législation Uemoa sur le contrôle des changes qui impose à tout exportateur de passer par l'intermédiaire de la Bceao pour rapatrier les profits des exportations d'or à l'intérieur de l'espace FCFA. Des opérateurs économiques peuvent entre autre utiliser l'or comme manière de financement en dehors du circuit bancaire, vu que dans les pays objets de l'étude les banques imposent des taux d'intérêt sur les sommes empruntées allant jusqu'à 12 % (entretien avec associations des collecteurs du Niger – Anaeco, 2018).

Conclusions et recommandations

Les conclusions dressées par cette étude conduisent à proposer 4 séries de recommandations d'actions qui visent à concourir au renforcement progressif de la transparence et de l'intégrité de la production et du commerce de l'or dans les 3 États Membres de l'ALG :

1. Promotion, diffusion et mise en œuvre des recommandations du Guide de l'OCDE.
2. Poursuite et renforcement des actions nationales et régionales de formalisation et légalisation de l'EAPE.
3. Développement d'une approche régionale de la gestion des ressources minérales aurifères, dans le cadre des initiatives africaines existantes et en liaison avec les programmes internationaux pertinents.
4. Intégration des réflexions et initiatives de promotion de la formalisation de l'artisanat minier aux stratégies de lutte contre le terrorisme et de construction de la paix dans la région du Sahel.

1. Promotion, diffusion et mise en œuvre du Guide de l'OCDE

Les recherches et entretiens conduits dans le cadre de cette étude indiquent et confirment que les filières aurifères au Burkina Faso, Niger et Mali présentent des vulnérabilités avérées aux risques de l'Annexe II du Guide OCDE, en raison notamment du manque de transparence dans l'encadrement des circuits de financement, production et commercialisation de l'or. Ce constat confirme que des actions de responsabilisation des acteurs de la filière aurifère (légale et illégale, formelle et informelle) sont nécessaires pour permettre son assainissement et contribuer à l'élimination progressive des risques associés à la production et au commerce de l'or dans la région.

Un grand nombre de sources consultées au cours de la réalisation de cette étude considère le devoir de diligence comme une tentative « d'imposer aux africains des standards occidentaux impossibles à remplir ». Il semble donc nécessaire de poursuivre les efforts de sensibilisation entrepris par l'OCDE et les partenaires régionaux (notamment l'ALG) pour persuader les opérateurs du secteur ainsi que les autorités publiques que la participation aux initiatives collectives de mise en œuvre du devoir de diligence vise avant tout à accompagner les efforts de promotion de la transparence et de l'intégrité dans la production et le commerce de l'or.

L'adoption et la mise en œuvre ces dernières années de standards internationaux tels que le Guide OCDE ou les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme témoignent en effet d'une évolution dans la pratique du commerce international. Les entreprises, à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, et les consommateurs développent des attentes précises concernant le respect des droits de l'homme en particulier.

Ces évolutions prennent parfois la forme de réglementations contraignantes, comme l'illustre l'adoption du Règlement (UE) 2017/821 sur le devoir de diligence^{xx} sur les minerais d'étain, tantale, tungstène et or, qui entrera en vigueur dans l'Union européenne en janvier 2021 (Union européenne, 2017).

^{xx} Règlement (UE) 2017/821 du Parlement Européen et du Conseil du 17 mai 2017 fixant des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'Union qui importent de l'étain, du tantale et du tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque. Les pages http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/conflict-minerals-regulation/regulation-explained/index_fr.htm et http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/conflict-minerals-regulation/index_fr.htm détaillent les dispositions du règlement, de ses mécanismes d'application et de ses implications pour les acteurs des filières concernées.

- **Gouvernements de la région**

Dans ce contexte, le développement en 2016-2017 par l'ALG, en collaboration avec l'OCDE, d'un plan d'action en 8 volets et d'une stratégie d'intervention pour promouvoir le Guide de l'OCDE représente une étape importante. L'implication dans la durée du Secrétariat de l'OCDE, en soutien à la direction de l'ALG, au cours des prochaines années nous semble essentielle.

Cette stratégie régionale vise notamment à clarifier les responsabilités du secteur privé, sans stigmatiser l'artisanat minier. Elle est axée sur la coopération avec le secteur privé, afin de vulgariser le contenu du Guide OCDE et d'en promouvoir les recommandations. Dans ce contexte, l'ALG propose notamment de traduire le Guide de l'OCDE dans les principales langues nationales (mooré, bambara et haoussa) pour mieux contribuer à sa promotion et à sa mise en œuvre. De plus, une série d'études, dont celle-ci fait partie, viseront à informer l'ALG sur la situation des filières aurifères dans les trois pays.

Pour renforcer la mise en œuvre de ce plan d'action, les pays producteurs d'Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement les États membre de l'ALG, pourraient envisager l'adoption d'un certain nombre de mesures, parmi lesquelles :

- La demande formelle d'adhésion à la Recommandation du Conseil de l'OCDE relative au Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Celle-ci témoignerait d'un engagement fort au niveau gouvernemental à promouvoir auprès des acteurs économiques régionaux la mise en œuvre, sur une base volontaire, des recommandations y figurant.
- L'adoption de mesures incitatives et/ou contraignantes à l'intention du secteur privé, sur le modèle des initiatives adoptées par les pays d'Afrique Centrale.

Ainsi, dès 2011, la République Démocratique du Congo a intégré dans son cadre législatif des mesures contraignant les entreprises impliquées dans la production et le commerce d'étain, tantale, tungstène et or à exercer leur devoir de diligence sur la base des recommandations du Guide de l'OCDE^{xxi}. Des mesures similaires ont été prises au Rwanda. Au niveau régional, la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs, qui regroupe 12 États en Afrique Centrale, a intégré, par la Déclaration présidentielle de Lusaka de décembre 2010, le Guide de l'OCDE au protocole régional de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles^{xxii}, constitué d'un ensemble de six outils qui pourraient également former la base d'une approche régionale ouest-africaine (parmi lesquels : l'harmonisation des réglementations nationales ; le développement d'une base de données régionales sur les flux de ressources minérales ; ou encore la mise en place régionale d'un système d'alerte avancé).

^{xxi} Note circulaire du 6 septembre 2011, imposant à toutes les entités impliquées dans l'extraction et le commerce de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or d'exercer leur devoir de diligence conformément aux lignes directrices préconisées par le Guide OCDE ; Arrêté ministériel n°0057/CAB.MIN/Mines/01/2012 du 29 février 2012 portant sur la mise en œuvre du Mécanisme de certification régional de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) en RDC ; Arrêté ministériel n° 0058/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 29février2012 fixant les procédures de qualification et de validation de sites miniers (OCDE, 2016).

^{xxii} <http://www.icglr.org/index.php/en/natural-resources>

Par ailleurs, la promotion de la mise en œuvre des recommandations du Guide de l'OCDE par les États Membres de l'ALG irait également dans le sens des conclusions de la Conférence ministérielle de lutte contre le financement du terrorisme (Paris, avril 2018) à l'issue de laquelle les participants ont appelé le secteur privé à renforcer les mesures de vigilance raisonnable pour les activités conduites dans des secteurs et des juridictions à haut risque, afin d'atténuer les risques de financement indirect du terrorisme^{xxiii}.

L'intégration des exigences et bonnes pratiques en matière de transparence et de devoir de diligence dans la réglementation nationale des États membres de l'ALG leur permettrait ainsi de prendre une avance significative sur d'autres pays producteurs de ressources aurifères et d'améliorer la réputation et l'intégrité de leurs secteurs extractifs.

- **Organisations régionales et internationales**

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

Le Burkina Faso et le Mali sont membres de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Le Niger s'en est retiré récemment. La mise en place, dans chacun de ces pays, de plateformes multipartites de dialogue et d'information sur l'industrie extractive a eu un impact très significatif sur la sensibilisation de l'opinion publique locale aux réalités (positives et négatives) de l'exploitation minière. Le renforcement des capacités des acteurs participant à ces plateformes sur les thèmes liés à la transparence financière est salué par chacun, notamment par les acteurs du secteur économique.

L'intégration au programme de travail de ces plateformes nationales de considérations liées à la transparence des flux physiques de production et de commerce des ressources minérales, notamment aurifères, nous apparaîtrait comme une extension pertinente de leur mandat. Des consultations dans ce sens pourraient être menées par le Secrétariat de l'OCDE et la direction de l'ALG, en concertation avec le Secrétariat international de l'ITIE.

Il convient par ailleurs de rappeler ici que les informations contenues dans les rapports ITIE, notamment celles fournies conformément aux nouveaux protocoles de l'initiative sur la propriété réelle, constituent des sources précieuses de documentation pour les entreprises en aval de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la mise en œuvre de leur devoir de diligence.

Projet de centre d'excellence sur l'EAPE de la Banque Mondiale

La Banque Mondiale travaille depuis 2016 avec le Secrétariat de l'OCDE au développement d'un centre d'excellence mondial sur l'EAPE dont l'objectif est de recenser et diffuser les meilleures pratiques relatives aux politiques publiques de formalisation de l'EAPE. Ce projet de plateforme, en cours de finalisation, pourrait se concrétiser par la mise en œuvre de programmes d'appui aux pays producteurs de ressources issues de l'EAPE.

Dans cette perspective, l'intégration d'un objectif spécifique de promotion et de diffusion des recommandations du Guide OCDE aux programmes pays qui pourraient être développés dans le cadre de ce centre d'excellence nous semblerait constituer une excellente opportunité d'appui à la mise en œuvre du Guide en Afrique de l'Ouest.

^{xxiii} La Conférence ministérielle de lutte contre le financement du terrorisme s'est tenue à Paris les 25 et 26 avril 2018. Plus de 100 ministres et 450 experts venus de 72 pays différents et 17 organisations régionales et internationales ont participé. À l'issue de cette Conférence une Déclaration a été adoptée, reconnaissant qu'une approche intégrée est essentielle pour lutter contre le terrorisme et son financement et que les participants doivent renforcer leur contribution nationale et collective à la lutte contre le financement des groupes terroristes, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/defense-et-securite/actualites-et-evenements-lies-a-la-defense-et-la-securite/article/declaration-finale-conference-de-lutte-contre-le-financement-de-daech-et-d-al>

La boîte à outils sur les droits de l'enfant et l'exploitation minière de l'UNICEF

En 2017, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a publié une « boîte à outils » à l'intention des compagnies minières pour les amener à intégrer la question des droits des enfants dans leur plan d'action (UNICEF, 2017). Cette initiative nous semble être totalement en ligne avec les recommandations portées par le Guide de l'OCDE, en ce qu'elles visent à inciter les entreprises à conduire des analyses de risques, et à développer des plans d'atténuation lorsque des risques sont identifiés. La promotion réciproque des objectifs de la boîte à outils de l'UNICEF et du Guide de l'OCDE pourrait contribuer à en renforcer l'impact et la visibilité.

- **Secteur privé national, régional et international**

Les recommandations du Guide OCDE, de nature volontaire dans leur mise en œuvre, s'adressent aux entreprises du secteur privé. Il leur revient donc naturellement, avec le soutien et l'incitation des gouvernements de la région et des États adhérents au standard, de prendre les mesures pour en assurer la mise en œuvre. Les associations faitières représentant les acteurs de la chaîne (chambres des mines et du commerce, forum de promotion de la responsabilité sociale des entreprises – à l'instar du Forum multipartite pour la responsabilité sociale des entreprises établi au Burkina Faso) ont également un rôle certain à jouer dans cette perspective.

Le secteur industriel a ainsi déjà pris des dispositions pour promouvoir les recommandations du Guide de l'OCDE. Ainsi, le Conseil Mondial de l'Or (World Gold Council - WGC) a développé à l'intention de ses membres (qui représente plus de 50% de la production industrielle d'or dans le monde) la « norme sur l'or libre de conflit » qui vise à opérationnaliser les recommandations du Guide de l'OCDE, et à permettre aux entreprises industrielles d'apporter la démonstration que la production issue de leurs mines n'est pas concernée par les risques de l'annexe II du Guide de l'OCDE.

Néanmoins, les rapports de conformité consultés dans le cadre de cette étude et publiés par les compagnies opérant dans les trois pays objets de l'étude concluent tous à l'absence de risques notables autour des sites exploités, les dispensant ainsi de procéder aux vérifications complémentaires prévues par la norme^{xxiv}. Les conclusions de ces rapports de conformité diffèrent ainsi significativement des conclusions de la présente étude.

Il convient de préciser que la norme du Conseil mondial de l'or invite les entreprises à utiliser le Baromètre des conflits établis par l'Institut de recherche sur les conflits internationaux de Heidelberg « *comme source de référence principale pour l'évaluation* ». Il apparaît que les entreprises opérant dans la région se sont limitées à la consultation du Baromètre de l'Institut de Heidelberg (comme le confirment les rapports de conformité consultés). Ces entreprises pourraient par conséquent lors de la publication de leurs prochains rapports de conformité intégrer des sources complémentaires d'information (rapports et notes d'information des forces de sécurité nationales et internationales, analyses de risques internes, presse locale et internationale, etc.) pour renforcer les évaluations menées dans le cadre de la mise en œuvre de la première étape de la norme sur l'or libre de conflit. Par ailleurs, le Conseil Mondial de l'Or pourrait apporter des précisions sur les références que les entreprises sont invitées à consulter.

Enfin, les acteurs internationaux de la chaîne d'approvisionnement en or (opérant en dehors des frontières des pays objets de l'étude) sont invités à prendre en compte les conclusions et recommandations de cette étude (et de celles par ailleurs référencées dans le corps du document) par des enquêtes et recherches approfondies sur les conditions d'extraction et de commerce de l'or dont ils pourraient faire l'acquisition et qui serait susceptible d'être produit en Afrique de l'Ouest.

^{xxiv} En effet, si une compagnie minière détermine qu'elle n'opère pas dans une zone de conflit ou à haut risque, elle n'est pas invitée à mettre en œuvre l'ensemble de ses dispositions.

- **Développement d'un réseau de cellules multipartites de concertation et supervision**

A l'instar du travail mené en République Démocratique du Congo (RDC) depuis 2010, une réflexion pourrait être menée au sein des États Membres de l'ALG pour instaurer des comités locaux multipartites chargés d'évaluer les risques sécuritaires au plus près des sites d'EAPE.

Ainsi, en RDC, l'évaluation des sites miniers et la surveillance des risques (au sens de l'Annexe II du Guide de l'OCDE) sont en partie assurés localement au sein de comités multipartites, inspirés d'une recommandation du Secrétariat de l'OCDE sur la création d'« unités d'information » présentée lors d'un atelier technique tenu en RDC en mars 2011. Ces comités multipartites sont un moyen novateur de favoriser la collaboration systématique entre d'une part les organismes communautaires et de la société civile et d'autre part les autorités locales et centrales. Ces structures permettent aux groupes de coopérer avec les autorités pour échanger des renseignements sur les risques, discuter de leurs préoccupations et fournir des conseils sur la réforme. La présente étude a permis d'identifier, au Mali notamment, des structures qui pourraient assurer ce type de fonctions.

2. Poursuite et renforcement des actions de soutien à la formalisation de l'EAPE

Afin d'appuyer la mise en œuvre du devoir de diligence dans les zones de production artisanale et à petite-échelle et de contribuer à minimiser les risques de violations des droits de l'Homme et de phénomènes d'extorsion par des groupes armés, le Guide de l'OCDE^{xxv} encourage le développement d'initiatives multipartites visant à soutenir la formalisation et la légalisation des acteurs de la filière de l'EAPE.

Dans ce contexte, si l'étude a permis d'identifier plusieurs initiatives et projets gouvernementaux ou issus du secteur privé visant à soutenir la formalisation effective des sites d'extraction artisanale d'or, il apparaît nécessaire de les multiplier et de les renforcer, en mettant à leur disposition des ressources adéquates. L'étude a permis de constater une réelle demande en ce sens de la part des orpailleurs, soucieux de pouvoir travailler dans de conditions saines, sécurisées et de pouvoir contribuer au développement des communautés.

- **Poursuite et intensification des politiques et projets incitatifs de formalisation**

Depuis plusieurs années, des efforts de coopération entre les États Membres de l'ALG et les acteurs du secteur sont développés pour offrir des perspectives concrètes d'évolution des sites d'orpaillage vers des structures d'exploitation semi-mécanisée, susceptibles de faciliter l'observation des recommandations liées au devoir de diligence dans la chaîne nationale d'approvisionnement en or.

À titre d'exemple, la création des couloirs d'orpaillage sur certains sites au Mali et au Burkina Faso est une initiative intéressante, qui doit toutefois être développée sur la base de consultations et en concertation avec les communautés d'orpailleurs. En effet, au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Mali, les orpailleurs ont parfois refusé les couloirs d'orpaillage imposés par l'administration, dans la mesure où leur délimitation ne s'était pas appuyée sur des analyses géologiques visant à déterminer leur potentiel, et sans tenir compte des propositions et des besoins des orpailleurs (entretiens avec la FNOM et Scomine, 2018). L'État pourrait contribuer à assurer, à travers les services géologiques et les méthodes d'analyse des gisements, que l'exploitation de ces couloirs par les orpailleurs est potentiellement viable. L'administration pourrait aussi identifier des points de contact au sein des communautés locales et des orpailleurs avec qui s'entretenir pour évaluer la réelle pertinence des activités proposées.

^{xxv} « Mesures suggérées pour la création de possibilités d'activités économiques et de développement pour les exploitants de mines artisanales et à petite échelle », OCDE (2016).

Par ailleurs, pour maximiser les chances d'attirer les orpailleurs vers un circuit maîtrisé, il apparaît nécessaire de prendre en compte les aspects non strictement économiques de l'EAPE, tels que le besoin des orpailleurs de travailler en sûreté et sécurité, ou encore la possibilité de disposer de zones de traitement saines, efficaces et à des prix abordables. En d'autres termes, il apparaît nécessaire de proposer aux orpailleurs des services que les schémas actuels de travail, anarchiques ou financés par un tiers, n'offrent pas. Par exemple, le syndicat des orpailleurs au Burkina Faso se dit prêt à payer un prix de 500 à 1 000 FCFA par gramme d'or extrait pour financer l'encadrement, la sécurité et autres services connexes, comme sur certains sites d'orpaillage en Côte d'Ivoire (Entretien avec Synorartrab, 2018).

L'échec de la Sopamin dans la création de comptoirs sur les sites aurifères au Niger montre que l'État ne peut pas, seul, concurrencer le circuit des acheteurs et financiers par une simple politique des prix. Le vide laissé par les États lorsqu'ils ont abandonné le monopole sur l'achat d'or artisanal a de fait été comblé par des particuliers qui ont su établir des circuits fermés d'achat/vente avec les orpailleurs (Entretiens avec Sopamin au Niger, Aneemas et ministère des mines au Burkina Faso, 2018 ; Entretiens avec FNOM et chambre des mines au Mali, 2018).

Les projets et initiatives présentés dans cette section pourraient par ailleurs bénéficier de l'appui et de l'expertise des organisations internationales engagées dans des programmes de soutien à la formalisation de l'EAPE, telles que la Banque Mondiale ou encore les différentes agences des Nations Unies participant à la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur la réduction de l'utilisation du mercure (2013).

- **Secteur privé national, régional et international**

Le Guide de l'OCDE encourage plus particulièrement les acteurs du secteur privé à s'engager, auprès des acteurs étatiques et des représentants de la société civile, dans des projets de formalisation et de légalisation des filières de production APE. Plusieurs initiatives identifiées au cours de cette étude œuvrent déjà dans ce sens, et pourraient être appuyées, notamment par l'implication d'acheteurs internationaux susceptibles d'apporter des solutions de financement de long-terme aux producteurs s'inscrivant dans une démarche de responsabilisation.

- **Burkina Faso**

La compagnie minière Barksanem (BSM) a mis en place un système de traçabilité breveté visant à optimiser la chaîne logistique physique de l'extraction minière artisanale jusqu'à la monétarisation du revenu des exploitants. BSM enregistre sur une plateforme numérique l'identité des orpailleurs ainsi que les coordonnées géographiques de l'endroit exact où chacun travaille. Le minerai est ensuite traité sous la supervision des équipes de BSM, sans passer par le concassage ou l'utilisation de produits chimiques nocifs. Chaque lot d'or produit est enregistré numériquement afin de certifier sa traçabilité, permettant la vente à un prix plus élevé. BSM reverse ensuite les fonds aux creuseurs via une monnaie virtuelle adossée aux banques, permettant aussi aux communautés non-bancarisées d'avoir accès à un certain nombre de services (micro-crédits, suivi santé, scolarisation, etc.) (Africa Intelligence, 2018b). Le 13 avril 2018, BSM a annoncé avoir intégré les principes du Guide de l'OCDE dans ses procédures et systèmes de gestion d'entreprise. La société vise par ailleurs à atteindre le standard FairMined^{xxvi} (Barksanem, 2018).

^{xxvi} Fairmined est un label de certification qui atteste de la provenance d'or produit par des mines autonomes, responsables, artisanales et à petite échelle. Le label Fairmined est ouvert à tous les acteurs du marché (mines, industrie de l'or, consommateurs). Il est soutenu par un système de certification par un tiers et un système d'audit assurant que les communautés minières artisanales répondent aux principales normes mondiales en

L'Alliance pour la Mine Responsable (ARM) a appuyé l'enregistrement et l'établissement de la première coopérative d'exploitants artisanaux, dans la commune de Gombélé Dougou, la région Sud-Ouest. La coopérative vise à rémunérer un juste prix aux orpailleurs, brisant le modèle dominant de préfinancement ou le « propriétaire du trou », seul détenteur de l'autorisation d'exploitation artisanale, s'accapare la majeure partie du bénéfice au détriment des orpailleurs. La coopérative de Gombélé Dougou veille à la mise en place de mesures pour réduire les impacts sociaux et environnementaux pendant et après la phase d'exploitation (entretiens avec l'ARM à Ouagadougou et Paris, 2018).

- Mali

Au Mali, la FNOM contribue à la mise en place d'un site d'orpaillage encadré avec une zone de traitement moderne et un comptoir d'achat sur place à Kokoyo dans le cercle de Kangaba, un des principaux placers aurifères du Mali. La zone de traitement de 4 hectares sera délimitée et permettra, en plus des activités de broyage et concassage, la cyanuration de la pâte d'or en sécurité dans 6 bacs de cyanuration (entretien avec la FNOM, 2018). À Kokoyo un centre d'analyse d'or est opéré depuis 2014 par la société indienne Maifa Mining Corporation (MMC) ; la société malienne Marena Gold Mali, qui exploite une raffinerie d'or à Bamako souhaite y installer un comptoir d'achat, avec l'objectif à terme de faire évoluer l'exploitation à Kokoyo de l'artisanal vers la petite mine (entretien avec le ministère des mines, 2018). Le lancement du plan d'encadrement à Kokoyo, initialement prévu le 2 mars 2018, a été reporté.

La FNOM souhaite en outre contribuer à la création d'une police des mines avec la formation de 6 840 personnes (20 personnes pour chacun des 350 sites d'orpaillage recensés au Mali), incluant les Tombolomas, et les sensibiliser à la question des droits humains et de la lutte contre la fraude, pour alléger la tâche des forces de police et de gendarmerie (entretien avec la FNOM, 2018).

La chambre des mines du Mali (CMM) a développé une feuille de route qui vise à organiser les orpailleurs en coopératives de 1 000 membres, qui travailleraient en circuit clos avec deux ou trois centrales d'achat de l'or dans le but de faire évoluer l'orpaillage vers la petite mine. Les coopératives seraient responsables de l'encadrement et professionnalisation des orpailleurs et veilleraient au respect des normes sur les conditions de travail, travail des enfants et utilisation de produits chimiques et nocifs. En échange de ces services, les orpailleurs devraient payer 2 000 FCFA par gramme d'or aux coopératives ; selon la vision de la feuille de route de la CMM, une telle cotisation serait compensée par l'augmentation de leur productivité et la diminution des coûts de traitement, qui actuellement s'élèvent à 6 000 FCFA par sac de gravier minéralisé (entretien avec la CMM, 2018). Par ailleurs, la CMM ambitionne de créer deux couloirs d'orpaillage supplémentaires dans chacune des trois régions aurifères de Kayes, Koulikoro et Sikasso (entretien avec la CMM, 2018).

a. Encadrement des filières de commerce et d'exportation

La formalisation de l'orpaillage sur les sites doit être accompagnée par l'encadrement des circuits de financement des opérations, achat et exportation d'or. C'est notamment ce constat qui forme la base de la coopération entre la Banque Mondiale et l'OCDE évoquée plus haut. Il apparaît donc essentiel de renforcer les mécanismes de contrôle des acteurs des filières locales de financement, collecte, distribution et exportation de la production minière. Ils devraient constituer une cible essentielle des activités de sensibilisation menées par le Secrétariat de l'OCDE, la direction de l'ALG et l'ensemble des parties prenantes.

matière de pratiques responsables, relatives au développement social et à la protection de l'environnement (<http://www.fairmined.org/fr/what-is-fairmined/> 2018).

Par ailleurs, l'absence d'enquête de moralité sur les candidats à l'agrément de comptoir d'achat dans les trois pays objets de l'étude, qu'il s'agisse de la traçabilité ou de l'origine des fonds, est réellement problématique. Ce manque d'encadrement des circuits de commercialisation de l'or laisse le secteur exposé à des risques tels que l'utilisation par des réseaux criminels ou terroristes à des fins d'acquisition de devises étrangères, d'or comme monnaie d'échange ou de blanchiment d'argent. Ceci est d'autant plus vrai que l'étude révèle que les circuits existants de commercialisation de l'or dans les trois pays sont bien implantés et parviennent à capter la majorité de l'or artisanal disponible. De plus, comme identifié à plusieurs reprises, la question de la fiscalité occupe une place essentielle dans la décision d'un acteur de la filière de s'engager ou non dans une démarche de formalisation.

Dans ce contexte, la promulgation au Burkina Faso le 23 janvier 2017 du décret 2017-023 portant fixation des taxes et redevances minières, qui plafonne la taxe sur l'exportation d'or à travers l'Aneemas à 200 000 FCFA le kilo (au lieu des 450 000 FCFA/kg prévus par le calcul de 4 % de la valeur exportée), auquel il faut ajouter des frais d'expertise de 25 000 FCFA pour un total de 225 000 FCFA, nous semble aller dans la bonne direction. Au dernier trimestre 2017 le Mali et le Niger ont également réduit la taxation à l'export sur l'or artisanal afin d'inciter les comptoirs à opérer dans la légalité^{xxvii}. Au Niger la taxe sur l'exportation d'or est désormais réduite de la moitié, passant de 120 000 à 60 000 FCFA le kilo pour des exportations de plus de 50 kilos. Il faut toutefois noter que la partie la plus lourde de la taxation (les exportateurs doivent ensuite s'acquitter en douane de 350 000 FCFA par kilo supplémentaire) est restée inchangée, ce qui maintient la taxation au Niger à hauteur de 7 % de la valeur exportée.

L'or est en outre aussi largement utilisé comme monnaie d'échange par les commerçants de biens de consommation courante, en raison du faible niveau de bancarisation de la plupart d'entre eux, qui limite leurs capacités de recours au crédit, mais également de la réglementation des changes au sein de l'Uemoa, qui implique des délais et coûts additionnels pour les transactions internationales. De plus le FCFA, qui garde une parité fixe avec l'euro à 655,95 FCFA, est échangé sur le marché noir des devises à 5-10 FCFA de plus (soit par exemple 660-665 FCFA pour un euro) ce qui offre une marge compétitive importante (dans l'ordre de 0,7-1,5 %) aux opérateurs en dehors du circuit officiel. Des réflexions devraient ainsi être menés localement avec les acteurs du secteur pour apporter des réponses constructives aux limites d'un système bancaire et financier qui pousse les acteurs extérieurs au secteur minier à subventionner la production illégale et informelle pour répondre à leurs propres défis de financement opérationnel.

b. Rationalisation de l'organisation administrative de la gestion de l'EAPE

L'étude a identifié un risque de multiplication des structures étatiques chargées d'encadrer le secteur ou d'assurer la sécurité sur les sites d'EAPE. Le risque de chevauchement des compétences, duplication des tâches et manque de ressources pour rendre ces structures opérationnelles est réel. Au Burkina Faso par exemple, l'Office national de sécurisation des sites miniers (Onassim) crée pour veiller entre autres à la sécurité sur les sites d'orpaillage, ne dispose toujours pas de personnel affecté à ces missions, et demeure contraint de demander l'appui des autres forces de sécurité pour pouvoir opérer. De plus, le rôle d'encadrement de l'Aneemas dans la surveillance des sites miniers reste pour le moment incertain. Les compétences de la BNAF nous semblent empiéter sur celles de la douane, entraînant des risques de dysfonctionnement dans la poursuite des fraudes.

^{xxvii} Toutefois, en contre tendance, le Mali a presque triplé la valeur utilisée comme base pour le calcul de la taxe à l'exportation (la « valeur mercuriale »), qui est passée de 5.5 à 15.5 millions de FCFA ; cette modification a fait augmenter la taxe à l'exportation à 465 000 FCFA le kilo, auxquels il faut retrancher une franchise sur les premiers 500 grammes exportés (donc 232 500 FCFA si un seul kilo était exporté).

Au Mali, le flou dans la répartition de compétences entre le ministère des mines et les collectivités territoriales mandatées par la loi de décentralisation administrative pour encadrer l'activité minière, est total ; dans ce contexte, la police communautaire prévue par la décentralisation et la police des mines, sans exclure les Tombolomas, risquent aussi d'avoir des tâches redondantes en matière de sécurisation des sites. La confusion est également entretenue par la multiplication des programmes d'enregistrement des orpailleurs délivrés par la FNOM, par la chambre des mines et par les mairies.

L'étude a par ailleurs relevé que les autorités locales se plaignent régulièrement de ne pas recevoir l'appui nécessaire à leurs efforts de détection et de répression des activités illégales et de respect de la réglementation (par exemple sur l'activité des dragues, sur la fermeture des sites, les activités suspectes, la sensibilisation des forces de l'ordre à niveau local, etc.). Ces difficultés, qui peuvent en partie s'expliquer par l'insuffisance de moyens disponibles et/ou leur utilisation inadéquate, pourrait faire l'objet d'une étude de diagnostic approfondie des autorités des États Membres de l'ALG.

Incidentement, il nous apparaît par ailleurs que les forces de sécurité publiques dans l'ensemble des trois pays objets de l'étude ont un besoin particulier d'être sensibilisés à l'incompatibilité entre leurs fonctions et l'interférence dans l'exploitation minière, notamment l'EAPE. Le cas du Burkina Faso, où un numéro vert anti-corruption peut être saisi, y compris par les orpailleurs pour dénoncer les interférences (« tracasseries ») des forces de sécurité publiques dans l'activité minière, est un exemple qui pourrait être suivi par les autres pays.

- **Séparer la gestion de l'EAPE de celle des mines industrielles et de l'encadrement de la commercialisation**

Au Niger, la Sopamin est la structure chargée de gérer la participation de l'État dans les entreprises minières, ce qui relève d'une expertise commerciale pour maximiser le profit de l'État dans l'exploitation de ses richesses minérales. Récemment, pour accompagner les évolutions de la politique nationale de gestion de l'EAPE, la Sopamin a aussi reçu mandat d'encadrer les sites artisanaux et à petite échelle. Il en va de même au Mali pour la chambre des mines, une structure sous tutelle du ministère des mines qui représente majoritairement les intérêts des orpailleurs, mais est également mandatée pour encadrer l'activité du secteur industriel. Enfin, le même constat peut s'étendre à l'Aneemas au Burkina Faso qui, au-delà de ses activités d'encadrement de l'exploitation artisanale, a aussi des prérogatives d'achat d'or, qui entrent en concurrence avec le secteur privé ; le modèle proposé par l'Aneemas se rapproche ainsi davantage de celui de l'ancien comptoir étatique qui opérait en position de monopole légal, qu'à celui d'un opérateur dans un marché libre, ce qui fait craindre à certains que l'Aneemas puisse abuser de son statut public.

Le cumul de fonctions de régulation de l'industrie minière et de l'EAPE au sein des mêmes structures pose à notre sens d'évidents risques de conflits d'intérêts en cas de litige entre une mine industrielle et un opérateur artisanal.

Il semblerait par conséquent utile que les États s'assurent que les entités étatiques ou paraétatiques chargées de la promotion et de la gestion du secteur industriel, artisanal et de la commercialisation de la production constituent réellement des organismes indépendants aux attributions et fonctions bien délimitées.

3. Développer une approche régionale du secteur de l'EAPE

Comme l'exemple de la région des Grands lacs d'Afrique Centrale tend à le démontrer, le développement d'une approche régionale d'encadrement et de promotion de l'EAPE, plus particulièrement exposée aux risques identifiés dans l'annexe II du Guide de l'OCDE, pourrait permettre d'apporter des réponses de long-terme aux défis relevés dans cette étude^{xxviii}. Cette approche régionale, qui pourrait débiter par la définition d'une stratégie commune aux trois États Membres de l'ALG, devrait néanmoins rapidement intégrer les perspectives et contribution des autres pays de la sous-région (par exemple : Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana) ainsi que les différentes organisations (Union de la rivière Mano) et communautés économiques (CEDEAO) régionales. La participation de l'Uemoa apparaîtrait également nécessaire.

Actuellement, trois facteurs semblent particulièrement favoriser les exportations d'or frauduleuses au sein des États Membres de l'ALG :

- La forte différence de taxation entre les pays de la zone Uemoa.

Les différences dans la taxation de l'or dans les pays de l'Afrique de l'Ouest constituent un encouragement à la contrebande. Pour cette raison, les initiatives menées pour atténuer les risques de fraude ne peuvent avoir de succès si elles ne sont pas soutenues par une réelle harmonisation de la taxation dans les pays de l'espace Uemoa. La plupart des comptoirs interpellés sur ce sujet ont indiqué qu'ils considèrent une taxation d'environ 150 000 FCFA par kilo comme une réelle alternative aux coûts de la fraude.

Toutefois, comme nous l'avons analysé dans cette étude, le bénéfice moyen réalisé par les comptoirs sur les exportations d'or est de l'ordre des 550 000 FCFA le kilo. Cela laisse donc supposer que les comptoirs pourraient en réalité s'acquitter d'une taxe à l'exportation de l'ordre de 200 à 250 000 FCFA le kilo. Une harmonisation de la taxe sur l'exportation d'or artisanal autour de ce niveau permettrait donc aux exportateurs de conserver une marge convenable de profit et se rapprocherait du coût de l'exportation en contrebande, chiffré autour de 120 à 150 000 FCFA par kilo.

- Le contournement de la législation Uemoa sur le rapatriement des devises et le contrôle des changes, jugée trop contraignante pour le commerce régional et international.

Le contrôle des changes et l'obligation de rapatriement des devises en FCFA sont imposés au niveau de l'Uemoa afin de mettre le FCFA à l'abri de fluctuations de marché et spéculations et de pouvoir garantir sa parité avec l'Euro. Si cela sort donc de la sphère d'intervention des États, des initiatives pour rendre les procédures de change et rapatriement par la Bceao plus rapides et moins onéreuses encourageraient sans doute les opérateurs à rentrer dans le circuit officiel en se détournant de l'utilisation de l'or dans sa fonction de monnaie.

- L'utilisation de l'or comme mode de financement des activités commerciales, y compris hors secteur extractif, en dehors du circuit bancaire en raison des taux d'intérêts élevés, pouvant aller jusqu'à 12% par an.

Les taux d'intérêts élevés pratiqués par les banques commerciales en Afrique de l'Ouest encouragent la recherche de moyens de financement alternatifs. Cette question pourrait faire l'objet de réflexions et de concertations associant les institutions de crédit, les régulateurs nationaux et le secteur privé dans l'espace Uemoa.

^{xxviii} Il convient de rappeler que la Vision Minière pour l'Afrique, adoptée par l'Union africaine et les ministres africains des mines en 2009, mentionne explicitement le secteur de l'EAPE comme un pilier de la stratégie de croissance économique continentale.

Une approche coordonnée de lutte à la fraude entre les États ouest-africains nous semble nécessaire pour traiter les causes sous-jacentes de l'exploitation et du commerce illégal de l'or et, dans une perspective de moyen à long-terme, aligner les rapports coûts/bénéfices des circuits légaux et illégaux, ce qui devrait avoir comme conséquence de détourner progressivement les opérateurs des circuits frauduleux. Ceci permettrait également aux États de concentrer leurs moyens sur les réseaux de criminalité transnationale qui bénéficient actuellement des failles et du manque d'alignement des diverses réglementations nationales et régionales encadrant la production et le commerce de l'or pour réaliser des profits indus ou blanchir les revenus d'autres activités criminelles.

4. Intégration des considérations liées à la formalisation de l'EAPE aux stratégies sécuritaires régionales

a. Affiner la compréhension et la connaissance du risque de pénétration terroriste

Si l'étude a permis de relever un certain nombre d'interférences des groupes armés non-étatiques / terroristes dans la production et le commerce de l'or, il reste encore à déterminer avec plus de précision l'ampleur de ce phénomène. Il semble toutefois qu'il soit suffisamment significatif pour avoir attiré l'attention du comité de haut niveau sur la mise en œuvre de la politique commune de l'Uemoa dans le domaine de la paix et de la sécurité. Dans le relevé de conclusions de la réunion tenue à Dakar le 27 octobre 2017, l'Uemoa recommande que les États Membres (dont le Burkina Faso, le Mali et le Niger) renforcent « *les mesures pour endiguer les activités liées à l'orpaillage clandestin et à la pêche illicite et non autorisée, y compris les mesures législatives susceptibles d'empêcher leur instrumentalisation par les réseaux criminels et terroristes* »^{xxix} (Allafrica.com, 2017).

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger font par ailleurs partie du Réseau Ouest Africain d'édification de la paix (WANEP), une initiative de la Cedeao en matière de prévention, de gestion, de règlement des conflits, et de maintien de la paix et de la sécurité^{xxx}. Dans ce cadre a été mis en place un système d'observation, d'alerte précoce et de réponse au niveau sous régional, connu sous le nom d'Ecwarn, abréviation de Réseau d'Alerte et de Réponse (West Africa Early Warning and Early Response Network-ECOWARN). Un Système National d'Alerte Précoce (SNAP) dans chaque pays publie régulièrement des « bulletins de suivi de situation » qui renseignent sur les évolutions de la situation socio-politique qui menacent de dégénérer en conflits violents, et propose des mesures d'atténuation aux décideurs politiques en coopération avec tous les parties prenantes sur place (organisations de la société civile, agence du système des Nations unies, partenaires techniques et financiers, coopération militaire). Les systèmes SNAP et Ecwarn pourraient intégrer des éléments d'information sur les risques au sens de l'Annexe II du Guide de l'OCDE et favoriser la prise de décisions harmonisées pour atténuer ces risques au niveau national et régional.

Cependant, dans la région du Sahel au Burkina Faso, le nord malien et l'extrême nord nigérien, les autorités gouvernementales ne sont pas encore en mesure d'assurer un contrôle effectif des activités minières artisanales. Par ailleurs, les trois pays indiquent manquer de ressources humaines et financières pour redéployer le système sécuritaire vers les nouvelles menaces et continuer à assurer la sécurité des sites miniers. Dans ce contexte, la sensibilisation et l'implication des acteurs sur le terrain, y compris du renseignement et des forces de maintien de la paix opérant dans la région, pourrait s'avérer utile pour venir en appui des gouvernements de la région et ainsi affiner la

^{xxix} http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/releve_de_conclusion_final.pdf

^{xxx} Le descriptif du programme WANEP et les alertes ECOWARN sont accessibles aux adresses suivantes,

<http://www.wanep.org/wanep/files/2018/> ;

http://www.wanep.org/wanep/index.php?option=com_content&view=article&id=1176:situation-tracking-of-burkina-faso2018-01-29-baisse-des-attaques-terroristes-au-burkina-faso&catid=25:news-releases&Itemid=8

compréhension de la perméabilité de la chaîne locale de production et de commercialisation d'or au risque d'infiltration par des groupes terroristes.

b. Vers une intégration des politiques de formalisation de l'EAPE aux stratégies régionales de sécurité

L'étude a permis de relever les opportunités de développement économique et social que l'EAPE a apporté dans le nord du Niger, une région naguère économiquement enclavée et où les activités productives étaient en berne en raison de la détérioration de la situation sécuritaire. Le développement inattendu des activités d'orpaillage et de soutien à la production semble avoir clairement offert aux populations des alternatives au chômage, au banditisme ou à la rébellion contre l'État (Grégoire et Gagnol, 2017). De même, au Burkina Faso l'orpaillage a permis aux populations de trouver une activité génératrice de revenus pendant les neuf mois de la saison sèche, limitant les migrations de ces populations vers les villes ou le nord de la Côte d'Ivoire (entretien avec Onudi à Ouagadougou, 2018). Enfin, l'orpaillage au Mali demeure une activité génératrice de revenus pour plus d'un million de personnes, qui versent chaque année plusieurs millions de FCFA aux communautés où les exploitations sont situées. Le développement économique d'une EAPE durable pourrait constituer un facteur d'inclusion économique et sociale, susceptible d'apporter des éléments de réponse au contexte actuel de crise, en complément de l'option militaire et sécuritaire.

Toutefois, dans les trois pays objets de l'étude, la réponse à la menace terroriste ne s'est peut-être pas, à notre sens, suffisamment arrêtée sur les causes et les facteurs qui favorisent le développement et l'action des groupes armés non-étatiques (ICG, 2017). L'option militaire, combinée au ressenti négatif des populations concernant les opérations des forces armées nationales dans les zones concernées, a renforcé le sentiment des populations que « mieux les terroristes que l'État » (entretiens avec sources sécuritaires à Ouagadougou et Bamako, 2018 ; Human Rights Watch, 2018 ; Jeune Afrique, 2018 ; Le Monde, 2018). Il pourrait par conséquent être utile d'intégrer, au Burkina Faso, au Mali et au Niger, les questions liées au développement économique des zones concernées par les activités d'orpaillage à la stratégie sécuritaire régionale. Une réflexion sur le développement responsable de l'EAPE prendrait ici tout son sens. L'encadrement des zones d'orpaillage et, surtout, des circuits de commercialisation de l'or, pourrait ainsi générer, sur le moyen terme, des retombées positives sur la cohésion sociale au sein des communautés et atténuer le risque que ces dernières ne développent des velléités de soutien aux groupes armés non-étatiques présents dans la région.

Enfin, les initiatives mises en œuvre par la communauté internationale pour apporter des réponses de long-terme aux défis posés par la pauvreté persistante dans la région du Sahel pourraient également utilement intégrer des actions centrées sur le soutien à la formalisation de l'EAPE. Comme le relèvent justement les partenaires de l'Alliance Sahel lancée sous l'impulsion franco-allemande le 13 juillet 2017, l'effort consenti pour la sécurité de la région sera sans lendemain s'il n'est pas accompagné d'un effort durable en matière de développement^{xxxii}. Cinq secteurs clefs sont ciblés, parmi lesquels deux, au moins, pourraient directement bénéficier d'une action concertée dans le domaine de la formalisation de l'EAPE : l'employabilité des jeunes ; et la gouvernance. Des efforts de sensibilisation des membres de l'Alliance Sahel, dont plusieurs participent et / ou soutiennent déjà les initiatives de l'OCDE pour renforcer la transparence et l'intégrité des chaînes d'approvisionnement en ressources minérales issues des zones de conflit et à haut-risque, pourrait permettre, à terme, de renforcer les actions de terrains allant dans le sens d'une plus grande responsabilisation des acteurs de la chaîne.

^{xxxii} L'Alliance compte aujourd'hui 9 membres : la France, l'Allemagne, l'Union européenne, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations-Unies pour le développement, la Banque mondiale, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni.

Tableau de synthèse des recommandations

Acteurs	Activités
Acteur	Promotion du Guide
OCDE	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la coopération avec la Direction Générale de l'ALG et ses États Membres dans le sens des priorités identifiées.
Direction générale ALG	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les études visant à informer l'ALG sur la situation des filières aurifères dans les trois pays; et assurer le suivi des recommandations issues de ces études. - Traduction du Guide en langues mooré, bambara et haoussa.
États Membres ALG	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager une adhésion au Guide de l'OCDE et / ou l'adoption de mesures contraignantes pour le secteur privé, par exemple des exigences et bonnes pratiques en matière de transparence et de devoir de diligence. - Création de comités locaux multipartites chargés d'évaluer les risques au sens de l'Annexe II du Guide de l'OCDE au plus près des sites d'EAPE.
Organisations Régionales^{xxxii}	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du Guide OCDE auprès des États Membres et des instances représentatives du secteur privé au niveau régional.
Organisations & institutions internationales / Agences de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'inclusion dans les plans de travail des comités ITIE nationaux des considérations liées aux flux physiques et financiers d'or, en particulier issus de l'EAPE (ITIE). - Banque Mondiale et Secrétariat OCDE incluent la promotion et diffusion des recommandations du Guide dans le projet de création du centre d'excellence mondial sur l'EAPE. - Promotion réciproque des objectifs du Guide de l'OCDE et de la "boîte à outils" de l'UNICEF pour les compagnies minières (2017).
Secteur privé national et régional	<ul style="list-style-type: none"> - Les associations faitières représentant les acteurs de la chaîne (chambres des mines et du commerce, forum de promotion de la responsabilité sociale des entreprises) veillent à la promotion et mise en œuvre par leurs adhérents du Guide de l'OCDE.
Secteur privé international	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser les recommandations de la norme "or libre de conflit" du Conseil Mondial de l'Or relatives aux sources d'informations que ses membres sont invités à consulter pour déterminer le degré conflictualité des zones où elles opèrent.
OSC nationales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux actions de sensibilisation et de promotion du Guide OCDE auprès des communautés minières. - Participation aux comités locaux multipartites.

^{xxxii} Uemoa, Cedeao, Union du fleuve Mano

Activités	Politiques de formalisation : 1. Activités de terrain
Acteur	
OCDE	- Contribuer à la réflexion régionale sur l'adaptation des politiques publiques et réglementations encadrant la formalisation et la légalisation de l'EAPE.
Direction Générale ALG	- Animer le dialogue entre les États Membres sur l'harmonisation des politiques de formalisation.
États Membres ALG	- Développer les couloirs d'orpaillage sur la base de consultations et en concertation avec les communautés d'orpailleurs. - Assurer, à travers les services géologiques et les méthodes d'analyse des gisements, que l'exploitation de ces couloirs par les orpailleurs est potentiellement viable. - Proposer aux orpailleurs des services (travailler en sûreté et sécurité, ou encore la possibilité de disposer de zones de traitement saines, efficaces et à des prix abordables) que les schémas actuels n'offrent pas. - Développer des politiques de taxation et de fiscalité attractive pour l'EAPE favorisant la formalisation de ses acteurs.
Organisations Régionales	- Participer et soutenir une approche régionale et harmonisée des politiques de formalisation de l'EAPE, en particulier dans les États Membres de l'ALG.
Organisations & institutions Internationales / Agences de développement	- Renforcer les programmes d'appui aux gouvernements désireux de réformer le secteur de l'EAPE pour contribuer à son développement durable. - Développer le soutien financier aux projets innovants d'appui à la formalisation de l'EAPE, en coordination avec les autorités publiques.
Secteur privé national et régional	- Poursuivre, renforcer et développer les initiatives de traçabilité visant à renforcer la contribution de l'EAPE au secteur formel. - Promouvoir / investir dans la création de coopératives d'EAPE et contribuer au développement de zones de traitement modernes, comptoirs d'achat et centres d'analyse d'or sur site. - Soutenir l'évolution de l'exploitation de l'artisanal vers la petite mine en développant des programmes / offres de financement adaptés, avec la participation des autorités publiques et du secteur bancaire.
Secteur privé international	- Développer / participer à des programmes visant à mettre en œuvre les recommandations de l'appendice du Guide de l'OCDE suggérant des mesures pour la création de possibilités d'activités économiques et de développement pour l'EAPE.
OSC nationales et régionales	- Soutenir les efforts de promotion et de sensibilisation aux pratiques extractives responsables.

Acteurs	Politiques de formalisation : 2. Encadrement des filières de commerce et export
OCDE	- Appuyer les initiatives développées par la DG de l'ALG et ses États Membres pour contribuer au renforcement de la transparence et de l'intégrité des filières de commerce et exportation de l'or.
Direction Générale ALG	- Appuyer les États Membres dans le développement d'initiatives et de programmes visant à responsabiliser / formaliser les filières de commerce et d'exportation de l'or.
États Membres ALG	- Renforcer les mécanismes d'enregistrement et de contrôle des acteurs des filières locales de financement, collecte, distribution et exportation de la production minière, notamment issue de l'EAPE. - Mener des enquêtes de moralité sur les candidats à l'agrément de comptoir d'achat, surtout pour ce qui concerne la traçabilité ou l'origine des fonds. - Renforcer la mise en œuvre des recommandations du GAFI concernant les entreprises et professions non financières désignées (notamment les négociants en métaux précieux).
Organisations Régionales	- Adoption d'une politique régionale d'encadrement et de promotion de l'EAPE, qui pourrait permettre d'apporter des réponses de long-terme aux défis relevés et notamment aux risques identifiés dans l'annexe II du Guide de l'OCDE.
Organisations & institutions Internationales / Agences de développement	- Opérationnaliser la coopération entre Banque Mondiale et OCDE pour accompagner la formalisation de l'orpaillage sur les sites par l'encadrement des circuits de financement des opérations, achat et exportation d'or. - Développer et proposer des mécanismes de financement responsable de l'EAPE permettant d'assurer l'indépendance financière des orpailleurs.
Secteur privé national et régional	- Mettre en œuvre les recommandations du Guide de l'OCDE concernant les entreprises de l'amont dans le secteur de l'or (collecte d'informations, analyse de risques, stratégies d'atténuation et communication au public des actions mises en œuvre et risques identifiés).
Secteur privé international	- Mise en œuvre des recommandations du Guide de l'OCDE concernant les entreprises de l'amont et de l'aval dans le secteur de l'or.
OSC nationales et régionales	- Participer au suivi de l'activité des filières de commerce et d'exportation de métaux précieux et aux efforts de collecte d'information et de signalement aux autorités publiques des comportements douteux.

Activités Acteur	Politiques de formalisation : 3. Harmonisation fiscale et lutte contre la fraude
OCDE	- Appuyer les initiatives développées par la Direction Générale de l'ALG et ses États Membres, et faciliter la mise en relation des services des 3 pays avec les partenaires et organisations internationaux pertinents (notamment pour ce qui concerne la lutte contre la fraude).
Direction Générale ALG	- Animer la réflexion entre les États Membres sur l'harmonisation des politiques fiscales et le développement d'une coopération transfrontalière des services de renseignement, police et douanes pour lutter contre l'exploitation et l'exportation illégale d'or.
États Membres ALG	- Harmoniser la taxe à l'exportation d'or pour l'EAPE dans les trois pays entre 200-250 000 FCFA/Kilo (1% de la valeur marchande de l'or actuellement) pour décourager l'exportation en fraude (d'un coût approximatif de 150 000 FCFA/Kilo vers d'autres pays).
Organisations Régionales	- Adapter les procédures de rapatriement des devises pour le commerce extérieur (Uemoa). - Faciliter et réduire le coût d'accès aux devises étrangères auprès de la Bceao. - Renforcer l'implication du groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme lié à la production et au commerce de l'or.
Organisations & institutions Internationales / Agences de développement	- Encourager et soutenir le développement de politiques régionales harmonisées (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Banque Africaine de Développement). - Développer et renforcer la coordination de la lutte contre la fraude avec les autorités des États Membres (Organisation Mondiale des Douanes, Interpol).
Secteur privé national et régional	- Encourager l'inclusion bancaire dans les trois pays pour réduire le recours à l'or comme moyen de financement des opérations d'import-export. - Réduire les taux d'intérêt pratiqués par les banques commerciales en Afrique de l'Ouest à un niveau qui encourage le recours au financement bancaire formel pour limiter le recours aux circuits parallèles.
Secteur privé international	- Développer la coopération avec les autorités de police, de douane et de renseignement (au niveau national et international) pour renforcer la lutte contre la fraude et les exportations illégales d'or.
OSC nationales et régionales	- Développer la coopération avec les autorités de police, de douane et de renseignement au niveau national et régional.

Activités	Politiques de formalisation : 4. Organisation de l'encadrement administratif
Acteur	
OCDE	
Direction Générale ALG	<ul style="list-style-type: none"> - Suggérer la création d'un groupe de travail entre les États Membres pour comparer les pratiques existantes, et contribuer à leur amélioration. - Rationaliser l'organisation administrative des structures chargées d'encadrer le secteur ou d'assurer la sécurité sur les sites d'EAPE pour réduire le risque de chevauchement des compétences, duplication des tâches et manque de ressources pour rendre ces structures opérationnelles. - Doter les autorités locales de moyens nécessaires à la poursuite de leurs efforts de détection et de répression des activités illégales et de respect de la réglementation. - Sensibiliser les forces de sécurité publiques à l'incompatibilité entre leurs fonctions et l'interférence dans l'exploitation minière, notamment l'EAPE. Développer des services publics (par exemple : numéros verts anti-corruption) que les opérateurs, y compris les orpailleurs, peuvent saisir pour dénoncer les interférences des forces de sécurité publiques dans l'activité minière. - Séparer la gestion de l'EAPE de celle des mines industrielles et de l'encadrement de la commercialisation en s'assurant que les entités étatiques ou paraétatiques chargées de la promotion et de la gestion du secteur industriel, artisanal et de la commercialisation de la production constituent réellement des organismes indépendants aux attributions et fonctions bien délimitées.
États Membres ALG	
Organisations Régionales	
Organisations & institutions Internationales / Agences de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les programmes de renforcement des administrations locales concernées par l'encadrement du secteur extractif (notamment de l'EAPE) et de la détection / répression des fraudes.
Secteur privé national et régional	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le respect des Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme, appuyer la création de polices des mines, incluant les autorités coutumières (par exemple Tombolomas, Dozos) et les sensibiliser à la question des droits humains et de la lutte contre la fraude, pour alléger la tâche des forces de police et de gendarmerie (par exemple FNOM au Mali).
Secteur privé international	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en œuvre des Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme
OSC nationales et régionales	

Activités	Intégration des politiques de formalisation de l'EAPE aux stratégies de lutte contre les groupes armés
Acteur	
OCDE	- En liaison avec la Direction Générale de l'ALG, mener des activités de sensibilisation auprès des services contribuant à la définition et à la mise en œuvre des politiques de défense et sécurité dans la région du Sahel, pour favoriser la prise en compte des stratégies de développement économique responsable de l'EAPE comme facteur de stabilisation économique et sociale.
Direction Générale ALG	- Appuyer les actions de sensibilisation de l'OCDE, et mener un travail similaire au niveau régional et au sein des États Membres.
États Membres ALG	- Sensibilisation et implication des acteurs sur le terrain, y compris du renseignement et des forces de maintien de la paix opérant dans la région, pour contribuer à affiner la compréhension de la perméabilité de la chaîne locale de production et de commercialisation d'or au risque d'infiltration par des groupes terroristes. - Réflexions sur l'intégration des politiques de formalisation de l'EAPE aux stratégies de lutte contre les groupes armés, surtout dans des régions économiquement enclavées et où les opportunités de création d'emploi sont limitées en raison de la détérioration de la situation sécuritaire.
Organisations Régionales	- Mise en œuvre des recommandations du comité de haut niveau sur la mise en œuvre de la politique commune de l'Uemoa dans le domaine de la paix et de la sécurité. - Renforcer le Système National d'Alerte Précoce (SNAP) et Ecowarn pour inclure la discussion sur les risques au sens de l'Annexe II du Guide de l'OCDE et favoriser la prise de décisions harmonisées pour atténuer ces risques au niveau national et régional.
Organisations & institutions Internationales / Agences de développement	Intégrer des actions centrées sur le soutien à la formalisation de l'EAPE, pour favoriser l'employabilité des jeunes et la bonne gouvernance, dans les initiatives mises en œuvre par la communauté internationale (par exemple l'Alliance Sahel) pour apporter des réponses de long-terme aux défis posés par la pauvreté persistante dans la région du Sahel.
Secteur privé national et régional	- Sensibilisation des acteurs du secteur privé et renforcement des mesures de vigilance raisonnable visant à identifier plus spécifiquement les risques de contribution au financement des activités des groupes terroristes par la production et le commerce de l'or.
Secteur privé international	- Sensibilisation des acteurs du secteur privé et renforcement des mesures de vigilance raisonnable visant à identifier plus spécifiquement les risques de contribution au financement des activités des groupes terroristes par la production et le commerce de l'or.
OSC nationales et régionales	- Renforcement et développement des activités de détection et de signalement des comportements suspects autour des sites d'EAPE.

Bibliographie

20minutes.fr (2018), Attaque au Niger: Les Etats-Unis dénoncent la diffusion d'une vidéo et la «perversion» de Daesh, 06 mars 2018, <https://www.20minutes.fr/monde/2232755-20180306-attaque-niger-etats-unis-denoncent-diffusion-video-perversion-daesh>

Africonemali.net (2014), Incidents de Kobada : Les éclairages du ministre des mines, 10 juillet 2014, <http://www.africonemali.net/spip.php?article59557>

Africa Intelligence (2018a), L'insécurité dans le Sahel au cœur des préoccupations minières, Africa Mining Intelligence n° 421, 28 août 2018,

Africa Intelligence (2018b), Burkina Faso Barksanem brevete sa vision de la traçabilité aurifère, Africa Mining Intelligence n°416, Paris, 29 mai 2018.

Africa Intelligence (2017), Niamey veut intégrer le club très fermé des raffineurs d'or, 28 novembre 2017, <https://www.africaintelligence.fr/amf/premier-cercle/2017/11/28/niamey-veut-integrer-le-club-tres-ferme-des-raffineurs-d-or,108283367-bre>

Africa Intelligence (2017b), Mali : Les raffineurs d'or rêvent de devenir un passage obligé, 17 octobre 2017, <https://www.africaintelligence.fr/amf/l-ouest-aurifere/2017/10/17/les-raffineurs-d-or-revent-de-devenir-un-passage-oblige,108276307-art>

Africa Intelligence (2016), Dossier Mali : La quête de reconnaissance des lingots d'or de Kankou Moussa, 04 août 2016, https://www.africaintelligence.fr/amf/dossier/mali_lingots_or_kankou_moussa

Agence Ecofin (2018), Mali : hausse de 5% de la production annuelle d'or en 2017, 18 janvier 2018, <https://www.agenceecofin.com/or/1801-53611-mali-hausse-de-5-de-la-production-annuelle-d-or-en-2017>

Agence Ecofin (2017), Niger : une dizaine de permis de recherche octroyée à 4 exploitants miniers, 15 août 2017, <https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/1508-49386-niger-une-dizaine-de-permis-de-recherche-octroyee-a-4-exploitants-miniers>

AIB (2016), Des centaines d'habitants quittent Kéréboulé après l'attaque du 18 octobre, 24 octobre 2016, <http://www.aib.bf/m-7560-des-centaines-d-habitants-quittent-kereboule-apres-l-attaque-du-18-octobre.html>

AIB (2015), Attaque à la mine de manganèse de Tambao. Un Européen enlevé et deux Burkinabè blessés, 07 avril 2015, <http://www.aib.bf/m-2946-attaque-a-la-mine-de-manganese-de-tambao-un-europeen-enleve-et-deux-burkinabe-blesses.html>

ALG (2017), Stratégie et plan d'action pour la promotion et la mise œuvre du Guide : OCDE –ALG Version Finale –Année 2017, Ouagadougou, mars 2017

Allafrica.com (2017), Afrique de l'Ouest: Recrutement des terroristes - Macky pour le controle des sites d'orpillage traditionnel, 28 octobre 2017, <http://fr.allafrica.com/stories/201710280294.html>

Alliance pour une Mine Responsable (2016), Filières de Commercialisation de l'or artisanal en Afrique de l'Ouest. Une étude de la chaîne d'approvisionnement de deux régions aurifères, au Burkina Faso et au Sénégal, <http://www.responsiblemines.org/wp-content/uploads/2017/10/Publication-filieres-de-commercialisation-or-Afrique-ouest.pdf>

Assemblée Nationale (2016), Commission d'enquête parlementaire sur la gestion des titres miniers et la responsabilité sociale des entreprises minières, septembre 2016, Ouagadougou, Burkina Faso, https://www.assembleenationale.bf/IMG/pdf/rapport_general_de_commission_enquete_parlementaire_sur_le_minier.pdf.

Bamada.net (2014), Interdiction d'orpaillage pendant la période hivernale : les orpailleurs de Kobada se « rebellent », 17 juillet 2014, <http://bamada.net/interdiction-dorpaillage-pendant-la-periode-hivernale-les-orpailleurs-de-kobada-se-rebellent>

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (2012), Reglement relatif aux relations financieres exterieures des etats membres de l'Union Économique et Monetaire Ouest Africaine (UEMOA) et textes d'application.

Banque Mondiale (2017), Mali : Stratégie Nationale de Développement de L'Orpaillage, juillet 2017

BBC (2017), Burkina Faso : une nouvelle mine d'or inaugurée, 10 décembre 2017, <http://www.bbc.com/afrique/region-42297564>

BBC (2013), Belmokhtar's militants 'merge' with Mali's Mujao, 22 août 2013, <http://www.bbc.co.uk/news/world-us-canada-23796920>

BIT (2009), Documentation des Bonnes Pratiques en matière de Lutte contre le Travail des Enfants dans l'Orpaillage au Niger, rapport final, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), août 2009

Bohbot J. (2017), « L'orpaillage au Burkina Faso : une aubaine économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales mal maîtrisées », *EchoGéo* [En ligne], 42 | 2017, <http://journals.openedition.org/echogeo/15150>

Burkina24 (2015), La mine de manganèse de Tambao attaquée, un européen enlevé, 05 avril 2015, <http://lesaffairesbf.com/2015/04/05/la-mine-de-manganese-de-tambao-attaquee-un-europeen-enleve/>

Chambres des mines du Mali, L'orpaillage au Mali <http://www.chambredesminesdumali.org/orpaillage.php>

Droitlibre.net (2014), Un numéro vert pour lutter contre la corruption au Burkina Faso !, 9 decembre 2014, <http://www.droitlibre.net/un-numero-vert-pour-lutter-contre-la-corruption.html>

Ecofin Hebdo (2017), Un zoom sur le secteur aurifère du Mali, 22 décembre 2017 <https://www.agenceecofin.com/dissection/2112-53080-un-zoom-sur-le-secteur-aurifere-du-mali>

FATF and APG (2015), Money laundering and terrorist financing risks and vulnerabilities associated with gold, FATF, Paris and APG, Sydney www.fatf-gafi.org/topics/methodsandtrends/documents/ml-tf-risks-and-vulnerabilities-gold.html

Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) (2017). Guide IGF à l'intention des gouvernements : Gérer l'activité minière artisanale et à petite échelle, janvier 2017, Winnipeg : IIDD, http://www.iisd.org/sites/default/files/publications/igf-guidance-for-governments-asm-fr.pdf?utm_source=website-IGF&utm_medium=website&utm_campaign=asm-fr%20

France Inter (2017), La ruée vers l'or d'Agadez au Niger, 25 mai 2017 <https://www.franceinter.fr/emissions/la-face-b-de-l-actualite-internationale/la-face-b-de-l-actualite-internationale-25-mai-2017>

GAFI (2012), Recommandations du GAFI - Normes internationales sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération, mise à jour octobre 2016, GAFI, Paris, [http://www.fatf-gafi.org/fr/publications/recommandationsgafi/documents/recommandations-gafi.html?hf=10&b=0&s=desc\(fatf_releasedate\)](http://www.fatf-gafi.org/fr/publications/recommandationsgafi/documents/recommandations-gafi.html?hf=10&b=0&s=desc(fatf_releasedate))

Grégoire E. et Gagnol L., (2017), Ruées vers l'or au Sahara : l'orpaillage dans le désert du Ténéré et le massif de l'Aïr (Niger), *EchoGéo* [Online] Sur le Vif, 19 May 2017, <http://echogeo.revues.org/14933>

Gregoire F. et Sidibe H. (2015), Analyse Economique du Développement du Secteur Minier et des Défis de la Préservation de l'Environnement et des Ressources Naturelles, MEADD/MEF, Bamako, Mali.

Guéniat M. and White N. (2015), A Golden Racket: The True Source of Switzerland's "Togolese" Gold, Berne Declaration, Lausanne, Switzerland.

Human Rights Watch (2018), « Le jour, nous avons peur de l'armée, et la nuit des djihadistes » : Abus commis par des islamistes armés et par des membres des forces de sécurité au Burkina Faso, 21 mai 2018, <https://www.hrw.org/fr/report/2018/05/21/le-jour-nous-avons-peur-de-larmee-et-la-nuit-des-djihadistes/abus-commis-par-des>

Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (2017), Rapport ITIE Mali 2015., décembre 2017, https://eiti.org/sites/default/files/documents/rapport_itie_mali_2015_-_final_version_signee.pdf

Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (2017), Rapport ITIE Burkina Faso, Rapport 2015., mars 2017, https://eiti.org/sites/default/files/documents/rapport_de_conciliation_itie_bf_2015.pdf

Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (2016), Rapport ITIE-Niger exercice fiscal 2014., octobre 2016, https://eiti.org/sites/default/files/documents/rapport_itie_2014_vf.pdf

Institut National de la Statistique et de la Démographie (2017), Enquête nationale sur le secteur de l'orpaillage (ENSO), 11 septembre 2017, http://www.insd.bf/n/contenu/enquetes_recensements/ENSO/Principaux_Resultats_ENSO.pdf

Intergovernmental Forum on Mining, Minerals, Metals and Sustainable Development (IGF). (2017). *Global trends in Artisanal and Small-Scale Mining (ASM): A review of key numbers and issues*. Winnipeg: IISD

International Council on Mining and Metals (2017), The role of mining in national economies, 3rd edition, London, United Kingdom, <https://www.icmm.com/romine/index> .

International Crisis Group (2017), Nord du Burkina Faso : ce que cache le jihad, Rapport Afrique N°254, 12 octobre 2017, Brussels, Belgium.

International Crisis Group (2016), Mali central : la fabrique d'une insurrection?, Rapport Afrique N°238, 6 juillet 2016, Brussels, Belgium.

IPIS (2018), Carte de l'exploitation minière artisanale dans l'Est de la RD Congo, <http://www.ipisresearch.be/mapping/webmapping/drcongo/v5/#-2.1112483500821924/29.279140873459255/7.079865950765112/2/1/6.u>

iTSCi (2017), Écho du terrain—RDC, octobre 2017, http://www.itsci.org/wp-content/uploads/2018/03/1714-MN_ITSCI-story_whistleblowing_FR.pdf

Jeune Afrique (2018), Burkina Faso : Human Rights Watch dénonce des abus de l'armée dans la lutte antiterroriste, 21 mai 2018, <http://www.jeuneafrique.com/depeches/561278/politique/burkina-faso-human-rights-watch-denonce-des-abus-de-larmee-dans-la-lutte-antiterroriste/>

Jeune Afrique (2018), Infographie : les organisations jihadistes gagnent du terrain au Mali, 19 mars 2018, <http://www.jeuneafrique.com/542247/politique/infographie-les-organisations-jihadistes-gagnent-du-terrain-au-mali/>

Jeune Afrique (2017), Le Niger veut mettre fin à la ruée vers l'or dans le sud-ouest du pays, 19 juillet 2017 <http://www.jeuneafrique.com/458775/politique/niger-ferme-plusieurs-de-sites-auriferes-hebergeant-milliers-dorpaillleurs/>

Jeune Afrique (2017), Burkina Faso : les mines et carrières ont désormais leur ministère, 11 mai 2017 <http://www.jeuneafrique.com/mag/433560/economie/burkina-faso-mines-carrieres-ont-desormais-ministere/>

Jeune Afrique (2017), Fusion de groupes jihadistes au Sahel, sous la bannière d'Al-Qaïda, 02 mars 2017, <http://www.jeuneafrique.com/408773/politique/fusion-de-groupes-jihadistes-sahel-banniere-dal-qaida/>

Jeune Afrique (2017), Terrorisme : le Niger, le Burkina Faso et le Mali créent une force conjointe pour sécuriser leurs frontières communes, 25 janvier 2017 <http://www.jeuneafrique.com/397340/politique/terrorisme-niger-burkina-faso-mali-creent-force-conjointe-securiser-leurs-frontieres-communes/>

Kabore E. (2017), Commercialisation de l'or : Baisse de la taxe d'exportation, L'Economiste du Faso, 05 juin 2017 <http://www.leconomistedufaso.bf/2017/06/05/commercialisation-de-lor-baisse-de-taxe-dexportation/>

Kabore E. (2017), Mine d'or de Poura : Reprise des activités bientôt, L'Economiste du Faso, 06 février 2017, <http://www.leconomistedufaso.bf/2017/02/06/dor-de-poura-reprise-activites-bientot/>

Keita A. (2017), Orpaillage et accès aux ressources naturelles et foncières au Mali, les cahiers du CIRDIS collection recherche no 2017-01, http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/cahier_cirdis_-_no2017_-_01.pdf

Laporte B., De Quatrebarbes C., Bouterige Y. (2017) "Mining taxation in Africa: The gold mining industry in 14 countries from 1980 to 2015", Études et Documents, n° 13, CERDI.

Le Monde (2018), Dans le nord du Burkina Faso, les exactions de l'armée contrarient la lutte antiterroriste, 12 mai 2018, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/05/12/au-nord-du-burkina-faso-les-exactions-de-l-armee-contrarient-la-lutte-antiterroriste_5297930_3212.html

Le Monde (2017), Les débuts fragiles de la force militaire conjointe du Sahel, 11 novembre 2017, http://www.lemonde.fr/international/article/2017/11/11/les-debuts-fragiles-de-la-force-militaire-conjointe-du-sahel_5213535_3210.html

Le Monde (2017), Le Burkina Faso à l'épreuve du terrorisme, 09 avril 2017, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/04/09/le-burkina-faso-a-l-epreuve-du-terrorisme_5108561_3212.html

Le Monde (2017), Les djihadistes aux enseignants du nord du Burkina : « Tu fais l'école du Blanc, tu iras en enfer ! », 09 avril 2017 http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/04/09/menaces-djihadistes-aux-enseignants-du-nord-du-burkina-tu-fais-l-ecole-du-blanc-tu-iras-en-enfer_5108556_3212.html

Le Monde (2017), De la naissance d'un nouveau « djihadistan » au Sahel, 10 mars 2017 http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/03/10/naissance-d-un-nouveau-djihadistan-au-sahel_5092710_3212.html

Le Monde (2016), Un groupe lié à l'Etat islamique revendique une première attaque dans le Sahel, 05 septembre 2016, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/09/05/un-groupe-lie-a-l-etat-islamique-revendique-une-premiere-attaque-dans-le-sahel_4992882_3212.html

Le Monde (2016), Comment Ebola a asphyxié l'économie, 14 janvier 2016, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/01/14/comment-ebola-a-asphyxie-l-economie_4847317_3212.html

Le Monde (2013), Niger : Belmokhtar aurait "supervisé lui-même" les attaques , 25 mai 2013 http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/05/24/niger-belmokhtar-aurait-supervise-lui-meme-les-attaques_3416658_3212.html

Le Monde (2013), Niger : double attentat contre un camp militaire et un site d'Areva, 23 mai 2013, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/05/23/niger-un-site-d-areva-et-une-base-militaire-pris-pour-cibles-par-deux-attentats-suicides_3415801_3212.html

Libre Afrique (2017), Niger: les orpailleurs artisanaux évincés d'un site aurifère, 18 juillet 2017 <https://afrique.lalibre.be/6176/niger-les-orpailleurs-artisanaux-evinces-dun-site-aurifere/>

Maliactu.net (2018), Situation hydrologique alarmante du Niger et du Sénégal : Vers une interdiction des dragues sur les deux fleuves, 05 mars 2018, <http://maliactu.net/mali-situation-hydrologique-alarmante-du-niger-et-du-senegal-vers-une-interdiction-des-dragues-sur-les-deux-fleuves/>

Maliactu.net (2017), Mali : Négociation avec le front de libération du Macina : Ali Nouhoum Diallo prêt à négocier avec Amadou Kouffa, mais..., 31 août 2017 <http://maliactu.net/mali-negociation-avec-le-front-de-liberation-du-macina-ali-nouhoum-diallo-pret-a-negocier-avec-amadou-kouffa-mais/>

Maliweb.net (2017), Orpaillage : Une nouvelle politique en marche, 04 octobre 2017, <http://www.maliweb.net/economie/orpaillage-nouvelle-politique-marche-2570252.html>

Maliweb.net (2014), Sites d'orpaillage de Kobada, Foroko et de Gneouleni : Les occupants sauvagement chassés, 11 mai 2014, <http://www.maliweb.net/faits-divers/sites-dorpaillage-de-kobada-foroko-et-de-gneouleni-les-occupants-sauvagement-chasses-146964.html> [NB l'article porte erronément la date 2013 en lieu de 2014 pour ces évènements]

Martin A. and Helbig de Balzac H. (2017), The West African El Dorado: Mapping the Illicit Trade of Gold in Côte d'Ivoire, Mali and Burkina Faso, Partnership Africa Canada, Ottawa, Canada, https://www.africaportal.org/documents/16683/PAC_El_Dorado_Jan_2016_EN.pdf

Mémier M. (2017), AQMI et Al-Mourabitoun : le djihad sahélien réunifié ?, Études de l'Ifri, Ifri, Paris, janvier 2017, https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/aqmi_et_al-mourabitoun_-_le_djihad_sahelien_reunifie_0.pdf

Mining Atlas, Essakane Gold Mine <https://mining-atlas.com/operation/Essakane-Gold-Mine.php> (visité le 03 février 2018)

Ministère des Mines, Mali (2018), Mali online repository, <https://mali.revenue.gov.mr/dashboard> (visité le 23 mai 2018)

Niger Inter (2017), Communiqué du Conseil des Ministres du lundi 14 août 2017, <http://www.nigerinter.com/2017/08/communique-du-conseil-des-ministres-du-lundi-14-aout-2017/>

Nigerdiaspora.net (2016), Conflits sur les sites d'orpaillage : Le diktat de détenteurs coutumiers, principale source de conflit, 05 octobre 2016, <https://www.nigerdiaspora.net/index.php/societe-archives/item/75471-conflits-sur-les-sites-d-orpaillage-le-diktat-de-detenteurs-coutumiers-principale-source-de-conflit?tmpl=component&print=1>

OCDE (2016), Rapport au Conseil sur le suivi de la mise en œuvre de la recommandation relative au guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, 28 avril 2016, [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=COM/DAF/INV/DCD/DAC\(2015\)3/FINAL&docLanguage=FR](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=COM/DAF/INV/DCD/DAC(2015)3/FINAL&docLanguage=FR)

Omegabf.net (2016), Kerboule : « trois orpailleurs et un koglweogo tués », 19 octobre 2016, <http://www.omegabf.net/societe/kerboule-trois-orpailleurs-et-un-koglweogo-tues-hamado-sawadogo-koglweogo/>

ONU (2017), Mali: le Conseil de sécurité crée un régime de sanctions contre ceux qui entravent l'application de l'accord pour la paix et la réconciliation, 05 septembre 2017, <https://www.un.org/press/fr/2017/cs12979.doc.htm>

ONU (2017), Résolution 2359 (2017) du Conseil de Sécurité, 21 juin 2017 https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/resolution_2359_2017_fr.pdf

Ouaga.com (2015), Attaque à la mine de Tambao : une cellule de crise créée, 05 avril 2015, <http://news.aouaga.com/h/61875.html>

Panapress (2017), Le gouvernement nigérien décide de réorganiser l'orpaillage, 16 octobre 2017 <http://www.panapress.com/Le-gouvernement-nigerien-decide-de-reorganiser-l-orpaillage--13-737977-17-lang4-index.html>

Persaud A., and Telmer K. (2015) Developing Baseline Estimates of Mercury Use in Artisanal and Small-Scale Gold Mining Communities: A Practical Guide (Version 1.0), Artisanal Gold Council. Victoria, BC.

Point Afrique (2017), Mines - Niger : jusqu'où la ruée vers l'eldorado minéral ?, 16 mai 2017 http://afrique.lepoint.fr/economie/mines-niger-jusqu-ou-la-ruée-vers-l-eldorado-mineral-16-05-2017-2127668_2258.php

Présidence de la République du Niger (2017), Communiqué du conseil des Ministres du vendredi 27 octobre 2017, <https://www.presidence.ne/conseils-des-ministres/2017/12/25/communiqué-du-conseil-des-ministres-du-vendredi-27-octobre-2017>

Renlac.com (2018), La lutte anti corruption au Burkina Faso, <http://renlac.com/2015/06/sl3/>

Reuters (2018), Burkina Faso expects record 55 tonnes of gold in 2018 – minister, 16 février 2018, <https://af.reuters.com/article/investingNews/idAFKCN1G014M-OZABS>

Reuters (2017), Mali gold exports slip in 2016 on artisanal production, 18 mai 2017, <https://af.reuters.com/article/africaTech/idAFKCN18E22O-OZABS>

RFI (2017), Industrie extractives: l'ITIE regrette le retrait du Niger, 14 novembre 2017 <http://www.rfi.fr/afrique/20171114-industrie-extractives-itie-regrette-retrait-niger>

RFI (2015), Mali: une carte en ligne pour référencer toutes les mines du pays, 30 décembre 2015, <http://www.rfi.fr/emission/20151230-mali-referentiel-minier-ligne>

Sineactu.com (2017), Terrorisme : Le Sénégal cité parmi les « 11 pays ennemis » de « Nusrat al-Islam Wal Muslimin », 4 avril 2017 <http://sineactu.com/terrorisme-le-senegal-cite-parmi-les-11-pays-ennemis-de-nusrat-al-islam-wal-muslimin/>

UNEP (2015), Toolkit for Identification and Quantification of Mercury Releases. Reference Report and Guideline for Inventory Level 2, Version 1.3, April 2015, UNEP, Geneva, Switzerland.

UNEP (2013), Global Mercury Assessment 2013: Sources, Emissions, Releases and Environmental Transport, UNEP Chemicals Branch, Geneva, Switzerland.

UNICEF (2017), Boîte à outils sur les droits de l'enfant et l'exploitation minière, janvier 2017 (version française novembre 2017), https://www.unicef.org/csr/files/FINAL_Child_Rights_and_Mining_Toolkit_060217.pdf

Union Européenne (2017), Règlement (UE) 2017/821 du Parlement Européen et du Conseil du 17 mai 2017 fixant des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'Union qui importent de l'étain, du tantale et du tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque, Journal officiel de l'Union européenne, 19 mai 2017, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32017R0821&from=EN>

VOA Afrique (2017), Deux gendarmes tués dans l'attaque d'un convoi dans le nord du Burkina, 27 septembre 2017, <https://www.voafrique.com/a/deux-gendarmes-tues-dans-l-attaque-d-un-convoi-dans-le-nord-du-burkina/4046168.html>

Wakat Séra (2018), Burkina/ Soum: des hommes armés attaquent un site d'orpaillage, 10 janvier 2018, <https://www.wakatsera.com/burkina-des-hommes-armes-attaquent-un-site-dorpaillage-dans-le-soum/>

WANEP (2018), index of WANEP files, dernière visite le 10 mars 2018, <http://www.wanep.org/wanep/files/2018/>

Annexes

Annexe 1 : Notes sur la méthodologie

L'étude vise à dresser un état des lieux des chaînes d'approvisionnement en or dans les trois pays de la région du Liptako-Gourma (Burkina Faso, Mali et Niger). Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement en minerais mis à point par l'OCDE.

L'auteur a pris en compte environ 90 sources entre publications académiques, rapports des organisations de la société civile et des organisations internationales, rapports techniques et d'organisations spécialisées dans le domaine et analyse des médias. Environ 200 lignes de données statistiques sur la production et le commerce international de l'or, ainsi que sur les titres et autorisations minières et les cadastres dans les trois pays objets de l'étude ont été consultés.

La revue de la littérature disponible, qui forme la base de cette étude, a permis de dresser un aperçu de l'industrie minière aurifère dans les trois pays. L'auteur a pris en compte les zones de production, le cadre légal et réglementaire de l'exploitation d'or, le montant de la production officielle et celui estimé de l'orpaillage, les acteurs impliqués aux différentes étapes de la filière aurifère et les différents groupes terroristes et les réseaux criminels qui sévissent les États du Liptako-Gourma.

Ensuite l'analyse des sources secondaires a permis de dresser une première analyse de vulnérabilité des filières aurifères au Burkina Faso, Mali et Niger aux risques identifiés dans l'Annexe II du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence, et notamment : le risque d'atteinte graves aux droits humains ; le risque de financement direct ou indirect de groupes armés non-étatiques ; le risques liés aux forces de sécurité publiques et privées et les risques de corruption, fausses déclarations et blanchiment d'argent.

La phase de recherche de terrain a duré un mois et s'est concentrée sur les entretiens avec sources ayant un accès direct à l'information et sources secondaires crédibles à Ouagadougou (du 04 au 10 février), Paris (du 13 au 18 février), Niamey (du 19 au 24 février), Bamako (du 25 février au 03 mars) et Abidjan. Un total de 87 entretiens a été réalisé avec des sources issues de domaines techniques, des institutions, des organisations de secteur de l'industrie minière, des orpailleurs et des collecteurs, sécurité, journalistes et experts de la matière, douanes et Police, société civile, régulateurs nationaux et internationaux, organisations internationales, ambassades et coopération technique.

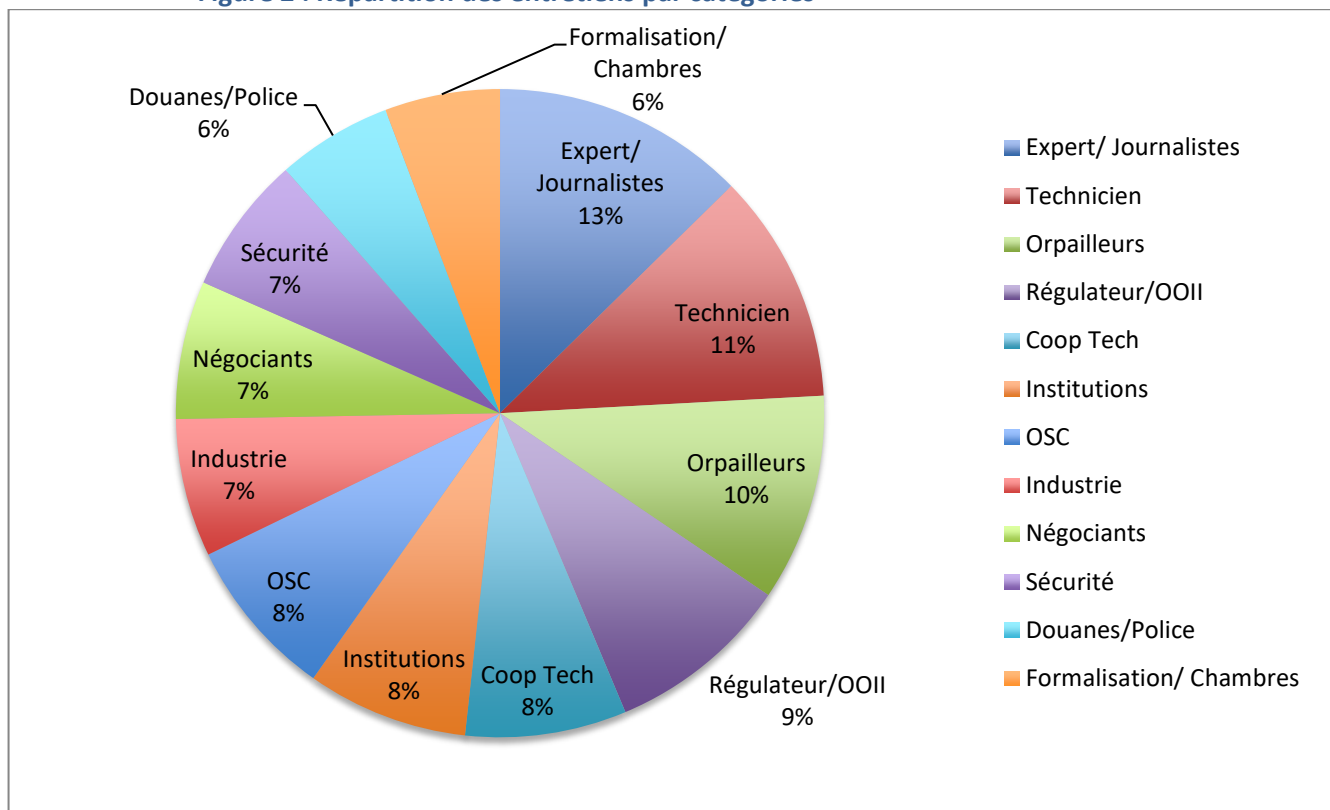
La recherche de terrain a été focalisée sur l'identification des acteurs, institutions (locales, régionales ou internationales) et initiatives qui puissent promouvoir la mise en place du Guide de l'OCDE au Burkina Faso, Mali et Niger, qui constitue la deuxième partie de l'étude. Enfin, l'analyse des textes et la recherche de terrain ont permis d'identifier les défis posés par l'actuelle structuration de la filière aurifère et les opportunités à saisir pour faire avancer le devoir de diligence dans les trois pays objets de l'étude.

Les entretiens ont suivi une méthodologie quantitative guidée par des questionnaires semi-structurés pour permettre la comparaison des réponses des différents interlocuteurs. Les affirmations contenues dans cette étude sont basées sur des documents analysés par l'auteur, quand possible, ou par vérification croisée d'au moins trois sources mutuellement indépendantes. Trois questionnaires semi-structurés ont servi de guide pour les entretiens, respectivement sur les titres et opérations minières, sur les sites d'orpaillage (sites EMAPE) et sur la sécurité.

Les 87 entretiens réalisés sont ainsi divisés par catégories :

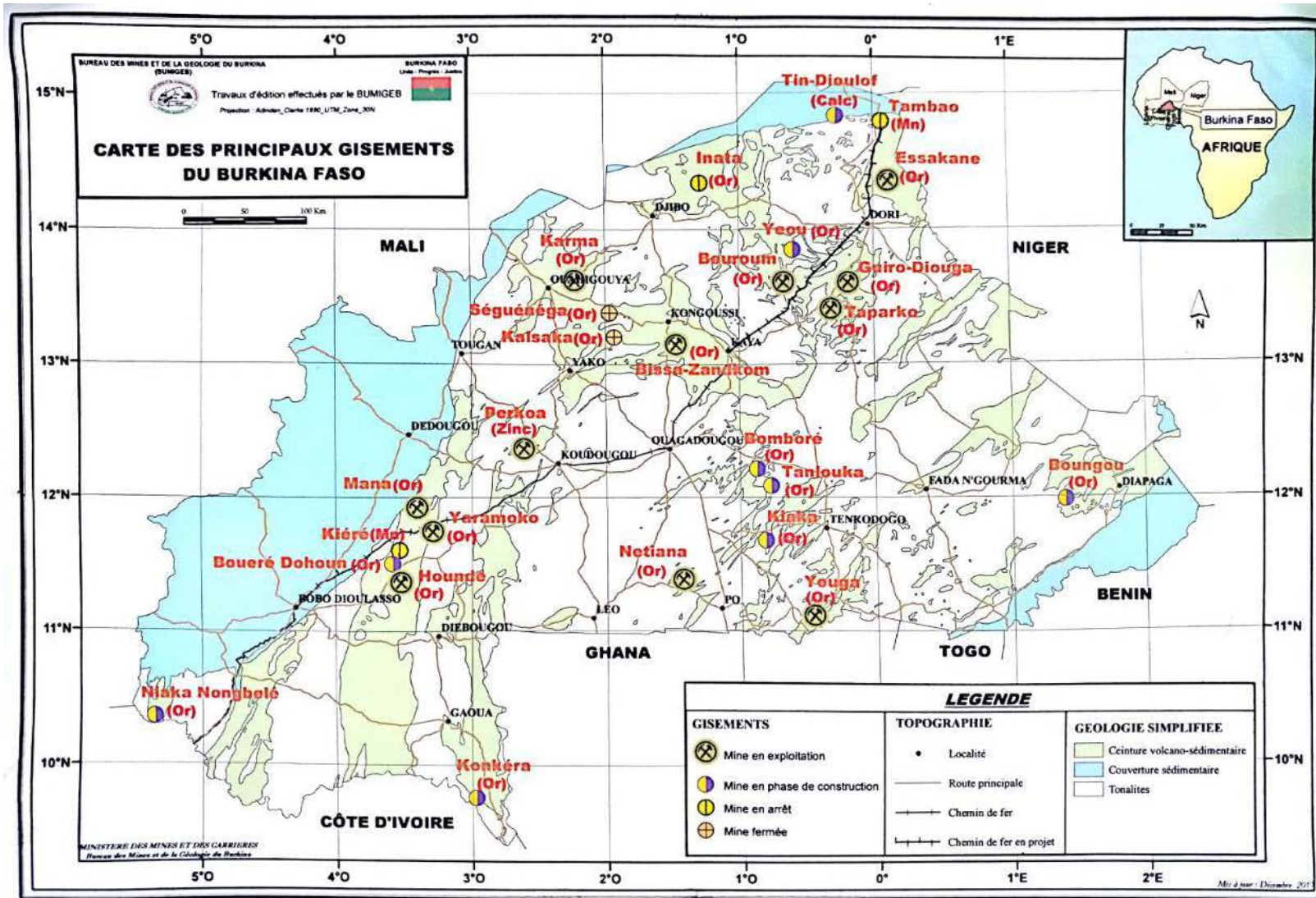
- 6 journalistes et 5 experts du domaine ;
- 10 sources du domaine technique ;
- 4 organisations d'orpailleurs et 5 orpailleurs individuels;
- 5 régulateurs internationaux (UEMOA, Banque Mondiale, GAFI, OCDE et ITIE) et 3 Organisations Internationales (ONUDI, UNICEF, ALG);
- 7 institutions de coopération technique, inclus la GIZ, l'AFD, des Ambassades et les Délégations de l'Union Européenne ;
- 7 représentants des Ministères en charge des Mines, de l'Environnement et des Affaires étrangères;
- 7 organisations issues de la société civile ;
- 6 collecteurs ;
- 6 industriels et sources connexes ;
- 6 experts et institutions actives en thèmes sécuritaires ;
- 5 sources de Police et douanes ;
- Les trois organisations qui regroupent les acteurs de la filière (la Chambre des mines au Burkina Faso et au Mali et le Groupement des Entreprises minières au Niger) ;
- Les 2 agences en charge de la formalisation Aneemas (Burkina Faso) et Sopamin (Niger)

Figure 2 : Répartition des entretiens par catégories



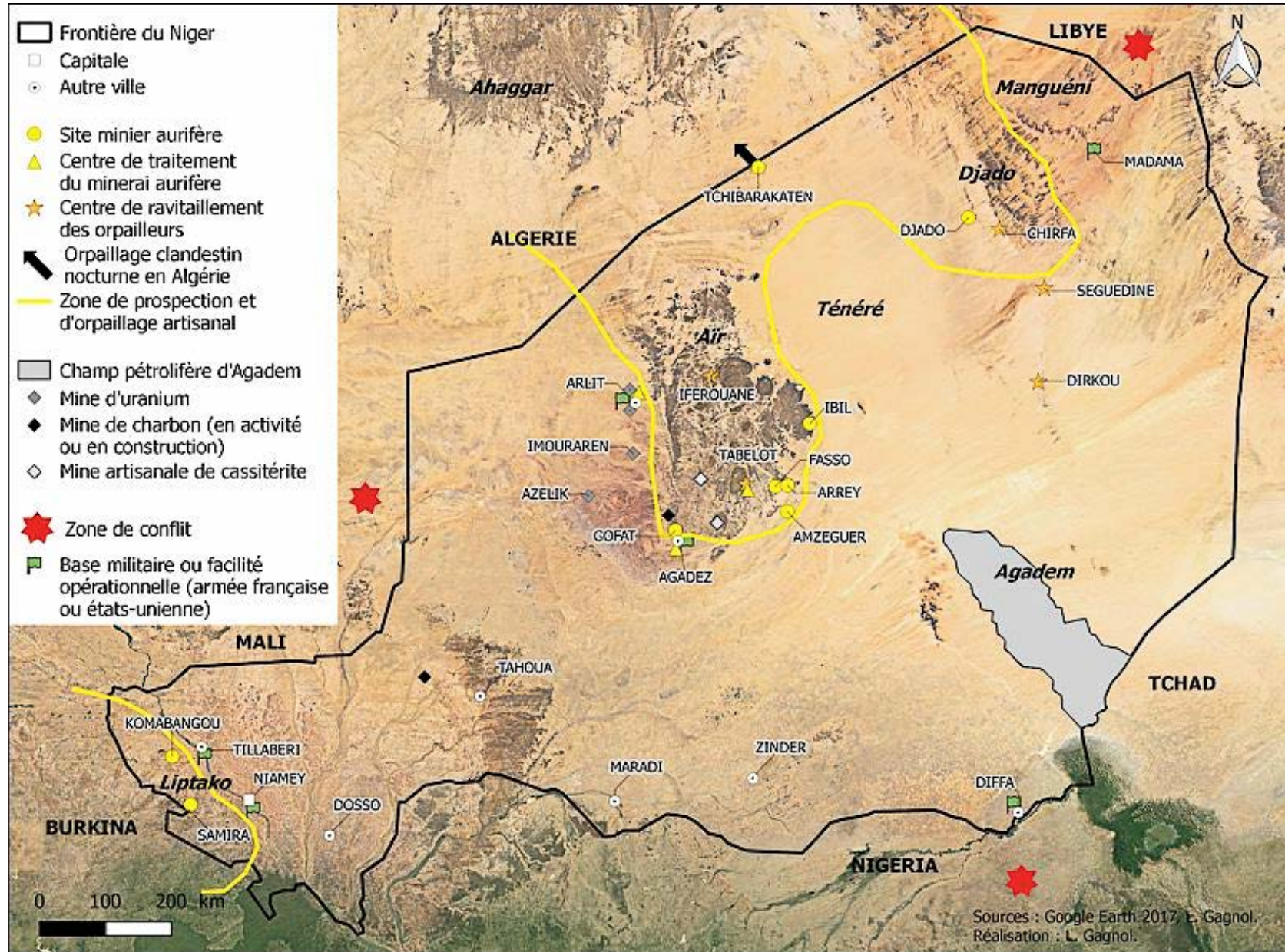
Annexe 2 : Zones de production aurifère au Burkina Faso, Niger et Mali

Figure 3: Carte minière du Burkina Faso



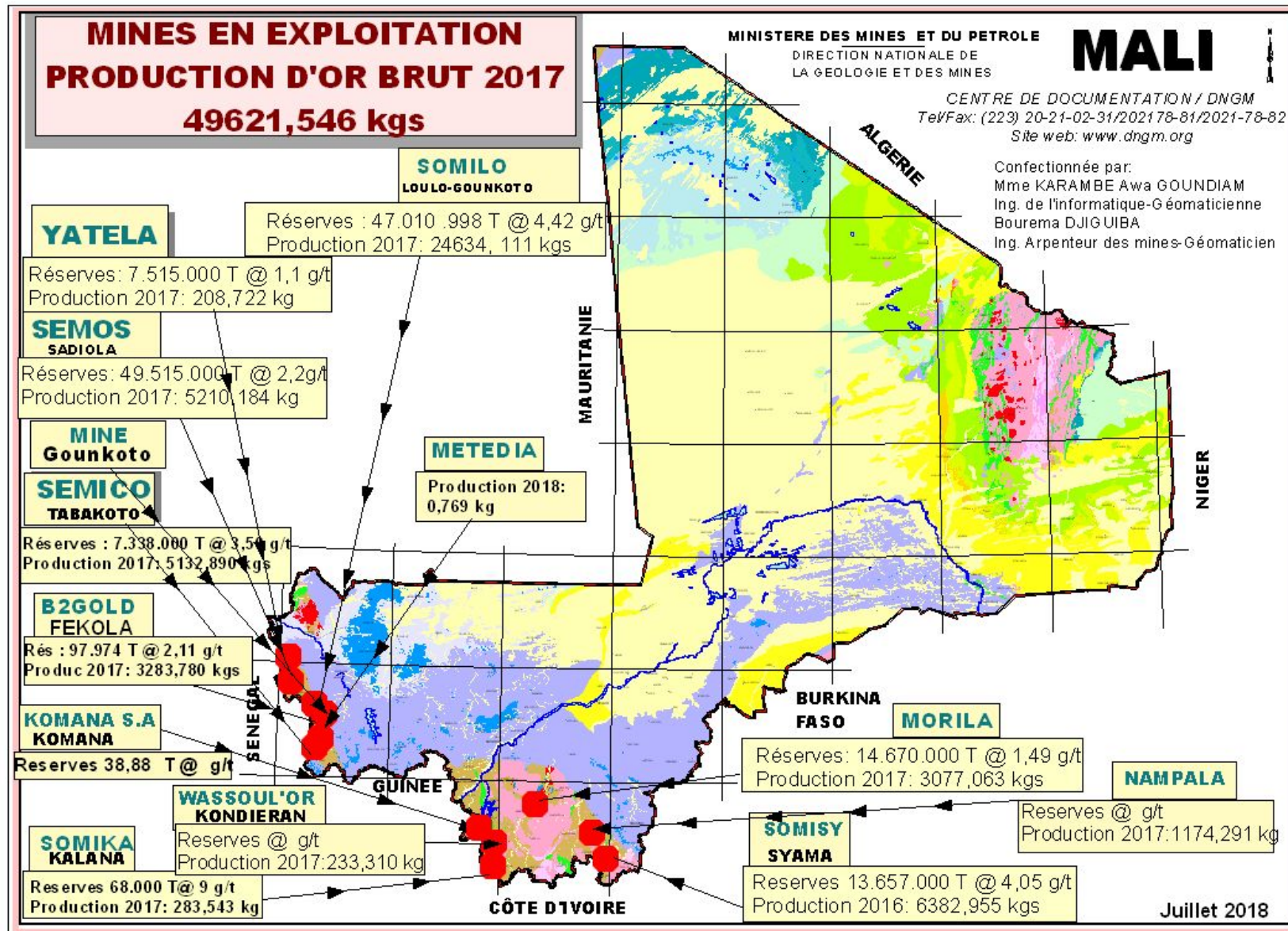
Source: BUMIGEB 2018

Figure 4: Exploitations d'or au Niger



Source : Grégoire and Gagnol, 2017

Figure 5: Carte minière du Mali



Source: Cadastre minier, juillet 2018

Annexe 3 : Analyse croisée des flux d'or

Mali

Year	Trade Flow	Reporter	Partner	Qty (kg)	Value (US)	Price
2016	Export	Mali	World	63,190	\$2,042,907,894	32,330
2016	Export	Mali	South Africa	32,473	\$1,328,820,456	40,921
2016	Export	Mali	United Arab Emirates	15,284	\$216,667,714	14,176**
2016	Export	Mali	Switzerland	10,441	\$426,382,479	40,837
2016	Export	Mali	Others	4,991	\$71,037,245	14,233
2015	Export	Mali	World	34,673		
2015	Export	Mali	South Africa	28,849		
2015	Export	Mali	Switzerland	11,824		

Year	Trade Flow	Reporter*	Partner	Qty (kg)	Value (US)	Price
2016	Total Import			90,894		
2016	Import	United Arab Emirates	Mali	41,070	\$1,523,283,474	37,090
2016	Import	South Africa	Mali	32,473	\$1,328,820,456	40,921
2016	Import	Switzerland	Mali	14,062	\$556,339,308	39,563
2016	Import	India	Mali	3,207	\$109,073,881	34,011
2016	Import	Others	Mali	82	\$3,085,965	37,634
2015	Total Import			111,721		
2015	Import	United Arab Emirates	Mali	66,858	\$2,494,266,400	37,307
2015	Import	South Africa	Mali	28,849		
2015	Import	Switzerland	Mali	13,551	\$486,131,560	35,874
2015	Import	India	Mali	2,422	\$83,111,364	34,315
2014	Import	United Arab Emirates	Mali	59,922	\$2,374,451,129	39,626
2014	Import	Switzerland	Mali	7,664	\$282,650,277	36,880
2014	Import	Saudi Arabia	Mali	2,001	\$141,392	71
2014	Import	Others	Mali	779	\$28,253,238	36,269

* L'Afrique du Sud ne reporte pas ses importations d'or sur UN Comtrade, donc la même quantité déclarée par les pays exportateurs (étant issue pratiquement à 100 pourcent des mines industrielles) est considérée dans le calcul des différences.

** Les valeurs par kilo d'or déclaré en dehors de son prix de marché sont soulignées en jaune.

Togo

Year	Trade Flow	Reporter	Partner	Qty (kg)	Value (US)	Price
2016	Export	Togo	World	14,472	\$24,703,941	1,707
2016	Export	Togo	United Arab Emirates	10,260	\$17,503,157	1,706
2016	Export	Togo	Lebanon	4,183	\$7,148,448	1,709
2015	Export	Togo	World	15,568	\$26,539,169	1,705
2015	Export	Togo	United Arab Emirates	9,256	\$15,776,136	1,704
2015	Export	Togo	Lebanon	4,409	\$7,518,961	1,705
2015	Export	Togo	Switzerland	1,741	\$2,967,591	1,705
2015	Export	Togo	Turkey	162	\$276,481	1,707
2014	Export	Togo	World	20,575	\$42,022,400	2,042
2014	Export	Togo	Lebanon	7,204	\$14,721,119	2,043
2014	Export	Togo	Switzerland	6,902	\$14,082,951	2,040
2014	Export	Togo	United Arab Emirates	4,760	\$9,729,210	2,044
2014	Export	Togo	Turkey	937	\$1,908,933	2,037
2014	Export	Togo	Ghana	772	\$1,580,187	2,047

Year	Trade Flow	Reporter	Partner	Qty (kg)	Value (US)	Price
2016	Total Import			16,643	\$578,546,499	34,762
2016	Import	United Arab Emirates	Togo	12,030	\$409,356,286	34,028
2016	Import	Lebanon	Togo	4,555	\$167,083,156	36,681
2016	Import	Belgium	Togo	54	\$2,107,057	39,020
2015	Total Import			11,856	\$385,734,522	32,535
2015	Import	United Arab Emirates	Togo	9,996	\$321,058,306	32,119
2015	Import	Switzerland	Togo	1,860	\$64,676,216	34,772
2014	Total Import			20,159	\$736,951,791	36,557
2014	Import	Lebanon	Togo	7,097	\$268,504,353	37,834
2014	Import	Switzerland	Togo	6,904	\$254,393,117	36,847
2014	Import	United Arab Emirates	Togo	5,748	\$196,637,681	34,210
2014	Import	Turkey	Togo	409	\$17,416,640	42,583

Burkina Faso

Year	Trade Flow	Reporter	Partner	Qty (kg)	Value (US)	Price (US)
2016	Export	Burkina Faso	World	38,690	\$1,547,680,536	40,002
2016	Export	Burkina Faso	Switzerland	33,055	\$1,330,285,632	40,245
2016	Export	Burkina Faso	India	3,194	\$125,318,819	39,236
2016	Export	Burkina Faso	South Africa	2,229	\$88,464,496	39,688
2016	Export	Burkina Faso	United Arab Emirates	116	\$1,576,065	13,587
2015	Export	Burkina Faso	World	41,811	\$1,344,368,548	32,153
2015	Export	Burkina Faso	Switzerland	29,317	\$1,028,462,799	35,081
2015	Export	Burkina Faso	India	6,117	\$216,042,336	35,318
2015	Export	Burkina Faso	South Africa	2,628	\$84,098,151	32,001
2015	Export	Burkina Faso	United Arab Emirates	323	\$10,231,112	31,675
2014	Export	Burkina Faso	World	42,474	\$1,462,895,803	34,442
2014	Export	Burkina Faso	Switzerland	37,808	\$1,319,419,894	34,898
2014	Export	Burkina Faso	South Africa	3,698	\$114,674,416	31,010
2014	Export	Burkina Faso	India	750	\$24,625,175	32,834
2014	Export	Burkina Faso	United Arab Emirates	52	\$856,918	16,479

Year	Trade Flow	Reporter	Partner	Qty (kg)	Value (US)	Price (US)
2016	Total Import			43,287	\$1,477,068,951	34,123
2016	Import	Switzerland	Burkina Faso	39,069	\$1,339,103,739	34,275
2016	Import	India	Burkina Faso	3,877	\$125,778,494	32,442
2016	Import	United Arab Emirates	Burkina Faso	294	\$10,532,809	35,826
2015	Total Import			39,301	\$1,267,152,043	32,242
2015	Import	Switzerland	Burkina Faso	30,869	\$1,004,269,584	32,533
2015	Import	India	Burkina Faso	8,200	\$255,134,144	31,114
2015	Import	United Arab Emirates	Burkina Faso	95	\$3,225,093	33,948
2014	Total Import			39,526	\$1,387,640,689	35,107
2014	Import	Switzerland	Burkina Faso	37,374	\$1,311,676,332	35,096
2014	Import	India	Burkina Faso	1,192	\$37,976,575	31,860
2014	Import	Belgium	Burkina Faso	524	\$20,361,820	38,858
2014	Import	United Arab Emirates	Burkina Faso	338	\$13,567,816	40,141

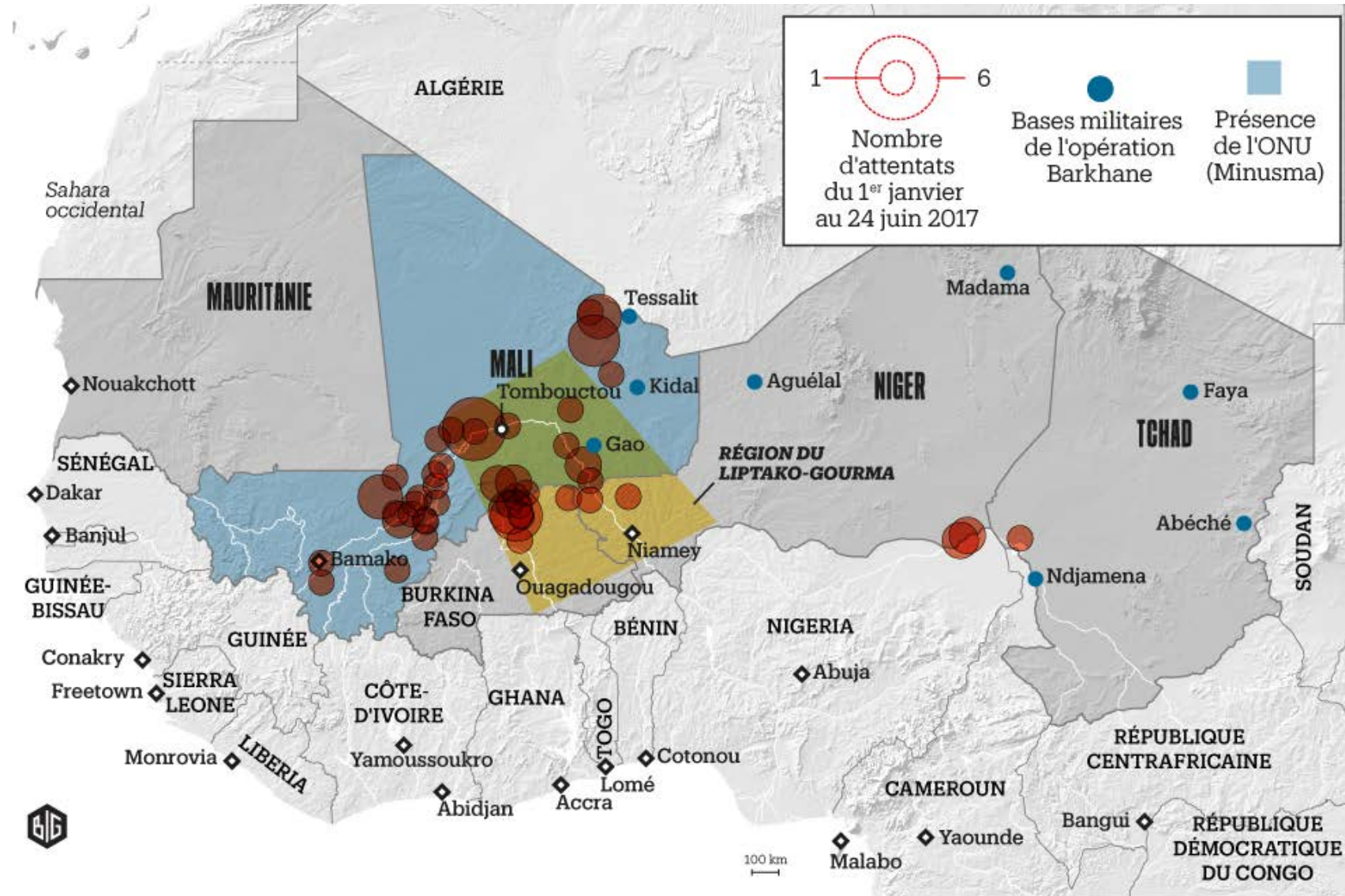
Niger

Year	Trade Flow	Reporter	Partner	Qty (kg)	Value (US)	Price (US)
2016	Export	Niger	World	3,017	\$35,397,188	11,733
2016	Export	Niger	United Arab Emirates	2,044	\$166,635	82
2016	Export	Niger	Switzerland	969	\$35,208,804	36,335
2016	Export	Niger	Ethiopia	2	\$6,692	3,346
2016	Export	Niger	Turkey	2	\$15,057	7,529
2015	Export	Niger	World	1,189	\$41,693,398	35,066
2015	Export	Niger	Switzerland	1,183	\$41,653,269	35,210
2015	Export	Niger	Areas, nes	6	\$40,129	6,688

Year	Trade Flow	Reporter	Partner	Qty (kg)	Value (US)	Price (US)
2017	Import	Turkey	Niger	17	\$729,899	42,935
2016	Total Import			5,070	\$188,321,529	37,144
2016	Import	United Arab Emirates	Niger	4,358	\$163,918,895	37,613
2016	Import	Switzerland	Niger	704	\$24,305,815	34,525
2016	Import	Turkey	Niger	2	\$84,524	42,262
2015	Total Import			5,784	\$207,703,557	35,910
2015	Import	United Arab Emirates	Niger	4,875	\$178,805,691	36,678
2015	Import	Switzerland	Niger	908	\$28,869,987	31,795
2015	Import	Italy	Niger	1	\$27,879	27,879
2014	Total Import			3,054	\$115,484,501	37,814
2014	Import	United Arab Emirates	Niger	2,398	\$91,965,597	38,351
2014	Import	Switzerland	Niger	656	\$23,518,904	35,852

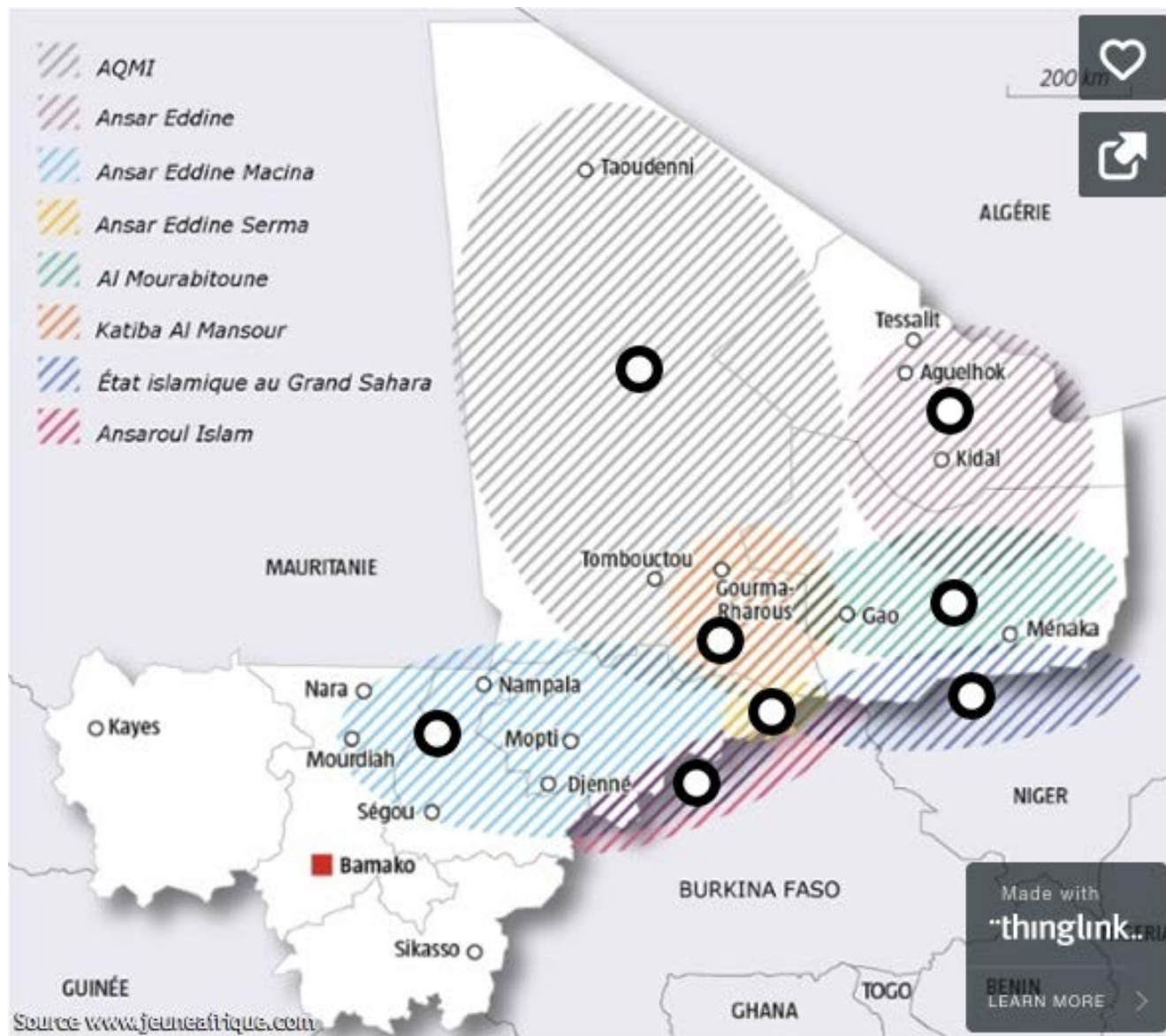
Annexe 4 : Zone d'opération des principaux groupes terroristes

Figure 6 : Zone d'opération des principaux groupes terroristes



Source : Nouvelle force au Sahel : par ici la sortie?, Libération.fr, 30 juin 2017

Figure 6 : Zone d'activité des groupes terroristes autour de la "boucle du Niger"



Source : Jeune Afrique, 19 mars 2018, <http://www.jeuneafrique.com/542247/politique/infographie-les-organisations-ihadistes-gagnent-du-terrain-au-mali/>

Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) de Abdelmalek Droukdel

Le 25 janvier 2007, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), issu du Groupe Islamiste Armé (GIA) algérien, adoubé quelques mois plus tôt par Oussama Ben Laden, devient officiellement Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), ou plus précisément « l'Organisation d'Al-Qaïda au Pays du Maghreb Islamique », formant ainsi une nouvelle branche d'Al-Qaïda.

Al Mourabitoun de Mokhtar Belmokhtar

Le groupe Al-Mourabitoun (« Les Almoravides ») naît en août 2013 suite au ralliement de deux groupes dissidents d'AQMI : la katiba des « Enturbannés » du djihadiste algérien Mokhtar Belmokhtar (MBM) et le Mouvement pour l'Unité et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) guidé par le djihadiste mauritanien Hamada Ould Mohamed Kheirou (BBC 2013). Al-Mourabitoun plaide allégeance à Al Qaeda

Avant de joindre ses forces à celles du MUJAO, Belmokhtar fut responsable en janvier 2013 de la prise de 800 otages sur le site algérien d'In Amenas. Le double attentat suicide perpétré en mars 2013 à Agadez et Arlit (Niger) contre la société française Areva et l'armée nigérienne fut la première action conjointe des deux groupes alliés. L'alliance établit son centre d'opérations dans la ville malienne de Gao (Le Monde 2013).

Affaibli militairement par l'intervention française « Serval » et forcé de se replier en territoire libyen, Al-Mourabitoun reste actif dans le Sahel et a perpétré plusieurs attaques meurtrières contre les casques Bleus de la Minusma. Le groupe est censé compter 250-300 membres dont seulement une cinquantaine de combattants actifs.

Ansar Dine de Iyad Ag Ghali

Le "Groupe des défenseurs salafistes de la religion", originairement issue de la mouvance djihadiste née des mouvements indépendantistes Touaregs, est une « katiba » (brigade) d'AQMI active dans le centre et sud du Mali, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire.

Son expansion au sud des traditionnelles zones d'influence Touaregs a été rendue possible par l'alliance avec des mouvements islamistes issus de l'ethnie Peul, dont le plus connu est le Front de Libération du Macina fondé par le prêcheur malien Hamadou Koufa, responsable de l'attaque contre l'hôtel Byblos de Mopti et qui revendiqua celui de l'hôtel Radisson Blu de Bamako le 20 novembre 2015.

En mars 2017, Iyad Ag Ghali est nommé chef du groupe Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM)), issu de la fusion de Ansar Dine, AQMI, Al-Mourabitoun et Macina.

Mouvement pour l'unité et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO)

Officiellement créé en 2011 comme katiba d'AQMI, le Mouvement pour l'unité et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) fait son apparition médiatique pendant l'insurrection touarègue de 2012 à côté d'AQMI et Ansar Dine et s'empara du contrôle de la région de Gao jusqu'à la frontière avec le Niger. En mai 2013 le MUJAO revendique un double attentat contre la ville d'Agadez et le site minier d'Areva à Arlit au Niger, qui fit 20 morts, affirmant avoir « attaqué la France et le Niger pour sa coopération avec la France dans la guerre contre la charia » (Le Monde 2013).

En août 2013 son fondateur, le mauritanien Hamada Ould Mohamed Kheirou (nom de guerre « Ahmed Telmissi ») et Mokhtar Bel Mokhtar de la katiba des « enturbannés » annoncent la fusion des deux mouvements dans le groupe El Mourabitoun (« les Almoravides »).

Le Front de Libération du Macina de Amadou Koufa

Le Front de libération du Macina (FLM) est une katiba à base majoritairement Peul active depuis 2015 dans la région de Mopti au Mali, avec des bases arrières dans le nord de la Côte d'Ivoire. Fondée par le prédicateur malien Amadou Koufa, le FLM, allié de Ansar Dine a établi un contrôle stable sur la région du Mopti, au point qu'en août 2017 il a envoyé ses émissaires à Bamako pour discuter les conditions d'une « trêve » avec les autorités maliennes, sous condition du départ immédiat de l'opération Barkhane et de la Minusma (Maliactu.net 2017).

Selon des sources sécuritaires, plusieurs personnes ayant fui le Front de Libération du Macina à Mopti seraient en train d'y retourner, car, en dépit de l'imposition de la charia, il existe à l'intérieur des zones sous son contrôle une administration de la justice, surtout dans le règlement des conflits fonciers Bambara/Peul, parfois vieux de plus d'un siècle (entretiens avec des journalistes et sources sécuritaires 2018).

L'or à la croisée des chemins : Étude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger

Cette étude a été préparée par Roberto Sollazzo sur la base de recherches effectuées en 2018, résultant d'une analyse de la littérature sur le sujet et d'entretiens réalisés au Burkina Faso, au Niger, au Mali et en France avec des acteurs clés de la production et négoce des ressources en or, représentants des États concernés et organisations internationales. L'objectif général de l'étude est de promouvoir la responsabilité des acteurs économiques, la traçabilité et la transparence dans les chaînes d'approvisionnement en minerais d'or produits dans les États membres de l'ALG.

mneguidelines.oecd.org/mining.htm

